

N° I

CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION LÉGALE

Séance du 9 Février 1946

Conseil Municipal :

SÉANCE.

Président : M. Denis Cordonnier	11
Secrétaire : M ^{lle} Liégeois	11

DÉLÉGATION:

Rétablissement des garanties disciplinaires. Reconstitution des Conseils de discipline	54
---	----

SUBVENTIONS.

Ligue des Fonctionnaires pères de famille nombreuse	43
Syndicat des marchands ambulants	44
Comité Franco-Américain. Monument à la Paix offert aux Etats-Unis. Souscription de la Ville. Crédit	47
Association des Maires de France. Crédit	47

VŒUX.

Reconstruction des logements de l'office Municipal d'Habitations à Bon Marché	119
Procès de l'ex-Maire Dehove	119
Budget de la Ville de Lille	119
12 ^{me} anniversaire de la Victoire des Forces Républicaines sur le facisme	120

CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Mandats spéciaux remplis par les Membres du Conseil municipal. Frais de déplacements et débours. Remboursement	48
--	----

Baux :

LOCATIONS DIVERSES.

Ecole Sophie Germain, 97, boulevard de la Liberté. Application de l'ordonnance du 28 Juin 1945. Majoration de loyer	18
Application de l'ordonnance du 28 Juin 1945. Majoration de loyer. Rue de Cassel	50

Contentieux :

ASSURANCES.

Décors des théâtres municipaux. Augmentation de la garantie Grand théâtre. Modernisation de la scène. Augmentation des capitaux assurés	13
	30

AUTORISATION D'ESTER.

Contre M. Jardez	39
------------------------	----

HONORAIRES D'AVOCATS.

M ^e Payen. Règlement	55
M ^e Crussaire. Règlement	56

INSTANCE.

M. et M ^{me} Masurel. Règlement	23
--	----

TRANSACTIONS.

Accident Hoogstoël. Règlement	14
Accident Malassis du 25 Janvier 1945. Règlement	29

DROITS D'AUTEURS.

Traité avec la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique	26
--	----

CONVENTION.

Hébergement des indigents de passage	23
--	----

Fêtes et Cérémonies :

KERMESSES DE QUARTIERS.

Nouveau tarif	21
---------------------	----

DROITS D'AUTEURS.

Traité avec la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique	26
--	----

Police Administrative :

ORGANISATION DU TRAVAIL.

Arrêté ministériel du 20-11-45. Augmentation des frais funé- raires en matière d'accidents du travail	29
--	----

Bâtiments Communaux :

CASERNE DES SAPEURS-POMPIERS.

Rue de Bouvines. Travaux d'aménagements. Honoraires de l'Architecte	42
--	----

EGLISE ST-MARTIN D'ESQUERMES.

Clocher. Remise en état des lucarnes et de la corniche. Tra- vaux complémentaires. Marché. Participation du culte .	41
--	----

Immeubles :

ACQUISITION D'IMMEUBLES.

Réalisation du Plan d'aménagement et d'assainissement de
la Ville. Emprunt 54

OCCUPATION DE TERRAIN.

Boulevard d'Alsace. Redevances. Admission en recette 15

OCCUPATION TEMPORAIRE.

Immeubles communaux. Homologation 27

Promenades, Jardins, Squares :

GÉNÉRALITÉS.

Abatage et élagage d'arbres. Marchés 17

Acquisition d'un motoculteur 32

Voies ferrées - Tramways :

« L'ELECTRIQUE LILLE-ROUBAIX-TOURCOING. »

Litige avec la compagnie. Règlement 63

Voirie :

VOIRIE NATIONALE, DÉPARTEMENTALE ET CHEMINS VICINAUX.

Personnel du service vicinal. Contingent. Exercice 1945.
Règlement 51

Propreté Publique :

GÉNÉRALITÉS.

Vente de fumier. Tarif 45

Musées :

HISTOIRE NATURELLE.

Conservateur. Indemnité. Crédit 11

MUSÉE COMMERCIAL ET COLONIAL.

Contribution de la Ville. Exercice 1945. Règlement 50

Théâtres Municipaux :

GÉNÉRALITÉS.

Salaires du chef d'orchestre et du 2^e régisseur 31

GRAND-THÉÂTRE.

Modernisation de la scène. Augmentation des capitaux assurés 30

Enseignement Secondaire :

LYCÉE FÉNELON.

Traitement de l'agent spécial. Modification 12

Internat municipal annexé. Crédits supplémentaires. Exercice
1945 40

Enseignement Primaire :

COLLÈGE MODERNE DE FILLES « JEAN MACÉ ».

Classe de 6^e nouvelle. Subvention de l'Etat. Admission en
recette. Crédit d'emploi 37

ECOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES.

Personnel enseignant. Indemnité de logement. Augmentation 36

CAMPS DE VACANCES.

Rémunération des chefs de groupe 35

Assistance :

ASSISTANCE A LA FAMILLE.

Admissions 121

FEMMES EN COUCHES.

Admissions. Loi du 17 Juin 1913 122

ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE.

Admissions. Loi du 14 Juillet 1893 124

VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES.

Assistance à domicile. Loi du 14 Juillet 1905	127
Allocations complémentaires. Loi du 14 Juillet 1905	129
Hospitalisations. Loi du 14 Juillet 1905	130

CONVENTION.

Hébergement des indigents de passage	23
--	----

Bureau de Bienfaisance :

DON.

Dujardin. Acceptation	25
-----------------------------	----

Hospices :

GÉNÉRALITÉS.

Subside quotidien aux hospitalisés des Hospices particuliers pour achat d'ingrédients de propreté. Relèvement du taux	42
---	----

BAUX.

Bail emphytéotique de terres à Lezennes, Annappes et Lesquin. Avis	58
--	----

IMMEUBLES.

Aliénation de terrain à Nieppe. Avis	25
--	----

Œuvres Diverses :

COLONIES DE VACANCES EN FORÊT NOIRE.

Régularisation des opérations de recettes et de dépenses	51
---	----

RÉGIE MUNICIPALE D'APPROVISIONNEMENT.

Budget primitif de l'exercice 1946. Avis	53
Règlement d'une créance	40

Recettes :

COTES IRRECOUVRABLES.

Divers produits communaux. Admission en non valeur	33
--	----

Dépenses :

DIVERS.

Emoluments d'agents titulaires imputés à tort en 1941 et 1942 sur le poste « Frais d'occupation ». Remboursement au Trésor. Crédit	34
--	----

Emprunts :

DIVERS.

Réalisation du Plan d'aménagement et d'assainissement de la Ville. Acquisition d'immeubles	54
--	----

Budgets et Comptes :

BUDGET PRIMITIF.

Exercice 1945. Insuffisances de crédits	46
Exercice 1946	65

Cimetières :

EST.

Déplacement de monuments funéraires. Marché Crombez ..	33
--	----

SUD.

Remboursement de frais d'occupation d'une case au caveau d'attente. Cabantons Léa	62
---	----

Sapeurs-Pompiers :

MATÉRIEL.

Secours contre l'incendie. Achat d'un fourgon	44
Vente de matériel réformé. Admission en recette	57

Services Municipaux :

GÉNÉRALITÉS.

Personnel municipal. Réintégration de M. Lucien Beirnaert. Rappel de traitement. Crédit	15
Personnel municipal. Indemnité de résidence familiale. Modification du barème	19

Personnel municipal. Indemnité exceptionnelle de vie chère. Attribution	19
Augmentation de l'allocation accordée aux surveillants des cantines, des restaurants et des refuges chauffés	31
Promotion de M. Jules Ronse. Rappel d'augmentation de traitement	34
Personnel municipal titulaire. Heures supplémentaires effectuées pendant le 3 ^e trimestre 1945. Règlement	35
Heures supplémentaires effectuées par le personnel 4 ^e trimestre 1945. Règlement	43
Personnel municipal titulaire. Heures supplémentaires effectuées à l'occasion des élections cantonales et législatives. Règlement	35
Nomination de M. Debut. Rappel d'émoluments. Crédit ..	48
Prise en ligne de compte des services militaires pour le calcul de l'ancienneté	55
Personnel municipal. Titularisation des agents de l'ex-cadre secondaire. Fixation des traitements	58
Personnel municipal. Suppression injustifiée d'avantages en nature à 2 concierges. Rappel de prestations. Crédit ..	62

Adjudications et Marchés :

IMPRESSIONS.

Compte administratif. Majoration du prix	17
Fourniture d'imprimés. Marché Danel	49

PROMENADES ET JARDINS.

Abatage et élagage d'arbres. Marchés MM. Delberghe et Corbisier	17
Acquisition d'un motoculteur. Marché Morins-Pons	32
Déplacement de monuments funéraires au cimetière de l'Est, Marché Crombez	33

RESTAURANTS POPULAIRES.

Fourniture de bière aux restaurants à prix réduits. Marché. Brasserie l'Avenir	32
--	----

TRANSPORTS AUTOMOBILES.

Réparation et fournitures de pneus. Marché. M. Matthys ..	37
Réparation de véhicules. Marché Etbs Denniel et Dubois ..	38
Réparation de véhicules et fournitures de pièces de rechange Marché Etbs Boulinguez	38
Réparations de véhicules. Marché M. Van den Borren	39

VESTIAIRE MUNICIPAL.

Fournitures de chaussures, pantoufles et galoches. Marché. Teffri frères	16
---	----

DIVERS.

Fourniture des cercueils nécessaires à l'Administration des Hos- pices pendant l'année 1946. Marché. M. Martin	21
Fourniture de charbons. Marché. 1° Association charbon- nière ; 2° Béghin ; 3° Coisne-Pottier ; 4° Ghesquière ; 5° Lecluselle et Becquart ; 6° Mory	45

Gratifications - Indemnités - Secours :

ALLOCATIONS ANNUELLES ET RENOVELABLES.

Fixation pour 1946	49
--------------------------	----

L'an mil neuf cent quarante six, le 9 Février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué s'est réuni en séance légale, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Denis CORDONNIER, Maire.

Secrétaire : M^{lle} Liégeois.

Présents : MM. BALCAN, BOONE, BROUX, CLAES, M^{me} COÏBA-DEVERNAY, MM. COQUART, CORDONNIER, DE BECKER, DE NÈVE, M^{me} DESRU-MAUX, M. DOYENNETTE, M^{mo} DUMANOIRE-TOURBIER, MM. GHYS, JANSSENS, LEBLANC, LEBON, LECOMTE, M^{mo} LEROY, MM. LEROY Gabriel, LEROY Louis, M^{lle} LIÉGEAIS, MM. LUSSIEZ, PEETERS, PIERRARD, RÉGNIER, ROGEMAN, ROUSSEAU Alfred, ROUSSEAU Gaston, SOULIÉ, SIMONOT, M^{mo} TYTGAT-MORILLON, MM. VAN WOLPUT, WILSON.

Excusés : MM. BRACKE-DESROUSSEUX, LAURENT.

M^{lle} la Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Ratifiant les propositions formulées par sa Commission des Beaux-Arts, l'Administration Municipale a décidé, au cours de sa réunion du 26 Novembre dernier, de porter à quatre au lieu de deux le nombre de journées d'ouverture du Musée d'Histoire Naturelle.

Cette décision nous entraîne à réviser la situation du Personnel et plus particulièrement celle du Conservateur scientifique, M. Malaquin.

M. Malaquin exerçait les fonctions de conservateur scientifique du Musée d'Histoire Naturelle bien avant 1914, et, à titre bénévole, à partir du 1^{er} Novembre 1917, une indemnité compensatrice de frais de 1.000 frs lui fut allouée annuellement ; elle ne subit aucune fluctuation jusqu'au 2^e trimestre de l'année 1940, date à laquelle elle cessa d'être mandatée à l'intéressé en raison de la fermeture du Musée et de l'absence de M. Malaquin.

M. Malaquin qui a repris son activité depuis le mois de Janvier dernier, nous demande le règlement de son indemnité au titre de 1945.

N° 489

—
Musée d'Histoire
Naturelle

—
Conservateur

—
Indemnité

—
Crédit

Votre Commission des Beaux-Arts estimant légitime la demande de M. le Conservateur, considérant, d'autre part, les conditions monétaires actuelles et l'augmentation du nombre de jours d'ouverture du Musée, propose de fixer le taux de l'indemnité annuelle à 12.000 frs à partir du 1^{er} Janvier 1945.

Dans ces conditions, nous vous demandons de vouloir bien décider l'octroi de l'indemnité ainsi fixée et de voter le crédit nécessaire de 12.000 frs à inscrire au Budget Additionnel.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 490

—
*Traitement
 de l'agent spécial
 du Lycée Fénelon*

—
Modification
 —

MES CHERS COLLÈGUES,

L'Internat du Lycée Fénelon est, conformément aux dispositions prévues par le décret-loi du 30 Septembre 1940, géré par un agent municipal, M^{lle} Caudmont, qui exerce lesdites fonctions depuis 1930.

Cet agent, dont les attributions sont à tous points de vue assimilables à celles des économes de Lycée, bénéficiait avant la revalorisation des salaires au 1^{er} Juillet 1943, de l'échelle des traitements des Chefs de Bureau des Services Municipaux, à laquelle s'ajoutaient les avantages en nature : logement, chauffage, éclairage, nourriture, blanchissage, ainsi que les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Par délibération du 23 Avril dernier, le Conseil municipal procédait à la revalorisation des traitements du personnel municipal, par application d'une nouvelle échelle déterminée par les circulaires préfectorales des 19 Juin 1944 et 12 Janvier 1945.

L'agent spécial du Lycée Fénelon restait assimilé au point de vue traitement, aux chefs de bureau des services municipaux, mais une retenue de 40 % était imposée sur son traitement fixe, en raison des avantages en nature dont elle bénéficiait.

Lors du triplement de l'échelle, le 1^{er} Février dernier, cette retenue était ramenée à 20 %, en vue de tenir compte de l'incorporation, dans le traitement fixe, des indemnités qui n'étaient pas antérieurement soumises à retenue.

Le Conseil d'Administration de l'Internat Municipal du Lycée a appelé notre attention sur la situation faite à M^{lle} Caudmont, titulaire de l'emploi d'agent spécial, par suite de l'imposition de la retenue faite sur son traitement.

Il fait valoir notamment que les avantages en nature ont été accordés depuis 1899 en compensation du service extrêmement chargé qui incombe au titulaire de l'emploi, et qui l'oblige à une présence constante dans l'établis-

ment, soulignant par ailleurs que depuis la suppression du poste de surveillante générale de l'Internat, dont le titulaire bénéficiait lui aussi des avantages en nature, M^{lle} Caudmont assure cette charge supplémentaire alors que les effectifs de l'Internat ne font que s'accroître.

Pour ces raisons, le Conseil d'Administration de l'Internat intervient de façon pressante afin que soit maintenu à l'intéressé le bénéfice des avantages acquis.

Ratifiant l'avis émis par votre Commission du personnel, nous vous proposons de faire droit à cette requête en décidant la suppression des retenues qui ont été faites depuis l'application de l'échelle-type, soit depuis le 1^{er} Juillet 1943, étant entendu qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle et personnelle.

La dépense sera prélevée sur le Budget de l'Internat.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

A l'occasion du récent transfert des décors des Théâtres Municipaux, de la Halle aux Sucres au garage Bérenger, notre attention a été attirée par l'insuffisance des capitaux assurant leur valeur depuis 1941, soit 5.355.000 frs. eu égard à l'augmentation exceptionnellement importante des prix depuis cette époque.

Nous avons soumis la question à la fois au Cabinet Galtier Frères, experts et à M. Molière, chef-décorateur.

Les premiers ont estimé que la valeur d'assurance actuelle de l'ensemble des décors entreposés tant dans les théâtres et à la salle Gentil-Muiron qu'au garage Municipal, rue Bérenger, s'élevait à 16.200.000 francs.

Le second, tenant compte surtout de la valeur de remplacement de ce matériel, a chiffré à 27.500.000 francs les capitaux qu'il représenté.

Nous avons retenu l'estimation du Cabinet Galtier frères comme étant la plus rationnelle et pressenti MM. Dubois-Prouvost, 34, boulevard de la Liberté et Auguste Vienne, 58, rue Ste-Catherine à Lille, représentant respectivement la Compagnie d'Assurances générales et la Mutuelle de la Seine et Seine-et-Oise, apéritrices, couvrant le risque d'incendie des décors, qui nous ont fait connaître que le montant de la surprime annuelle découlant de l'augmentation de la garantie demandée s'établirait à 50.920 frs 25. majoration syndicale de 25 % en sus, soit au total : 62.862 frs.

N° 491

—
*Décors
des Théâtres
Municipaux*

—
Assurance

—
*Augmentation
de la garantie*
—

Nous vous demandons de vouloir bien accepter la passation d'un avenant conforme aux Polices collectives N° 138-621 et 1.978.599.

La dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au Chap. XIX article 14 du Budget, dont nous vous demandons le renforcement par le vote d'un crédit supplémentaire de 40.000 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 492

—
Accident
Hoogstoel
—
Règlement
—

MES CHERS COLLÈGUES,

M. Camille Hoogstoel, charretier au Service de la Propreté Publique, a été blessé à l'œil droit au cours de son travail, le 14 Septembre 1943 et a, du fait de cet accident, perdu la vision de cet œil.

L'expert commis par le Tribunal a fixé à 30 % la diminution de la capacité ouvrière de M. Hoogstoel et au 8 Novembre 1943 la date de consolidation de la blessure.

Aux termes d'un procès-verbal de conciliation intervenu devant M. le Président du Tribunal Civil le 9 Février 1945, les conclusions du rapport d'expert ont été admises et la rente annuelle et viagère susceptible d'être allouée à l'intéressé a été arrêtée à 2.558 frs 68 à partir du 8 Novembre 1943

Nous vous demandons d'accepter ces conclusions, étant donné que M. Hoogstoel est toujours au service de la Ville et qu'il continue à percevoir le même salaire qu'avant son accident ; nous vous proposons de décider que la rente ainsi déterminée ne lui sera servie qu'au moment où il quittera les services municipaux.

Nous vous prions, en outre, de nous autoriser à régler à M^e Kah, avocat, les frais et honoraires s'élevant à 471 francs qui lui sont dus pour avoir défendu les intérêts de la Ville.

La dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au chapitre XXXVI article I du Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

M. Jules Bouchery, installateur d'usines, 39, rue Blanche à Lille, a entreposé du 1^{er} Juillet au 10 Décembre 1945 inclus, du matériel sur un terrain communal situé boulevard d'Alsace, sur la droite de l'établissement des Bains de Moulins-Lille.

Ce terrain, aux termes d'un accord oral en date du 3 Octobre avait été loué seulement jusqu'au 30 Novembre, moyennant une redevance de 7.042 frs, et, pour le cas où il n'aurait pas été rendu libre à l'époque fixée, une astreinte de 100 francs par jour avait été prévue.

Le Service n'a pu amener M. Bouchery à signer la convention établie dans ce sens, mais, invité de façon très pressante à le faire, l'intéressé nous a adressé un chèque de 8.042 frs, montant du loyer et de la pénalisation.

Ce chèque vient d'être encaissé par la Recette Municipale.

Nous vous prions de vouloir bien décider son admission en recette.

Adopté

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

M. Lucien Beirnaert est entré dans nos services le 26 Novembre 1931 en qualité d'employé affecté au Service Municipal du Chômage.

Agent auxiliaire permanent du Cadre Secondaire, il bénéficiait de toutes les dispositions du statut qui régissait ce personnel, et qui fixaient notamment, en son article 19, les conditions dans lesquelles il devait être éventuellement procédé au licenciement du personnel, en cas de suppression d'emploi.

Les agents à licencier devaient, dans cette dernière éventualité, être désignés, dans chaque service intéressé, suivant l'ordre inverse de leur ancienneté, bénéficier d'un préavis minimum de deux mois et d'un droit de priorité pour le réembauchage.

Le 1^{er} Janvier 1943, le statut du personnel du cadre secondaire fut abrogé et remplacé par de nouvelles dispositions qui s'appliquaient à tout l'ensemble du personnel auxiliaire, aucune distinction n'étant plus faite entre les auxiliaires permanents et les auxiliaires temporaires.

Néanmoins, les dispositions prévues au sujet du licenciement étaient maintenues, le délai de préavis étant seulement ramené à un mois.

N° 493

—
*Occupation
d'un terrain
communal
Boulevard
d'Alsace*

—
Redevances

—
*Admission
en recette*
—

N° 494

—
*Personnel
municipal*

*Réintégration
de M. Lucien
Beirnaert*

—
*Rappel
de traitement*

—
Crédit
—

En 1943, par suite de la suppression du service de l'octroi et de l'intégration, dans les cadres administratifs, du personnel qui y était affecté, l'Administration Municipale se vit dans l'obligation de procéder au licenciement d'un certain nombre d'agents auxiliaires.

C'est alors que notre prédécesseur fit table rase des règles édictées par le statut en matière de licenciement et licencia purement et simplement plusieurs agents qui comptaient de nombreuses années de présence, parmi lesquels se trouvait M. Beirnaert, alors qu'il maintenait dans les cadres des agents recrutés depuis 1940 à titre exclusivement temporaire.

Faisant suite à sa demande, vous avez décidé de réintégrer M. Beirnaert dans le cadre secondaire auquel il appartenait et l'intéressé a repris ses fonctions le 16 Janvier 1946.

En application des dispositions de l'ordonnance du 29 Novembre 1944 concernant la réintégration des fonctionnaires mis à la retraite d'office, licenciés ou rétrogradés, nous vous proposons maintenant de parfaire cette mesure en lui mandatant l'intégralité des salaires auxquels il aurait pu prétendre s'il était resté en activité, soit pour la période du 15 Avril 1943 au 15 Janvier 1946, déduction faite des sommes qu'il a pu encaisser, pendant la même période, au titre de salarié dans les organismes privés.

Nous vous prions, pour permettre le paiement de ce rappel de rémunération, de vouloir bien décider l'ouverture d'un crédit de 6.000 frs à sérier au chapitre I du Compte administratif de 1945.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Les Etablissements Teffri frères, 25, rue des Tanneurs à Lille, se sont engagés à fournir contre remise de Bons correspondants, les marchandises désignées ci-dessous :

- 1° des brodequins - cuir naturel :
« Usage travail » pointures assorties.
- 2° des galoches - tiges montantes :
« Type Napolitain » pointures assorties.
- 3° des pantoufles et espadrilles :
— hommes et dames - semelles « Alfa » ;
— pointures assorties.

Les prix unitaires seront calculés en conformité avec l'arrêté n° 2.988 du 28 Avril 1942.

N° 495

—
Vestiaire
Municipal

—
Fournitures
de chaussures,
pantoufles
et galoches

—
Marché

Etant donné que les Etablissements Tefri frères sont susceptibles d'assurer ces fournitures dans des conditions excellentes, nous vous prions de nous autoriser à passer avec eux le marché nécessaire.

Messieurs Tefri frères supporteront les droits auxquels ce marché donnera lieu.

La dépense totale fixée approximativement à : 400.000 francs (quatre cent mille francs) sera imputée sur le crédit ouvert au chapitre XXXVII, article 6 du Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Par délibération en date du 22 Mars 1945, vous avez approuvé le marché passé avec la Maison Danel pour l'impression du « Compte Administratif de l'Exercice 1944 » moyennant le prix de 2.740 frs la feuille. Ces travaux étant terminés, la Maison Danel nous présente sa facture, mais nous demande une majoration de 30 % résultant de l'application de l'arrêté n° 13.371 du 11 Septembre 1945.

Cette demande étant justifiée, nous vous prions de bien vouloir décider d'appliquer cette majoration au prix fixé dans le marché passé à la date du 26 Mars 1945. En conséquence, ce marché s'élèvera à la somme de 73.547 frs 50.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Les travaux d'élagage et d'abatage pour 1946 étant très nombreux dans les parcs, squares et cimetières, notre service des Promenades et Jardins propose de s'adresser à 2 entrepreneurs, d'une part : M. Delberghe, 8, quai des Canoitiers à Wasquehal, d'autre part : M. Corbisier, 14 bis rue Galliéni à Mouvaux, qui feront des offres de prix en concurrence.

Le montant des travaux à exécuter s'élèvera approximativement à 80.000 frs pour chacun des soumissionnaires.

Les prix demandés par les entreprises sont en général assez élevés, mais il est nécessaire de considérer que :

1° le traitement des 8 bûcherons qu'il serait nécessaire de prévoir dans

N° 496

—
*Impression
du compte
administratif*

—
*Majoration
du prix*

N° 497

—
*Abatage
et élagage
d'arbres*

—
Marchés

le personnel du service des Promenades et Jardins exigerait un crédit bien supérieur à celui qui est attribué pour l'exécution des travaux par l'entreprise privée.

2° les arbres abattus et les branchages sont en totalité récupérés par le Service des Bâtiments pour la confection de planches et le chauffage des Ecoles.

Depuis 1940, nous n'avons acheté ni bois d'œuvre ni bois de chauffage. La valeur de ce bois, estimée à 6 millions environ, surpasse de beaucoup les dépenses engagées pour les travaux de bucheronnage.

3° le matériel qui serait nécessaire à une équipe de bûcherons est irremplaçable en ce moment.

En conclusion, nous vous proposons de passer marché avec les 2 entreprises précitées pour la somme de 80.000 frs chacune.

Les frais de timbre et d'enregistrement seront à la charge des intéressés.

La dépense sera prélevée sur le crédit art. 2 chap. XII inscrit au budget primitif 1946. Promenades et Jardins Publics.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 498
—
Application
de l'ordonnance
du 28 Juin 1945
—
Majoration
de loyer
Boulevard
de la Liberté, 97
—

Nous avons été saisis par M. Hubert Fauchille, propriétaire de l'immeuble bd de la Liberté 97, d'une demande de majoration de loyer de 30 % à compter du 1^{er} Juillet 1945.

La location de cet immeuble, dans lequel sont installées les classes de l'école Sophie Germain nous a été consentie pour une durée de 18 années, à partir du 1^{er} Juillet 1939, moyennant un loyer annuel de 38.000 frs fixé par l'Administration des Domaines.

Ce bail a été conclu en renouvellement de celui accordé précédemment le 5 Décembre 1930 et dont la prorogation est arrivée à expiration le 30 Juin 1939.

Etant donné que le loyer sus-visé reste soumis suivant les termes de l'ordonnance du 28 Juin 1945 à la réglementation de la loi du 1^{er} Avril 1926, nous vous demandons de nous autoriser à régler cette majoration.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Un décret en date du 4 Janvier 1946 a relevé le barème de l'indemnité de résidence familiale, allouée aux fonctionnaires et agents de l'Etat.

Les taux de cette indemnité sont désormais fixés comme suit en ce qui concerne les villes ci-après : Lyon, Lille, Roubaix, Tourcoing, Strasbourg, Marseille :

N° 499

Personnel
Municipal

Indemnité
de résidence
familiale

Modification
du barème

A — Chefs de famille					B	C
6 enfants et plus	4 et 5 enfants	3 enfants	2 enfants	1 enfant	sans enfant	autres agents
41.600	34.500	29.000	22.700	19.600	17.000	14.400

Les fonctionnaires et agents célibataires et mariés sans enfant à charge, et dont le traitement budgétaire est supérieur à 150.000 frs, ne bénéficieront que de la moitié de l'indemnité de résidence familiale prévue pour la catégorie à laquelle ils appartiennent ; cette indemnité étant supprimée lorsque ledit traitement sera égal ou supérieur à 300.000 frs.

Nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à étendre ces nouveaux barèmes à l'ensemble de notre personnel qui bénéficie des mêmes indemnités que les agents de l'Etat, étant entendu qu'il sera fait application des modalités d'attribution prévues par le décret du 4 Janvier 1946, complété par l'Instruction Ministérielle du 5 du même mois.

La mesure prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 1946.

La dépense sera imputée sur les différents chapitres « Personnel ouverts au Budget primitif ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Un décret en date du 2 Novembre 1945 modifié par celui du 4 Janvier 1946 a porté attribution aux fonctionnaires et Agents de l'Etat, dont le traitement, la solde ou le salaire brut annuel est compris entre 36.000 et 48.000 frs d'une indemnité exceptionnelle de cherté de vie fixée à 4.800 frs pour les villes de plus de 70.000 habitants.

N° 500

Personnel
Municipal

Indemnité
exceptionnelle
de vie chère

Attribution

Cette indemnité peut être accordée à tous les personnels des collectivités publiques y compris les Agents contractuels, lorsqu'ils réunissent les conditions prévues au décret susvisé, à l'exclusion des Agents dont la rémunération est déterminée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce ou l'industrie.

Elle suit le sort de la rémunération principale, et son montant est réduit dans la proportion où cette rémunération principale se trouve elle-même diminuée pour quelque cause que ce soit.

Pour les Agents ne fournissant qu'une vacation incomplète, le montant de l'indemnité est réduit au prorata de la durée effective du service. En outre, un abattement de 40 % pour les agents nourris et de 10 % pour les Agents logés gratuitement, est effectué sur le montant de l'indemnité, ces deux réductions se cumulant pour les Agents nourris et logés.

En aucun cas, la rémunération des Agents dont le traitement réglementaire dépasse les maxima prévus par le décret ne pourra être inférieure à celle résultant de l'attribution de l'indemnité exceptionnelle de cherté de vie à un Agent recevant un traitement inférieur à ces mêmes maxima. Dans cette éventualité, il sera attribué aux intéressés une indemnité différentielle.

Nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à appliquer ces dispositions, avec effet du 1^{er} Novembre 1945, à nos Agents des cadres titulaire et auxiliaire, étant entendu qu'il sera fait application des instructions prévues dans la circulaire de M. le Préfet du Nord en date du 8 Décembre 1945.

La dépense sera imputée sur les différents chapitres « Personnel » ouverts au Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Au moment où vont reprendre normalement les Kermesses de Quartiers, il importe de mettre le tarif des droits de place imposé aux installations foraines, en rapport avec les conditions actuelles du coût de la vie.

Nous proposons donc à votre agrément le tarif ci-après :

Kermesses et Fêtes de Quartiers

	<u>Tarif actuel</u>	<u>Tarif nouveau</u>
Pour la durée d'une semaine au plus : emplacements jusqu'à cinq mètres de profondeur, par mètre courant	8.00	15.00
De cinq à dix mètres de profondeur, par mètre courant de façade	10.00	20.00
Au delà de dix mètres de profondeur	15.00	30.00
Pour chaque semaine supplémentaire ou fraction de semaine	même tarif que ci-dessus	

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Le marché passé en vue de la fourniture des cercueils nécessaires à l'Administration des Hospices en 1944 arrivant à expiration, nous avons procédé à une adjudication restreinte parmi les entrepreneurs ci-après :

- 1° M. Béghin, rue Courbet à Ascq ;
- 2° M. Cuvelier, bd Montebello 75, à Lille ;
- 3° M. Declerck, bd Victor-Hugo 256, à Lille ;
- 4° M. Dubois, rue d'Isly 42, à Lille ;
- 5° M. Martin, bd Vauban 84, à Lille ;
- 6° M. Michez, rue J. Bara, à Hellemmes ;
- 7° M. Savoine, rue Pierre-Legrand 229, à Lille ;
- 8° M. Tytgat, rue de Thumesnil 68, à Lille.

N° 501

—
*Kermesses
de Quartiers*
—
Nouveau tarif
—

N° 502

—
*Fourniture
des cercueils
nécessaires
à l'Administration
des Hospices
pendant
l'année 1946*
—

Les quantités suivantes ont été prévues :

300 cercueils de grandes personnes ;

30 cercueils d'adolescents ;

150 cercueils d'enfants.

D'autre part, en raison de la difficulté de s'approvisionner en bois de sapin, il a été prévu que les soumissionnaires auraient la faculté de confectionner lesdits cercueils en peuplier ou en hêtre.

Le délai imparti pour le dépôt des soumissions a été fixé au 14 Décembre.

Une seule soumission nous est parvenue, celle de M. Gustave Martin 84, bd Vauban qui nous propose les prix ci-après des cercueils confectionnés en hêtre :

1° Grande personne (1 m. 70 et au-dessus)	1000 frs
2° Adolescent (1 m. 45 à 1 m. 60)	860 frs
3° Enfant (0 m. 80 à 1 m. 35)	500 frs

L'an dernier les prix du marché étaient les suivants :

1° Grande personne	718 frs
2° Adolescent	560 frs
3° Enfant	350 frs

Les prix demandés pour 1946 font apparaître une augmentation de 28 à 50 % sur ceux de 1945.

Des renseignements recueillis tant à la Bourse du Travail qu'à notre Service des travaux, il résulte que :

1° Les salaires des ouvriers ont augmenté pendant l'année 1945 de 75 %, le salaire horaire étant passé de 19 frs à 33 frs l'heure.

2° Le prix du bois de hêtre est passé pendant la même période de 5.760 frs à 8.500 frs le m³ - hausse 48 %.

Dans ces conditions nous estimons que les prix demandés par M. Martin sont normaux et nous vous demandons a) d'agréer ses propositions ; b) de nous autoriser à passer avec lui le marché nécessaire.

La dépense sera imputée sur le crédit ouvert au chapitre XIXVI, article 17 du Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Depuis le 1^{er} Avril 1943, l'Armée du Salut, 159, rue Gustave Delory, est chargée de l'hébergement des indigents de passage dans notre ville.

Moyennant une redevance journalière de 7 frs 50 par indigent, elle assure le coucher et sert à chaque réfugié deux repas composés : le soir : d'une soupe, d'un plat de légumes ; le matin d'un bol de café.

Le contrat passé à cet effet stipulait que la redevance journalière ne peut être inférieure à 75 frs compte tenu d'un minimum de dix hébergés.

En sollicitant le renouvellement pour l'année 1946 de la convention, M. Keuchkerian, Directeur de l'Armée du Salut nous propose de porter à 15 frs la redevance journalière en adjoignant au repas du soir un bol de café et en livrant du pain le matin, sur présentation de tickets.

Etant donné que ce service fonctionne à notre entière satisfaction et que l'augmentation réclamée n'est pas exagérée eu égard au coût actuel de la vie, nous vous demandons de nous autoriser à passer sur ces nouvelles bases un contrat d'un an à dater du 1^{er} Janvier 1946, pour un nombre minimum de dix hébergés.

La dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget pour frais de logement et de nourriture des indigents.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Aux termes d'un arrêté, en date du 24 Juillet 1941, M. Potey, 66, rue de Wazemmes, a, en sa qualité de gérant des immeubles sis à Lille, Avenue de Dunkerque, cité Dejaegher, appartenant à M. Masurel demeurant à Hulste (Belgique), été mis en demeure de faire curer à vif fond le fossé passant au fond de la cité de façon à assurer l'écoulement rapide et régulier des eaux ménagères et pluviales qui y sont dirigées.

Le procès-verbal de notification par M. le Commissaire de Police du 7^e arrondissement, en date du 16 Août 1941, a été signé par M. Potey à qui une copie du dit arrêté a été remis.

Le 19 Septembre 1941, nous parvenait par l'intermédiaire de M. le Directeur Régional de la Famille et de la Santé un certificat émanant de M. le Docteur Derache, 2, Avenue du Colysée à Lambersart, signalant en sa

N° 503

—
*Hébergement
des indigents
de passage*

—
Convention
—

N° 504

—
*Instance contre
M. et M^{me} Masurel*

—
Règlement
—

qualité de médecin traitant de M. Lapouille, locataire de la cité Dejaegher que 1°) la moitié de l'habitation de son client était envahie par une eau croupissante infecte, provenant du débordement d'un fossé voisin, 2°) il n'est pas le seul dans ce cas et ce, depuis de nombreuses semaines.

Un arrêté prescrivant l'exécution des travaux d'extrême urgence a, en application de l'article 3 de la loi du 15 Février 1902, été pris le 1^{er} Octobre 1941.

Cet arrêté approuvé par M. le Préfet du Nord stipulait que, faute par le propriétaire d'exécuter dans le délai de trois jours les travaux prescrits, ceux-ci seraient effectués d'office à ses frais et risques.

M. Potey, mandataire de M. Masurel, n'ayant pas obtempéré à cette mise en demeure, nous avons dû recourir à la procédure ci-dessus et opposition a été faite sur les loyers des locataires en vue de récupérer la somme de 15.156 frs représentant le montant desdits travaux.

Le Tribunal Civil devant lequel M. et M^{me} Masurel ont assigné la Ville à la suite de cette opposition a, par jugement du 12 Janvier 1944, déclaré nul l'arrêté de M. le Maire de Lille, en date du 24 Juillet 1941, comme n'ayant pas été pris à l'encontre du propriétaire et déclaré que le dit jugement vaudra main-levée immédiate de ladite opposition. Au surplus, la Ville a été condamnée à tous les frais et dépens.

Nous n'avons pas obtempéré à ce dispositif et avons recherché une entente amiable puisqu'en fait comme en droit la Ville a fait exécuter des travaux qui incombait à M. et M^{me} Masurel.

Ces démarches sont demeurées vaines et M. et M^{me} Masurel ont, au contraire, assigné à nouveau la Ville.

Pour éviter les frais d'une nouvelle condamnation et le paiement d'intérêts supplémentaires, nous vous proposons de régler le montant de la condamnation en principal, intérêts et frais suivant détail ci-après :

Principal	15.156 frs
Intérêts à 4 % du 12 Janvier 1944 au 12 Janvier 1946	1.212 frs 48
Frais et honoraires de M ^e Lefort, avoué de M. et M ^{me} Masurel	1.811 frs 10
Frais et honoraires de M ^e Vandewalle, avoué de la Ville	822 frs 80
Frais d'assignation	218 frs

La dépense sera prélevée sur le crédit sérié au Budget Primitif de 1945, Chapitre XXXVI, article I.

Nous vous demandons en outre, de nous autoriser à introduire une instance contre M. et M^{me} Masurel pour parvenir au remboursement des dépenses engagées par la Ville en leurs lieu et place.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Aux termes d'un acte reçu par M^e Senlis, notaire à Lille, le 18 Septembre 1945, M^{me} Laure Henriette Boucher, demeurant à Lille rue des Postes 130, veuve en premières noces de M. Romain Joseph François Dujardin a fait donation au Bureau de Bienfaisance d'une somme de 50.000 frs, à charge d'entretenir, dès à présent et ultérieurement après son décès, la tombe érigée sur un terrain concédé à perpétuité au Cimetière du Sud, section 54.

Dans sa séance du 15 Janvier 1946, la Commission Administrative du dit Etablissement a décidé d'accepter cette libéralité, étant toutefois entendu que les dépenses d'entretien de la tombe ne pourront être assurées que pendant une période de 100 ans et jusqu'à concurrence d'un revenu annuel de la somme léguée, déduction faite d'un abattement de 20 % pour frais généraux.

Le remploi du montant de cette donation sera effectué au moyen de l'acquisition d'un titre de rente française 3 % à immatriculer comme suit : Bureau de Bienfaisance de Lille - Entretien de la Sépulture Dujardin-Boucher.

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération susvisée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Dans sa séance du 15 Décembre 1945, la Commission Administrative des Hospices de Lille a décidé l'aliénation au profit de la Ville de Nieppe, d'un terrain d'une superficie de 549 m² sis à Nieppe, Route Nationale N^o 42 de Lille à Boulogne, repris au cadastre Section A N^{os} 1397 et 1398, moyennant le prix principal 54.900 frs augmenté des frais, droits et honoraires.

Etant donné que les conditions de cette vente sont avantageuses pour les Hospices, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération prise à cet effet.

Adopté.

N^o 505
—
Bureau
de Bienfaisance
—
Donation
Dujardin
—
Acceptation
—

N^o 506
—
Hospices
de Lille
—
Aliénation
de terrain
à Nieppe
—
Avis
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 507

Droits d'auteurs

Traité
avec la Société
des Auteurs,
Compositeurs
et Editeurs
de Musique

MES CHERS COLLÈGUES,

En vertu des dispositions des décrets des 13 Janvier 1791 et 19 Juillet 1791 et de l'article 428 du Code Pénal, il est interdit de représenter ou d'exécuter des œuvres dramatiques ou musicales sans avoir obtenu le consentement écrit des auteurs ou de leurs héritiers. Les redevances exigées par les auteurs pour prix de leur consentement ne sont susceptibles d'aucune taxation.

Le contrat passé le 24 Janvier 1928 avec la Société des Auteurs et Compositeurs, en vue de régler la situation de la Ville au regard du monopole dont bénéficient les auteurs sur les œuvres exécutées lors de festivités communales, a été résilié pendant les hostilités.

En raison de la reprise des concerts, bals et autres festivités, la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique nous a proposé la passation d'un nouveau contrat, pour la période du 1^{er} Juillet 1945 au 30 Juin 1948, moyennant paiement :

1° — d'un droit annuel forfaitaire de 6.500 frs pour les exécutions publiques et gratuites organisées par la Municipalité au cours des fêtes ci-après :

a) 5 concerts aux fêtes de Lille, aux fêtes de la Pentecôte, à la Fête Nationale ;

b) 16 bals populaires sur les places publiques à la Fête Nationale, à la Fête de la Libération et au Carnaval d'Eté.

Un droit supplémentaire de 300 frs sera perçu par bal gratuit donné en surplus de ceux énoncés ci-dessus.

2° — d'un droit forfaitaire de 8 % sur les recettes brutes réalisées pour toutes exécutions payantes (concerts, spectacles-concerts, bals, fêtes, concours et festivals etc... à l'exception des représentations de pièces).

3° — d'un droit forfaitaire de 3 % sur la recette brute par chaque représentation de pièce en un acte appartenant au répertoire social.

4° — d'un dixième en sus des droits perçus au profit de la Caisse des Retraites de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique.

Nous vous demandons d'accepter ces conditions, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au Chapitre XXIX article I du Budget sous rubrique : Cérémonies publiques et manifestations diverses ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Nous avons accordé à divers particuliers la concession de jouissance temporaire d'immeubles appartenant à la Ville, moyennant l'engagement souscrit par eux : 1° de ne réclamer aucune indemnité en cas de privation de jouissance ou d'éviction quelle qu'elle soit, 2° de n'exiger aucune réparation.

Il a été en outre entendu que chacune des parties aura la faculté de faire cesser l'occupation à l'expiration de chaque mois, sur un préavis d'un mois donné par écrit.

Ces autorisations ont été octroyées dans les conditions suivantes :

NOM DE L'OCCUPANT	SITUATION DE L'IMMEUBLE	DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCES ET CHARGES
M. Julien Defay	127 bis, rue Pierre Legrand	1 ^{er} Août 1945	130 frs par mois + prestations
M. Roger Pluinage	37, rue du Marché.	15 Septembre 1945	600 frs par trimestre + charges et prestations.
M ^{me} Blondel	10, rue de la Vignette 2 pièces et 1 débarras.	1 ^{er} Novembre 1945	100 frs par mois + prestations.
M ^{me} V ^{ve} Pollet	55, rue de la Vignette entresol et les deux étages.	1 ^{er} Novembre 1945	195 frs par mois + prestations.
M. Arsène Ghysel	93, rue St-Sauveur 3 ^e étage 2 pièces.	1 ^{er} Octobre 1945	90 frs par mois + charges et prestations.
M. P. Aurel	12, rue des Fossés 1 ^{er} étage 2 pièces	1 ^{er} Novembre 1945	600 frs par trimestre
M. Demarcq	19, rue de Poids bâtiment du fond 1 ^{er} étage 1 pièce	1 ^{er} Novembre 1945	20 frs par mois + prestations.
M ^{me} Malfeson	19, rue de Poids bâtiment devant rez-de-chaussée 1 pièce	1 ^{er} Novembre 1945	35 frs par mois + prestations.
M. Marcel Pardone	49, rue de la Vignette rez-de-chaussée - entresol - cave.	15 Décembre 1945	125 frs par mois + prestations.
M. Antoine Pollart	9, rue Gustave Delory rez-de-chaussée.	15 Novembre 1945	75 frs par mois + prestations.

N° 508

—
Occupation
temporaire
d'immeubles
communaux

—
Homologation
—

NOM DE L'OCCUPANT	SITUATION DE L'IMMEUBLE	DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCES ET CHARGES
M. Alphonse Scherpereel	150, rue Gustave Delory bâtiment devant 1 ^{er} étage 1 pièce.	1 ^{er} Octobre 1945	32 frs par mois + prestations.
M. Marcel Ovelacq	233, rue de Paris 1 ^{er} étage 4 pièces.	1 ^{er} Octobre 1945	201,50 par mois + prestations.
M. Perales	84, rue du Fg. des Postes (ancien 76-76 bis).	1 ^{er} Septembre 1945	300 frs par mois + charges et prestations.
M. Alfred Vandeputte	4, rue St-Sauveur.	1 ^{er} Décembre 1945	150 frs par mois + prestations.
M. Victor Belperché	16, rue Van Hende 3 pièces et buanderie.	1 ^{er} Janvier 1946	104 frs par mois + prestations.
M ^{me} Jane Plaisant	50, rue du Marché.	1 ^{er} Janvier 1946	975 frs par trimestre + charges et prestations.
M. Eugène De Lens 7, rue Froissard Lille	63, rue de Fontenoy rez-de-chaussée - local de 6,50 x 4.	1 ^{er} Janvier 1946	375 frs par trimestre + charges et prestations.
M ^{lle} Quartier	49, rue de la Vignette 1 ^{er} étage 2 pièces.	1 ^{er} Janvier 1946	75 frs par mois.
M. Eugène Demarschal	4, rue Jeannette à Vaches. 1 ^{er} étage 1 pièce. 3 ^e étage 1 pièce.	15 Janvier 1946	50 frs par mois.
M. Gustave Demarschal	4, rue Jeannette à Vaches 2 ^e étage 2 pièces 3 ^e étage 1 pièce	15 Janvier 1946	70 frs par mois
M. Jean Bos	183, av. de l'Hippodrome - Lambersart.	1 ^{er} Décembre 1945	250 frs par mois + charges et prestations.
M. Gustave Keignaert	10, rue de la Vignette 1 ^{er} étage 2 pièces.	15 Février 1946	110 frs par mois + prestations.
M ^{me} Lipinska Zinkiewicz	233, rue de Paris 8 ^e étage 2 pièces.	15 Février 1946	50 frs par mois.
M. Raymond Redreau	167, rue Gustave-Delory rez-de-chaussée.	15 Janvier 1946	115 frs par mois

Nous vous demandons de ratifier les décisions que nous avons prises.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

La loi du 9 Avril 1898 a mis, dans une certaine mesure, à la charge de l'employeur les frais funéraires consécutifs au décès survenant à la suite d'un accident du travail et la loi du 12 Avril 1922 avait évalué ces frais à 200 frs.

Aux termes de la loi du 1^{er} Juillet 1938, le montant des indemnités devait être désormais arrêté par délibération du Conseil Municipal du lieu de l'inhumation, approuvée par le Préfet et ne pouvait être inférieur à 300 frs ni supérieur à 1.000 frs.

Par délibération du 22 Décembre 1938, le Conseil Municipal a, en conséquence, décidé d'adopter le chiffre maximum de 1.000 frs prévu par la dite loi.

En vertu d'une ordonnance du 24 Octobre 1945, les frais funéraires déterminés par délibération du Conseil municipal ne pourraient être supérieurs à un maximum fixé par arrêté du Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale et du Ministre de l'Intérieur ».

L'arrêté Ministériel du 20 Novembre 1945, paru au journal officiel du 16 Décembre 1945, vient de décider que ce maximum serait de 2.000 frs.

En raison de l'augmentation du coût de la vie, de l'importance de la population ouvrière de notre ville, à caractère essentiellement industriel, et considérant qu'il convient d'assurer des obsèques décentes aux victimes du travail, nous vous demandons de vouloir bien adopter le chiffre maximum prévu par l'arrêté ministériel précité et porter ainsi à 2.000 frs l'indemnité pour frais funéraires due aux familles des ayants-droit.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Le 25 Janvier 1945, M. Jacques Malassis, demeurant rue Marengo 31, à Lille, terrassier au service des Grands Travaux, était blessé au cours de son travail — fracture du cou de pied — et atteint de ce fait d'une incapacité de travail permanente partielle.

L'expertise médicale a fixé à 10 % le taux de cette invalidité et au 4 Avril 1945 la date de la consolidation de la blessure.

Un procès-verbal de conciliation est intervenu devant le Tribunal civil le 30 Novembre 1945 aux termes duquel les conclusions du rapport d'expertise

N° 509

—
*Arrêté ministériel
du 20-11-1945*

—
*Augmentation
des frais
funéraires
en matière
d'accidents
du travail*
—

N° 510

—
*Accident
Malassis
du 25 Janvier 1945*

—
Règlement
—

ont été acceptées et la rente annuelle et viagère à allouer à l'intéressé arrêtée à 902 frs 89, à partir du 4 Avril 1945.

Nous vous demandons de vouloir bien admettre les dites conclusions et nous autoriser à verser le montant ainsi fixé de la rente au bénéficiaire qui a quitté le service de la ville.

Nous vous prions, en outre, de nous permettre de régler à M^e Kah avocat, chargé de la défense des intérêts de la Ville en cette instance, les frais et honoraires s'élevant à 482 frs qui seront prélevés sur le crédit ouvert au chapitre XXXVI, article I du Budget. Le montant de la rente à servir sera imputé sur le crédit repris au chapitre XXVII bis, article 5.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 511

Grand Théâtre

*Modernisation
de la scène*

*Augmentation
des capitaux
assurés*

Les travaux de modernisation du Grand Théâtre comportant notamment l'aménagement d'un second poste de transformation à haute tension et l'installation d'un nouveau matériel de scène, entraînent une augmentation des risques d'incendie et des existences réclamant un complément d'assurance.

La valeur des nouveaux appareils s'élevant à 8.000.000 de francs, desquels il y a lieu de déduire la valeur des anciens, soit 1.000.000 de francs, et, d'autre part, la Compagnie Continentale du gaz concédant à la Ville l'utilisation momentanée de deux transformateurs 5.000 v. 220 v., de 200 K.V.A. chacun, valant ensemble 300.000 francs, que nous devons également garantir, la plus value des existences ressort à 7.300.000 francs.

M. Dubois-Prouvost, 34 bd de la Liberté, agent de la Compagnie apéritrice, consulté, chiffre à 26.191 fr. 40 la surprime découlant de ce risque supplémentaire, ce qui porte le montant total de la prime annuelle d'assurance du Grand Théâtre de 181.863 fr. 20 à 208.054 fr. 60, frais et impôts en sus.

Nous vous demandons de vouloir bien nous autoriser à souscrire un avenant conforme aux polices collectives n° 142.231 des Compagnies actionnaires et 2.144.371 du Groupe des Mutuelles et à acquitter les augmentations de primes y afférentes.

La dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au Chapitre XIX, article 14 du Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

En votre séance du 26 Octobre 1945, vous avez fixé les émoluments des agents saisonniers des théâtres municipaux.

Les salaires attribués au Chef d'orchestre et au 2^e régisseur s'élevaient respectivement à 15.000 et 7.500 francs par mois. Nous sommes saisis d'une requête des intéressés portant désir que leurs appointements soient fixés à 16.500 et 8.000 francs.

Leurs revendications ayant été reconnues fondées, nous vous prions de vouloir bien 1^o adopter ces nouveaux taux de rémunération mensuelle, 2^o décider que la mesure prendra effet du 1^{er} Octobre 1945, date d'ouverture de la saison théâtrale.

Adopté.

N° 511
—
*Théâtres
municipaux*

—
*Salaires
du Chef
d'orchestre et
du 2^e régisseur*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Par lettre du 18 Octobre, les surveillants des cantines, des restaurants et des refuges chauffés ont sollicité une augmentation de l'allocation qui leur est accordée.

Depuis Octobre 1944 cette allocation journalière est de 8 frs, venant en sus du repas du midi pour une prestation de 2 heures $\frac{1}{2}$ environ.

Votre Comité de la Caisse des Ecoles examinant cette requête propose de porter cette allocation à 16 francs, à dater du 1^{er} Novembre 1945.

Cette augmentation n'est pas exagérée en raison du service rendu et nous vous demandons d'émettre un avis favorable à cette demande d'augmentation.

Le montant de la dépense supplémentaire annuelle s'élevant à 187.490 frs pour les cantines, 165.300 frs pour les restaurants et 44.000 frs pour les refuges chauffés sera prélevé sur les budgets respectifs inscrits pour chaque service.

Adopté.

N° 512

—
*Augmentation
de l'allocation
accordée aux
Surveillants
des cantines,
des restaurants
et des refuges
chauffés*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 513

—
Fourniture
de bière
aux restaurants
à prix réduits

—
Marché
—

MES CHERS COLLÈGUES,

Pour l'approvisionnement en bière de nos restaurants à prix réduits, nous avons procédé à un appel d'offres auprès des grandes brasseries de la Ville.

La Grande Brasserie, les brasseries Joseph Vandame, Masse-Meurisse, le Coq Hardi, le Pélican et l'Avenir ont été pressenties.

Par lettre du 19 Décembre 1945, les brasseries Joseph Vandame ont fait connaître qu'elles ne pouvaient faire d'offres en raison de l'insuffisance de leurs approvisionnements en matières premières.

La brasserie Masse-Meurisse offre la bière 2° à 440 frs l'hectolitre, la brasserie l'Avenir à 390 frs l'hectolitre.

La proposition de la brasserie l'Avenir étant la plus avantageuse, nous vous proposons d'accepter pour valoir marché la soumission souscrite par cette firme.

La dépense s'élevant approximativement à 334.000 frs sera imputée sur le crédit ouvert au budget pour le fonctionnement des restaurants.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 514

—
Promenades
et Jardins
Acquisition
d'un motoculteur
—

MES CHERS COLLÈGUES,

Pour assurer la réfection des pelouses, l'entretien de la pépinière et des cultures florales le service des Promenades et Jardins nous demande d'acquérir un motoculteur à fraise rotative de 5 C. V.

Le prix de vente de ces appareils étant soumis à une homologation officielle est identique chez les divers constructeurs qui ont été consultés à ce sujet.

La maison Morins-Pons, 8, rue Philippe Triaire à Nanterre (Seine) nous offre un tracteur répondant aux conditions techniques exigées.

Nous vous demandons de nous autoriser à passer marché avec la Maison Morins-Pons pour l'achat de ce motoculteur.

La dépense soit approximativement 75.000 frs est à prélever sur l'article 2 du chapitre XII du B. O. de 1946.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Afin de procéder à l'abatage de quatre gros arbres au Cimetière de l'Est, il est nécessaire de démonter 27 monuments funéraires, qui, à la fin des travaux, devront être replacés dans leur état primitif.

Pour faire exécuter dans de bonnes conditions la dépose et la pose de ces pierres tombales, nous avons fait appel aux entrepreneurs qualifiés de Lille.

Trois marbriers seulement ont répondu à notre demande, ils s'offrent à exécuter les travaux demandés aux prix suivants :

M. Crombez, 3, rue du Ballon à Lille	85.000 frs
M. Delpomdor, 10, rue du Ballon à Lille	105.000 frs
M. Bidault, 72, rue du fg des Postes à Lille	108.000 frs

L'état des monuments a été constaté en présence des propriétaires de façon à dégager la responsabilité de la Ville lors du déplacement des pierres tombales en mauvais état.

La première de ces offres étant intéressante pour la Ville, nous vous proposons de passer marché avec M. Crombez pour le prix forfaitaire de 85.000 frs.

Cette somme sera prélevée sur les crédits du Service des Promenades et Jardins, art. 2 du Chap. XII du B. O. de 1946.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

M. le Receveur Municipal nous a fait parvenir un état de sommes proposées comme irrécouvrables.

Ces sommes concernent les produits budgétaires du Chapitre VII art. 7 de l'exercice 1945 « Propriétés communales. Produit des locations » dont le montant s'élève à 10.571 frs 50.

L'irrécouvrabilité de ces produits ayant été constatée, nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances et du Budget, d'admettre en non valeur la somme de 10.571 frs 50.

Adopté.

N° 515

—
*Promenades
et Jardins*

—
*Déplacement
de monuments
funéraires au
Cimetière de l'Est*

N° 516

—
*Divers produits
communaux*

—
*Admission
en non valeur*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 517

—
Promotion de
M. Jules Ronse

—
Rappel
d'augmentation
de traitement

MES CHERS COLLÈGUES,

Par arrêté n° 708, en date du 5 Décembre 1945, M. Ronse Jules, concierge au Conservatoire, a été promu au grade d'expéditionnaire vague-mestre au traitement annuel de 22.000 frs porté à 66.000 frs le 1^{er} Février 1945.

Cette mesure prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1943.

Nous vous prions de vouloir bien décider l'imputation du montant du rappel affectant la période du 1^{er} Juillet 1943 au 31 Décembre 1944 sur le crédit ouvert au chapitre XXX ter article 38 du Budget primitif de 1945.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 518

—
Emoluments
d'agents titulaires
imputés à tort en
1941 et 1942 sur le
poste « Frais
d'occupation »

—
Remboursement
au Trésor

—
Crédit

MES CHERS COLLÈGUES,

Les services créés pendant « l'Occupation » à l'effet de faire face aux exigences diverses de l'ennemi ; Réquisitions, Logements, Cantonnements, Liquidation et paiement des salaires de la main-d'œuvre requise, furent assurés par un Personnel recruté qui fut encadré d'Agents titulaires.

La rémunération de ce Personnel mixte fut réglée par le Receveur Municipal, comptabilisée à un poste hors-budget « Frais d'occupation » et enfin, remboursée au Comptable, par l'Etat.

Or, les paiements des Agents titulaires affectant la période du 1^{er} Octobre 1941 au 31 Mars 1942 ont été rejetés, les rémunérations correspondantes devant être supportées par le Budget communal, l'Etat ne prenant en charge que les rémunérations du Personnel spécialement recruté. c'est-à-dire, du Personnel auxiliaire.

Ces règlements ainsi refoulés et que nous devons prendre en charge s'élèvent à la somme de 157.698 fr. 50. La Trésorerie Générale nous fait tenir l'ordre préfectoral du reversement.

Pour nous permettre d'effectuer l'opération de reversement nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances et du Budget, de décider l'ouverture, au titre du Compte de 1945, du crédit de l'importance précitée, sous rubrique : « Emoluments d'Agents titulaires imputés à tort en 1941 et 1942, sur le poste — Frais d'occupation — Remboursement au Trésor.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Lors de votre délibération du 22 Décembre 1945, vous avez décidé le paiement aux agents auxiliaires de la Ville des heures supplémentaires effectuées par ceux-ci pendant le 3^e trimestre 1945.

Nous soumettons maintenant à votre homologation aux fins de règlement le relevé des heures supplémentaires effectuées pendant la même période par les agents du cadre titulaire, les taux applicables aux intéressés à ce sujet ayant été fixés lors de votre délibération du 22 Décembre 1945, approuvée récemment par l'Autorité Supérieure.

Adopté.

N° 519
—
*Personnel
Municipal
titulaire*
—
*Heures
supplémentaires
effectuées
pendant le
3^e trimestre 1945*
—
Règlement
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Lors de votre délibération du 22 Décembre 1945, vous avez décidé le paiement aux agents auxiliaires de la Ville des heures supplémentaires effectuées par ceux-ci à l'occasion des élections cantonales et législatives.

Nous soumettons maintenant à votre homologation, aux fins de règlement le relevé des heures supplémentaires effectuées par les agents du cadre titulaire, les taux applicables aux intéressés à ce sujet ayant été fixés lors de votre délibération du 22 Décembre 1945 approuvée récemment par l'Autorité Supérieure.

Adopté.

N° 520
—
*Personnel
Municipal
titulaire*
—
*Heures
supplémentaires
effectuées
à l'occasion
des élections
cantonales
et législatives*
—
Règlement
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Les Camps Municipaux de Vacances comprennent plusieurs groupes dirigés par des Chefs de Groupe.

Depuis 1924, date de la création des Camps de Vacances, les professeurs municipaux d'E. P. assuraient obligatoirement cette fonction et ont reçu jusqu'en 1944 pour ce service, l'indemnité fixée chaque année par la Caisse des Ecoles.

Par délibération en date du 29 Août 1945, vous avez fixé la rémuné-

N° 521
—
*Camps
de Vacances*
—
*Rémunération
des chefs
de groupe*
—

ration des Chefs de groupe et du personnel de surveillance à 120 et 100 frs par service journalier.

Nous vous prions de décider que les professeurs d'E. P. bénéficieront des dispositions prises par votre délibération précitée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 522
—
Personnel
enseignant
—
Indemnité
de logement
—
Augmentation
—

Une délégation du Groupement des Instituteurs lillois nous a présenté une demande de relèvement de l'indemnité représentative de logement servie par notre Ville aux Membres du Personnel Enseignant.

Depuis le 1^{er} Janvier 1930, les différents taux de cette indemnité sont les suivants :

1 ^{re} catégorie : Célibataires, institutrices mariées et assimilés	2.000 frs
2 ^e catégorie : Instituteurs mariés et assimilés	2.500 frs
3 ^e catégorie : Directeurs et directrices non logés	2.900 frs

Considérant :

- que cette indemnité n'a pas été révisée depuis 16 années ;
- que bien avant les hostilités déjà, dans les grandes villes en particulier, les loyers avaient augmenté dans de très sensibles proportions ;
- qu'aux termes de l'ordonnance du 28 Juin 1945, les loyers peuvent être majorés de 15 à 30 %, à dater du 1^{er} Juillet 1945.

Nous vous proposons de fixer, ainsi qu'il suit, avec effet du 1^{er} Juillet 1945, les indemnités annuelles de logement à allouer au Personnel Enseignant de notre Ville :

1 ^{re} catégorie	}	Instituteurs et institutrices célibataires ; Institutrices mariées ; Veufs, veuves, divorcés, divorcées sans enfant ou avec un ou plusieurs enfants de plus de 18 ans.
2.600 frs		
2 ^e catégorie	}	Instituteurs mariés ; Veufs, veuves, divorcés, divorcées avec un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans.
3.252 frs		
3 ^e catégorie	}	Directeurs et directrices non logés.
3.772 frs		

Nous vous prions en outre de décider qu'il sera fait application en vue de l'attribution desdites indemnités à des instituteurs et institutrices mariés ensemble, ou à un ménage composé d'un instituteur ou d'une institutrice, et d'un autre fonctionnaire, des dispositions du décret du 21 Mars 1922, en son article 3.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts aux Budgets à cet effet.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Une classe de 6^e nouvelle fonctionnant au Collège Moderne de Filles « Jean Macé », Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous a fait connaître, par lettre du 26 Octobre 1945, qu'il se proposait d'allouer à notre Ville une subvention de 10.000 frs qui vient d'être versée à la Caisse de Monsieur le Receveur Municipal.

D'autre part, conformément aux instructions du Ministère de l'Éducation Nationale — Direction de l'Enseignement technique — le Directeur de l'École Nationale supérieure des Arts et Industries textiles de Roubaix a également versé à la Caisse de M. le Receveur Municipal, une somme de 20.000 frs pour le fonctionnement des classes de 6^e nouvelles.

Nous vous prions de vouloir bien :

- 1° — prononcer l'admission en recette de la somme totale de 30.000 frs à comptabiliser au chapitre XVI article 9 du compte administratif de 1945.
- 2° — décider l'ouverture d'un crédit d'emploi à sérier au chapitre XXXVI article 7 du même compte.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Le Service des Transports automobiles doit faire procéder fréquemment à la réparation de pneus et de chambre à air, et cela à un rythme toujours croissant, en raison de l'état d'usure avancée du matériel.

Ces réparations et la fourniture de pneumatiques neufs sont confiées à M. Léon Matthys, spécialiste en la matière, 14, rue Colbert à Lille, dont le travail donne satisfaction et qui, de plus, effectue par priorité celles nécessaires aux voitures d'ambulance.

N° 522¹

—
Collège Moderne
de Filles
« Jean Macé »

—
Classe de 6^e
nouvelle

—
Subventions
de l'Etat

—
Admission
en recette

—
Crédit d'emploi

N° 523

—
Transports
automobiles

—
Réparation
et fournitures
de pneus

—
Marché

D'accord avec votre Commission des Services Publics, nous vous demandons, pour couvrir la dépense, qui atteindra approximativement 325.000 frs en 1946, de nous autoriser à passer avec M. Matthys un marché de gré à gré.

Cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget ordinaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 524
—
*Transports
Automobiles*
—
*Réparations
de véhicules*
—
Marché
—

Le Service des transports automobiles confié aux Etablissements Denniel et Dubois, garagistes, 35, rue du Pôle-Nord, à Lille, une partie de ses réparations.

Le montant de ces travaux pour 1946 atteindra vraisemblablement, en raison de la hausse constante du matériel et de la main-d'œuvre, la somme de 225.000 francs.

D'accord avec votre Commission des Services Publics, nous vous demandons, en conséquence, de nous autoriser à passer avec lesdits Etablissements Denniel et Dubois un marché de gré à gré.

La dépense fixée approximativement à la somme précitée de 225.000 frs, serait prélevée sur les crédits inscrits au Budget ordinaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 525
—
*Transports
Automobiles*
—
*Réparations
de véhicules
et fournitures
de pièces
de rechange*
—
Marché
—

Le Service des Transports automobiles confie habituellement une partie de ses réparations aux Etablissements Boulinguez, garagistes, 90, rue du Faubourg-de-Douai, à Lille.

Ce fournisseur a, d'autre part, la possibilité, grâce à ses relations, de procurer au garage municipal des pièces de rechange très difficiles à trouver en ce moment.

Le montant de ces travaux et fournitures pour 1946, en raison de la hausse constante des matériaux et de la main-d'œuvre, atteindra vraisemblablement la somme de 225.000 frs.

D'accord avec votre Commission des Services Publics, nous vous demandons, en conséquence, de nous autoriser à passer avec les Etablissements Boulinguez un marché de gré à gré.

La dépense, fixée approximativement à la somme précitée, serait prélevée sur les crédits inscrits au Budget Ordinaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Le Service des Transports automobiles confié à M. Van Den Borren, garagiste, 14, rue Armand Barbès, à Lille, la réparation de plusieurs véhicules.

En raison de la hausse constante du matériel et de la main-d'œuvre, le montant de ces travaux atteindra vraisemblablement en 1946, la somme de 175.000 frs.

D'accord avec votre Commission des Services Publics, nous vous demandons, en conséquence, de nous autoriser à passer avec M. Van Den Borren un marché de gré à gré.

La dépense fixée approximativement à la somme précitée (175.000 frs) serait prélevée sur les crédits inscrits au Budget ordinaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

M. le Secrétaire Greffier du Conseil de Préfecture nous a annoncé le dépôt par M. Pierre Jardez, ex-collecteur chef des droits de place, d'un mémoire introductif d'instance contre la Ville de Lille en vue de l'annulation d'un arrêté en date du 22 Octobre 1945 maintenant la rétrogradation prononcée antérieurement contre lui et le replaçant dans la catégorie des collecteurs de droits de place.

Etant donné que la faute lourde qui a motivé la mesure prise à l'encontre de M. Jardez est de nature à porter atteinte à l'honneur des agents municipaux, nous estimons ne pouvoir revenir sur la décision intervenue et nous demandons de nous autoriser à défendre devant toutes juridictions compétentes, à l'action intentée par lui.

Adopté.

N° 526

—
Services Publics

—
Transports automobiles

—
Réparations de véhicules

—
Marché
—

N° 527

—
Autorisation d'ester contre M. Jardez
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 528

Lycée Fénelon

Internat
municipal annexéCrédits
supplémentaires

Ex. 1945

MES CHERS COLLÈGUES,

Madame la Directrice du Lycée nous transmet pour avis, un état des insuffisances de crédits du Budget Primitif de 1945 de l'Internat.

Cet état comporte deux crédits supplémentaires, l'un de 70.000 frs au titre du chauffage, l'autre de 3.000 frs au titre « Eau ».

Nous vous prions de vouloir bien émettre un avis favorable à l'ouverture de ces deux crédits, remarque ayant été faite par M^{me} la Directrice que ces dépenses supplémentaires sont couvertes par l'excédent de recettes du Compte de l'Etablissement.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 529

Régie Municipale

Règlement
d'une créance

MES CHERS COLLÈGUES,

En Juin 1940, le Comité local de Ravitaillement réquisitionnait 833 kg 500 de poivre appartenant à M. Albert Ducrocq, boyaudier, demeurant 46, rue Saint-Sébastien, à Lille.

A cette époque, M. Ducrocq était absent de Lille et, lors de son retour en 1943, il refusa le règlement de cette réquisition selon les conditions proposés par le Conseil d'Exploitation qui gérait alors la Régie Municipale.

Le 1^{er} Octobre 1944, M. Ducrocq décédait en léguant ses biens aux Hospices de Lille et désignait M. Clavier, greffier de Paix à Pont-à-Marcq, comme son exécuteur testamentaire.

En accord avec l'Administration des Hospices de Lille M. Clavier nous fait connaître aujourd'hui qu'il accepte sans réserve le règlement de cette réquisition selon les bases précédemment fixées, à savoir 833 kg 500, à raison de 32 fr. 75 le kilogramme, ce qui représente au total une somme de 27.297 frs.

D'accord avec le Conseil d'Exploitation de la Régie, nous vous prions de nous autoriser à procéder au règlement de cette créance qui figurait toujours au Passif de la Régie municipale.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

En votre séance du 22 Décembre 1945 vous avez décidé d'effectuer certains travaux de remise en état au clocher de l'église Saint-Martin d'Esquermes et vous avez autorisé à passer avec les Etablissements Joncquez Frères un marché forfaitaire évalué à 215.000 francs.

L'exécution a nécessité le montage d'un important échafaudage extérieur. Il a alors été constaté, ce qui n'était pas possible du sol, que les réfections à effectuer étaient plus considérables que celles primitivement prévues et dépassaient, de ce fait, la convention passée avec l'entreprise précitée.

En effet, le fond du châteaueau en bois ainsi que certaines parties de la sablière sont pourris par suite d'infiltrations anciennes. En raison de cette situation, une étude approfondie a été faite sur place par l'architecte, M. Secq. Cette étude envisage la suppression de quatre clochetons ne présentant aucun caractère esthétique et par ailleurs en mauvais état. Ces clochetons seraient remplacés par quatre croupes. D'autre part, il serait exécuté un châteaueau en béton armé avec sablière de même nature et des portes de service seraient à établir aux quatre faces de la toiture du clocher. En outre, les moulurations sur les pierres aux arcades des baies d'abat-sons se trouvant également en mauvais état doivent être abattues et remplacées par un bandeau en ciment venant à l'aplomb de la maçonnerie.

Il est également nécessaire de prévoir, en dernier lieu, la repose du plomb de châteaueau ainsi que les raccords de couverture indispensables à la suite des réfections de maçonnerie et de charpente.

L'ensemble des travaux qui n'ont pu être prévus au devis précédent, est évalué approximativement à la somme de 250.000 francs.

Le Curé de la Paroisse a été mis au courant des dispositions indiquées ci-dessus. Il consent, comme précédemment, à participer dans les dépenses à concurrence de 50 %, mais demande, toutefois, pour s'acquitter de cette nouvelle quote-part, un délai de deux années.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

- 1° — d'approuver l'exécution des travaux complémentaires ci-dessus désignés ;
- 2 — d'en confier, comme précédemment, la direction à M. Gaston Secq, architecte D. P. L. G. ;
- 3° — de nous autoriser à passer avec les Etablissements Joncquez Frères, un second marché évalué approximativement à 190.000 francs ;
- 4° — de confier les travaux de couverture en ardoises zinc et plomb à une entreprise chargée de l'entretien ;

N° 530

—
Eglise St-Martin
d'Esquermes

—
Clocher : remise
en état des
lucarnes
et de la corniche

—
Travaux
complémentaires

—
Marché

—
Participation
du Culte

5° — d'admettre en recette la participation du Culte et de décider que sa perception sera échelonnée sur deux années ;

6° — de décider l'imputation des dépenses sur le crédit inscrit au Budget pour l'entretien des propriétés communales.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 531
—
*Caserne des
Sapeurs-Pompiers
rue de Bouvines*
—
*Travaux
d'aménagements*
—
*Honoraires
de l'architecte*
—

Des modifications ont dû être apportées, pendant la guerre, à la Caserne des Sapeurs-pompiers de la rue de Bouvines, notamment dans les garages des voitures et aux cheminées de ventilation.

Les dépenses se sont élevées à 30.000 frs environ.

En raison du caractère des travaux, il a été fait appel au concours de M. Duclermortier, architecte agréé, qui avait établi les projets et dirigé la construction du nouveau pavillon de la caserne.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de décider le paiement à M. Duclermortier des honoraires qui lui sont dûs pour cette affaire.

La dépense évaluée à environ 1.500 frs sera imputée sur le crédit inscrit au Budget pour l'entretien des propriétés communales.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 532
—
Hospices de Lille
—
*Subside quotidien
aux hospitalisés
des Hospices
particuliers
pour achat
d'ingrédients
de propreté*
—
*Relèvement
du taux*
—

Par délibération du 6 Juillet 1927, le sou de poche journalier accordé à l'ensemble des administrés des Hospices particuliers, pour achat d'ingrédients de propreté, fut fixé à 0,35, l'effet de la mesure à compter du 1^{er} Janvier 1927.

Fin Novembre 1937, le taux en fut porté à 0,50.

Etant donné que ce taux ne correspond plus aux exigences de la vie, ce qu'a admis d'ailleurs le Conseil Général en sa séance du 27 Novembre 1945, nous vous demandons, en accord avec votre Commission des Finances et du

Budget, de vouloir bien fixer le sou de poche journalier à Cinq francs (5 frs) l'effet de la mesure à compter du 1^{er} Janvier 1946.

Le crédit inscrit au Budget Primitif de 1946 comprend la dépense supplémentaire qui est de l'ordre de 270.000 frs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

En Décembre 1945 le Bureau de la Section du Nord de la Ligue des Fonctionnaires Pères ou Mères de Famille nombreuse dont le Président est M. Henriquet Professeur honoraire de Philosophie, le Trésorier M. Aubry Receveur de l'Enregistrement nous demande une subvention exceptionnelle pour lui permettre de faire face aux frais de reconstitution de la Section qui fut dissoute en 1942 par le Gouvernement de Vichy.

Le Bureau fait valoir qu'à la suite de la dissolution de la Ligue, il versa au Comité Municipal d'Entr'Aide Sociale, le reliquat de son encaisse, soit 1.500 frs.

Cela ayant été reconnu exact de même la renaissance de la Ligue, nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances et du Budget, de vouloir bien décider l'octroi d'une subvention de mille cinq cents frs (1.500) à prélever sur le crédit du Budget Primitif de 1945, Chap. XXVIII Art. 6 « Subventions à des Œuvres privées, philanthropiques d'assistance ou de bienfaisance ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Nos services financiers viennent de dresser l'état des heures supplémentaires effectuées par les agents des cadres auxiliaire et titulaire au cours du 4^e trimestre 1945. Cet état a été établi compte tenu des dispositions du statut du personnel auxiliaire et de votre délibération n° 341 du 22 Décembre 1945 fixant le taux des heures supplémentaires du personnel titulaire.

Conformément à la Circulaire Préfectorale du 18 Mars 1943, nous soumettons ce relevé à votre homologation précisant qu'il s'agit uniquement d'heures supplémentaires effectuées à l'occasion de travaux urgents ou d'un caractère exceptionnel.

Adopté.

N° 533

—
*Ligue des
Fonctionnaires
pères de famille
nombreuses*
—
Subvention
—

N° 534

—
*Heures
supplémentaires
effectuées
par le personnel*
—
4^e trimestre 1945
—
Règlement
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 535

—
Subside
au Syndicat
des marchands
ambulants
—

MES CHERS COLLÈGUES,

M. le Président du Syndicat local des marchands ambulants nous demande un subside pour permettre l'envoi d'une délégation à Paris à l'effet de participer au 25^e Congrès National de la Fédération Nationale des Syndicats non sédentaires qui se tiendra les 26, 27 et 28 Février, 10, rue de Lancry.

Votre Commission des Finances et du Budget vous propose, sur la base des renseignements précis recueillis, d'allouer audit Syndicat un subside de Deux mille francs à prélever sur le crédit ouvert sous l'article 5 du Chapitre XXVIII du Budget Primitif de 1946.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 536

—
Secours
contre l'incendie
—
Achat
d'un fourgon
—

MES CHERS COLLÈGUES,

Par circulaire en date du 13 Mars 1945, M. le Préfet du Nord nous a fait proposer l'acquisition de deux camions de 2 tonnes 500 pour notre Service d'Incendie.

Cette proposition ayant été soumise à M. le Capitaine, Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers et à M. l'Adjoint délégué au Service de Sécurité, ceux-ci ont émis un avis favorable à l'acquisition d'un fourgon normalisé de 2 tonnes et demi, pourvu d'une trompe à deux sons, pour le prix de 396.300 francs.

Votre Commission des Finances s'étant à son tour prononcée pour l'achat de ce fourgon, nous vous demandons de vouloir bien nous autoriser à passer marché avec M. Marc Bourgois, 24, rue Edouard Delesalle à Lille, représentant de la Société Emi, 5, Avenue du Parc Monceau, Paris (8^e).

Le règlement s'opérerait dans les conditions suivantes : 9/10^e à la livraison après réception provisoire, 1/10^e, 6 mois après la livraison et réception définitive.

Nous vous demandons :

- 1° — d'accepter ces conditions et de nous autoriser à passer marché pour l'acquisition d'un fourgon du modèle normalisé ;
- 2° — de voter un crédit spécial de 396.300 francs.

D'autre part, conformément à la loi du 28 Juillet 1932, nous vous prions en outre de solliciter la subvention que l'Etat accorde pour ce genre de matériel, soit 75 % de la dépense.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

En vertu de la réglementation en vigueur, les livraisons importantes de combustible aux Services Publics ne peuvent être actuellement assurées que par les anciens adjudicataires ou les négociants qui possèdent dans leurs références de base, des années 1938-1939, des tonnages qui étaient destinés à des Services Publics.

Pour assurer la continuité des livraisons aux bâtiments communaux en 1946, nous vous prions de nous autoriser à passer, en accord avec l'ordonnance du 2 Novembre 1945, avec chacune des firmes désignées ci-après, un marché dont l'importance est fixée approximativement à quatre cent cinquante mille francs :

Association Charbonnière, 91, rue Nationale, Lille.

Béghin, 26, rue Gambetta à Fâches-Thumesnil.

Coisne-Pottier, 47, rue du Chevalier-Français, Lille.

Ghesquière, 237, rue Solferino, Lille.

Lecluselle et Becquart, 8, rue Fontaine-del-Saulx, Lille.

Mory et C^{ie}, 40, rue Hégel, à Lomme.

Fénart, 60, rue de Loos, Lille.

Les intéressés supporteront les frais auxquels donneront lieu ces marchés.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Le fumier des écuries de la cavalerie municipale, jusqu'ici fourni aux Employés et ouvriers municipaux et déposé par les soins du Service de la Propreté Publique dans les jardins même des agents, est facturé à raison de 75 frs le tombereau.

Votre Commission des Finances et du Budget vous propose, compte tenu de la prestation de transport fournie par la Ville, de porter le tarif à 150 frs le tombereau.

Adopté.

N° 537

—
Fourniture
de charbons

—
Marchés

1° Association
charbonnière ;

2° Béghin ;

3° Coisne-Pottier ;

4° Ghesquière ;

5° Lecluselle et
Becquart ;

6° Mory.

N° 538

—
Vente de fumier

—
Tarif

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 539
—
*Insuffisance
de crédits
du budget
primitif de 1945*
—
*Crédits
supplémentaires*
—

MES CHERS COLLÈGUES,

Plusieurs crédits du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire de l'année 1945 se révèlent insuffisants au regard des dépenses à régler.

- 1° — l'art. I du Chap. III « *Conseil de Prud'hommes. Contingent de la Ville dans les dépenses* » — un arrêté préfectoral nous informant des dépenses obligatoires supplémentaires à notre charge et s'élevant à 93.765 frs.
- 2° — l'art. I bis du Chap. XVII « *Distribution d'eau. Ristourne aux familles nombreuses* » — le nombre d'ayants-droit étant supérieur à celui prévu.
- 3° — l'art. 12 du Chap. XXVI « *Assistance médicale aux tuberculeux. Traitement dans les Etablissements de cure* » — par suite de l'augmentation du prix de journée et du nombre de malades.
- 4° — l'art. 13 du Chap. XXVI « *Assistance médicale aux pré-tuberculeux. Traitement dans les préventoria* » — même motif que ci-dessus.
- 5° — l'art. I du Chap. XXVII « *Contingent de la Ville dans les dépenses d'assistance* » — les dépenses étant supérieures de plus de moitié au chiffre prévisionnel notifié lors du vote du Budget Primitif de 1945.
- 6° — l'art 15 du Chap. XXVIII « *Education physique et sportive de la jeunesse. Subventions* » — Crédit supplémentaire nécessaire au mandatement des subventions votées.

Ci-contre l'insuffisance dégagée des postes précités :

— Art. I du Chap. III	93 765 frs
— Art I bis du Chap XVII	20.000 frs
— Art. 12 du Chap. XXVI	2.000.000 frs
— Art. 13 du Chap. XXVI	400.000 frs
— Art. I du Chap. XXVII	5.000.000 frs
— Art. 15 du Chap. XXVIII	11.000 frs
	Ensemble
	7.524.765 frs

En accord avec votre Commission des Finances et du Budget nous vous prions de vouloir bien voter ces crédits supplémentaires nécessaires.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Sous le haut patronage de M. le Ministre de l'Éducation Nationale et des Beaux-Arts et de la Ville de Paris, le Comité Franco-Américain ayant siège rue du Fg Saint-Honoré, 233, à Paris, lance une souscription nationale dans le but d'offrir le Monument de la Paix aux États-Unis.

L'offre a été acceptée par M. le Maire de New-York où le monument sera érigé.

Votre Commission des Finances et du Budget vous propose d'associer la Ville de Lille au geste de reconnaissance et de gratitude en faveur de la Nation - Libératrice : les États-Unis d'Amérique et, de voter une souscription de Dix Mille Francs (10.000) à virer sur le C/C postal du Comité institué : Paris n° 2.335-83.

La dépense fera l'objet d'un crédit spécial au titre du Compte Administratif de 1945.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Au lendemain de la libération du territoire, l'Association des Maires de France dont le siège social était 2, rue du Roule à Paris (1^{er}) s'est reconstituée.

Notre Ville est adhérente à l'Association.

La subvention valant cotisation est déterminée à 0,05 par habitant suivant le dénombrement de 1936 ; elle ressort à 9.658 frs et est due à compter de 1945.

En accord avec votre Commission des Finances et du Budget, nous vous prions de vouloir bien 1° voter un crédit de 9.658 frs au titre de l'année 1945 à sérier parmi les Autorisations spéciales de cet exercice ; 2° décider l'inscription de pareille subvention au Chap. XXVIII Art. 18 du Budget Primitif de 1946.

Adopté.

N° 540

—
*Comité
Franco-Américain*

—
*Monument
à la Paix offert
aux États-Unis*

—
*Souscription
de la Ville*

—
Crédit
—

N° 541

—
*Association
des Maires
de France*

—
Subvention

—
Crédit
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 542
—
Mandats
spéciaux remplis
par les Membres
du Conseil
Municipal

—
Frais de
déplacements
et débours

—
Remboursement

Par délibération du 22 Décembre 1945 qui reçut l'approbation de M. le Préfet, vous avez décidé de rembourser aux Conseillers municipaux, par prélèvement sur la dotation budgétaire ouverte à ces fins, les frais de mission et de transport engagés par eux à l'occasion des mandats spéciaux qu'ils remplirent pendant l'année 1945.

Les mémoires des frais furent visés par M. le Préfet.

Nous vous demandons aujourd'hui de décider pareille mesure en ce qui concerne les frais engagés en 1946 par les Membres du Conseil Municipal, et ce, conformément aux dispositions de la circulaire de M. le Préfet du Nord en date du 28 Décembre 1945.

L'imputation sera exercée sur le crédit spécialement ouvert au Budget Primitif de 1946, Chap. XXX ter Art. 43.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 543
—
Services
Municipaux
—
Nomination
de M. Debut

—
Rappel
d'émoluments

—
Crédit

Par arrêté N° 709 en date du 5 Décembre 1945, M. Désiré Debut, Chauffeur du cadre secondaire affecté à la station de désinfection, a été promu chauffeur mécanicien et titularisé avec effet du 1^{er} Janvier 1940

A l'effet de mandater à l'intéressé les émoluments qui lui sont dûs depuis cette date jusqu'au 31 Décembre 1945, nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances et du Budget, de vouloir bien voter un crédit de 260.000 frs, à sérier au chapitre I « Dépenses nouvelles » du Compte Administratif de 1945.

La contribution de la Ville aux Assurances Sociales sera imputée sur le crédit ouvert sous l'article 25 chapitre I « Dépenses nouvelles » du Budget Supplémentaire de 1945.

Parallèlement au mandatement, il sera établi contre M. Debut un titre de perception pour reversement dans la caisse municipale du montant de ses rémunérations affectant la période correspondante en qualité de chauffeur mécanicien auxiliaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Par délibération en date du 11 Janvier 1944 le Conseil Municipal a décidé le maintien de certaines allocations annuelles et renouvelables servies à des anciens agents municipaux non tributaires de la Caisse des Retraites des Services Municipaux et non susceptibles de bénéficier de l'Allocation aux Vieux Travailleurs Salariés.

Conformément aux instructions de M. le Ministre Secrétaire d'Etat aux Finances, le renouvellement de ces allocations doit être décidé chaque année par l'Assemblée Communale.

Ci-après, liste des allocations annuelles maintenues conformément aux dispositions de la délibération du 11 Janvier 1944 :

Noms et Prénoms	Montant de l'allocation
Lampin Charles	1.304 frs
V ^{ve} Domarles Laure	800 frs
V ^{ve} Hetuin Marie	200 frs
Delcambre	2.490 frs
Hugeux Gustave	1.942 frs

La situation des intéressés n'étant pas modifiée, d'accord avec votre Commission des Finances, nous vous prions de vouloir bien reconduire, pour 1946, le service de ces allocations dans les conditions fixées par la délibération du 11 Janvier 1944. La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit ouvert à l'article I du chapitre XIXVII bis.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

L'imprimerie Danel, 93, rue Nationale, à Lille, a livré pendant l'année 1945, à notre Service de la Dactylographie, les « Extraits des Délibérations du Conseil Municipal » et les « Extrait des Arrêtés Municipaux ».

En vue de régler à cette Société les sommes qui lui sont dûes, nous vous prions de nous autoriser à passer avec cette Maison le marché nécessaire

La dépense s'élevant à 60.256 frs sera imputée sur le Crédit ouvert au Chapitre II article 2 du Budget Primitif de 1945.

Adopté.

N° 544

—
Allocations
annuelles et
renouvelables

—
Fixation
pour 1946

N° 545

—
Fourniture
d'imprimés

—
Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 546

—
*Application
de l'ordonnance
du 28 Juin 1945*

—
*Majoration
de loyer
Rue de Cassel*
—

MES CHERS COLLÈGUES,

La Ville est locataire, suivant bail de 3, 6 ou 9 années à compter du 1^{er} Juillet 1937, d'un immeuble sis à l'angle des rues de Cassel et Guillaume-Tell, à usage de poste de police actuellement sous-loué à l'administration de la Police.

En application de l'ordonnance du 28 Juin 1945, M. Fichelle propriétaire dudit immeuble sollicite la majoration de 30 % du loyer dont le montant s'élève à 5.490 francs par an.

Etant donné que la location de cet immeuble nous a été consentie en renouvellement de différents baux antérieurs de 9 années dont prorogation nous a été accordée en vertu de la loi du 1^{er} Avril 1926, nous vous demandons de nous autoriser à régler à M. Fichelle la majoration de 30 %, à compter du 1^{er} Juillet 1945, et ce, jusqu'au 30 Juin 1946, date d'expiration du dit bail.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 547

—
*Musée
Commercial
et Colonial*

—
*Contribution
de la Ville
Exercice 1945*

—
Règlement
—

MES CHERS COLLÈGUES,

Le Musée Commercial a été fondé en 1885 par la Chambre de Commerce avec le concours de la Ville et de l'Etat.

Il est régi de façon autonome par une Commission administrative composée de personnalités lilloises du Commerce et de l'Industrie, proposées par la Chambre de Commerce et agréées par la Ville.

Le Budget de ce Musée est alimenté par la Chambre de Commerce et par la Ville, celle-ci assurant une contribution annuelle et forfaitaire.

Au titre de 1945, notre contribution prévue au Budget Primitif de l'exercice chap. XXI quater, art. 7 est de 18.000 frs.

Nous vous prions de vouloir bien autoriser le règlement de la somme précitée au Trésorier ès-qualité du Musée Commercial et Colonial.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Aux termes d'un arrêté préfectoral du 1^{er} Août 1945, la part contributive de notre Ville dans les dépenses de 1945 du Personnel des Services de la Voirie départementale et vicinale rattachés à l'Administration des Ponts et Chaussées, est fixée à 25.604 frs alors que la dotation ouverte en notre Budget conformément aux indications du Budget du Service Vicinal approuvé antérieurement n'est que de 12.802 frs c'est-à-dire de moitié.

Pour nous permettre le règlement du contingent qui nous est demandé, nous vous prions de vouloir bien décider l'imputation de la somme excédant la dotation ouverte, sur le crédit réservé sérié au Budget supplémentaire de 1945, Chap. XIV art. 287 libellé « Entretien des chemins vicinaux ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Par une circulaire en date du 25 Juillet 1945, M. le Préfet nous a invité à organiser des colonies de vacances en Forêt Noire, au profit d'enfants déficients des écoles publiques, qui seraient désignés par le Service Municipal de l'Inspection Médicale Scolaire.

Le départ étant fixé au 6 Août, ce Service dut réaliser un véritable tour de force pour organiser cette expédition dans un délai aussi bref. Près de 300 enfants furent choisis et soumis à une visite médicale spéciale, ainsi qu'à un examen radioscopique. Il fallut également vérifier les trousseaux, les titres de rationnement et convoquer les familles afin de recueillir le versement d'une participation dans les frais de séjour.

Nos écoliers passèrent un agréable séjour dans un site admirable. Ils furent l'objet des soins attentifs de la part des assistantes sociales municipales et du personnel de service qui les avaient accompagnés. Ils conserveront un souvenir inoubliable de l'accueil qui leur fut réservé par les organisateurs de cette belle œuvre : les officiers du Service Social du 6^e Régiment de Chasseurs d'Afrique à qui nous devons toute notre reconnaissance.

N° 548

Personnel
du service
vicinal

Contingent
Exercice 1945

Règlement

N° 549

Colonies
de vacances
en Forêt Noire

Régularisation
des opérations
de recettes
et de dépenses

Indépendamment des sommes perçues à titre de participation des familles et qui s'élèvent à 128.937 frs

La Recette Municipale a également encaissé les sommes suivantes :

— Subvention de l'Entr'aide Française	146.400 frs
— Subvention du Ministère de l'Education Nationale. Direction des Mouvements de Jeunesse	61.000 frs
— Participation de l'Union Régionale des Caisses de Maladie-Maternité de Lille, 2, rue de Courtrai	52.320 frs
— Participation de la Caisse maladie des Agents de l'E. L. R. T. 3, boulevard de Strasbourg à Roubaix	372 frs
— Participation de la S. N. C. F.	1.200 frs
— Participation de la Caisse de Solidarité de la C ^{ie} des Tramways de Lille. Bourse du Travail	1.440 frs
	<hr/>
Total	<u>391.669 frs</u>

Ci-contre les dépenses :

— Transport de 250 enfants et 25 convoyeurs à Denau	47.552 frs
— Quote-part dans les frais de déplacement de la Délégation Départementale de la Croix-Rouge	2.220 frs
— Remboursement d'avances à M. Claie, Chef de la 5 ^e Division de ses frais de déplacement en Forêt Noire	1.842 frs
— Indemnité accordée au personnel affecté à la surveillance et aux travaux domestiques de cette colonie de vacances	42.600 frs
— Pour mémoire : la contribution journalière qui nous sera réclamée par l'Armée	X

Nous vous prions de vouloir bien :

1° Prendre acte des recettes qui ont été comptabilisées au compartiment des recettes du Budget primitif de 1945, Chap. IX art. 13.

2° Valider les dépenses sus-indiquées dont le mandatement a été opéré par imputation sur l'article 22 du Chap. XXVI.

3° Décider que la somme à régler à l'Armée au titre de la contribution journalière sera prélevée sur le poste budgétaire ci-dessus mentionné.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Nous vous soumettons, pour avis le Budget Primitif de la Régie Municipales d'approvisionnement des œuvres d'entr'aide, de solidarité et de sauvegarde de la population ouvrière, pour l'exercice 1946.

Ce document a été arrêté par le Conseil d'exploitation en sa séance du 24 Janvier 1946.

N° 550
—
Régie Municipale
d'approvision-
nement
—
Budget primitif
de l'exercice 1946
—
Avis
—

BALANCE

Recettes	{ d'exploitation	4.000.000	} 6.000.000
	{ d'établissement	2.000.000	
Dépenses	{ d'exploitation	4.000.000	} 6.000.000
	{ d'établissement	2.000.000	

Détail du compartiment « Dépenses » :

I — Exploitation.

a) achat de marchandises	2.500.000
b) frais de transports	50.000
c) traitements, salaires, indemnités	950.000
d) loyers	10.000
e) impôts, contributions, taxes	240.000
f) assurances	50.000
g) dépenses diverses, matériel, mobilier	200.000

II — Etablissement.

Remboursement des avances consenties par la Ville	2.000.000
	<hr/>
	6.000.000
	<hr/> <hr/>

Votre Commission des Finances et du Budget qui a examiné ce document vous propose d'émettre un avis favorable à son approbation.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 551

—
Réalisation
du Plan
d'aménagement et
d'assainisse-
ment
de la Ville

—
Acquisition
d'immeubles

—
Emprunt

MES CHERS COLLÈGUES,

En sa séance du 27 Février 1931, le Conseil Municipal votait un emprunt de 150 millions de frs pour la réalisation d'un Programme de Grands Travaux d'édilité adopté le 8 Décembre 1929.

Cet emprunt fut autorisé et réalisé.

La masse sus-indiquée comprenait une dotation de 25 millions devant permettre la réalisation du Plan d'aménagement et d'assainissement de la Ville, par l'achat de nombreux immeubles à réunir à de nouvelles voies publiques ou à des voies publiques anciennes dont l'élargissement est prévu au Nouveau Plan.

La dotation d'emprunt précitée étant épuisée alors que le Programme des acquisitions prévues, notamment dans le quartier Saint-Sauveur, n'est pas réalisé dans son intégralité, la constitution d'une dotation nouvelle s'impose

Dès lors et d'accord avec votre Commission des Finances et du Budget, nous vous prions de vouloir bien voter 1° un emprunt de Deux millions neuf cent cinquante mille frs (2.950.000) remboursable en trente années à un taux d'amortissement qui ne devra point être supérieur à 3.90 % ; 2° l'imposition de garantie de remboursement qui ressort à deux centimes cinquante quatre centièmes (2 cs 54) l'annuité d'amortissement considérée s'élevant à 167.682.48.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 552

—
Rétablissement
des garanties
disciplinaires

—
Reconstitution
des Conseils
de discipline

—
Délégation

MES CHERS COLLÈGUES,

Une ordonnance en date du 19 Octobre 1945, parue au Journal Officiel du 20 Octobre 1945, a abrogé le décret du 18 Novembre 1939 suspendant, pendant la durée des hostilités, le fonctionnement des Conseils de discipline institués dans les Collectivités publiques et les Services concédés.

Aux termes de la loi du 12 Mars 1940 modifiant l'article 88 de la loi du 5 Avril 1884 et du décret du 23 Juillet 1930 portant règlement d'Administration publique pour l'exécution de ladite loi, il a été constitué, dans chaque département, deux ou plusieurs conseils de discipline, chargés de se prononcer sur les peines disciplinaires à appliquer, le cas échéant, aux fonctionnaires des Administrations dont il s'agit.

Par lettre-circulaire du 28 Décembre 1945, M. le Préfet nous a invité à désigner, au scrutin secret, un délégué titulaire et un délégué suppléant parmi

les membres du Conseil Municipal pour siéger au sein de ces Conseils de discipline.

En conséquence, nous vous prions de vouloir bien procéder à ces désignations.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Par délibération en date du 28 Juin 1945, approuvée par M. le Préfet du Nord le 10 Août 1945, vous avez décidé d'accorder au personnel municipal des cadres Titulaire et Auxiliaire le bénéfice de la durée des services militaires pour le calcul de l'ancienneté dans l'avancement de classe, étant entendu que la situation des intéressés serait revue depuis le 1^{er} Août 1942.

Afin de préciser la portée de cette mesure, nous vous demandons de vouloir bien décider que celle-ci ne pourra intervenir qu'une seule fois dans la carrière des agents quel que soit le grade des intéressés.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

M^e Payen, avocat à Lille, 114 bis rue des Postes, nous a présenté la note des honoraires qui lui sont dus pour avoir défendu les intérêts de la Ville, en 1945, devant la Commission d'Expropriation dans les affaires ci-après :

- 1° — Expropriation d'un immeuble sis à Lille, rue Saint-Sauveur 4, appartenant à M. Mulle 3.500 frs
- 2° — Expropriation d'un terrain de zone, sentier des Dondaines, appartenant aux consorts Bouhebent 3.500 frs
- 3° — Expropriation d'immeubles Chemin des Morts et rue de l'Argillière, appartenant aux consorts Lapôte 1.500 frs
- 4° — Expropriation d'un immeuble, 1, rue du Vieux Faubourg, cour à l'Eau 2, appartenant à M. Franchomme 1.500 frs
- 5° — Expropriation d'un immeuble situé rue du Vieux Faubourg, cour à l'Eau 8, appartenant aux héritiers Facqueur 600 frs

N° 553

—
*Personnel
Municipal*

—
*Prise en ligne
de compte des
Services militaires
pour le calcul de
l'ancienneté*

N° 554

—
*Honoraires
M^e Payen*

—
Règlement

6° — Expropriation d'un immeuble rue du Vieux Faubourg, cour à l'Eau 4, appartenant aux consorts Desrumeaux-Allard .	1.000 frs
7° — Expropriation d'un immeuble sis à Lille, rue Saint-Michel 7, appartenant aux consorts Delgrange	2.000 frs
8° — Fixation de l'indemnité due	
a) à la locataire dudit immeuble, M ^{me} Devos	2.000 frs
b) aux sous-locataires dudit immeuble :	
Derippon et Sammarcelli	400 frs

Il nous a réclamé également une somme de 2.000 frs pour avoir représenté la Ville devant le Tribunal Civil à raison de l'instance engagée par les Etablissement Fuschs-Nisse qui émettaient la prétention de se faire payer, sur la Caisse Municipale, l'indemnité due pour réquisition d'une voiture automobile pour les besoins de la défense Passive.

La Ville a été mise hors de cause.

Nous vous demandons de nous autoriser à régler ces honoraires s'élevant au total à 18.000 frs et de décider que le montant sera prélevé sur le crédit « Frais d'actes et de procédure » du Budget primitif de 1945.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 555
—
Honoraires
M^e Crussaire
—
Règlement
—

M^e Crussaire, Avocat à Lille, 18, rue Henri Kolb, a sollicité le règlement des honoraires qui lui sont dus pour avoir occupé pour la Ville, en 1945, dans les instances suivantes :

1° — Instance engagée par la Ville devant le Conseil de Préfecture Interdépartemental du Nord et du Pas-de-Calais, à l'effet de déterminer la responsabilité des dégâts constatés dans le Groupe Scolaire du Faubourg-d'Arras par suite du mauvais état des toitures-terrasses dont les travaux d'étanchéité avaient été confiés à M. Victor Billiet.

Les Consorts Billiet ont été condamnés à payer à la Ville la somme de 171.124 frs et à supporter les entiers dépens de l'instance	Honoraires	6.000 frs
	Frais divers	232 frs

2° — Intervention de la Ville, en sa qualité de propriétaire, dans une instance en référé dirigée contre M. Godefroy, locataire actuel d'un immeuble sis à Lille 2 bis place Wicar, par M. Hercok qui avait abandonné la dite maison le 18 Mai 1940 et dont les droits d'occupation étaient éteints le 15 Juillet 1940.

M. le Président du Tribunal faisant droit à notre demande a décidé que la question devait être tranchée par le Juge du fond et a refusé l'expulsion 1.000 frs

3° Instance en validité de saisie - arrêt pratiquée contre l'entreprise Decheneux, pour sûreté du paiement d'une somme de 9.065 frs 86 due à la Ville pour location de matériel, frais de transport et de réparations.

Par jugement du 28 Juin 1945, le Tribunal a condamné l'entreprise Decheneux au paiement de la somme sus-visée et déclaré bonne et valable la saisie-arrêt pratiquée 1.200 frs

Nous vous proposons de régler à M^e *Crussaire* la somme de 8.432 frs réclamée et de décider que la dépense sera prélevée sur le crédit « Frais d'actes et de procédure » du Budget Primitif de 1945.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

M. le Capitaine Serrure, Commandant le Corps des Sapeurs-Pompiers de Lille, a fait connaître que le matériel réformé entreposé au magasin de la Ville, Avenue du Peuple Belge, pouvait être vendu.

Par ailleurs, les Services de la Mairie, consultés au sujet de l'utilisation éventuelle de ce matériel pour leurs besoins, ont répondu qu'il n'était pas susceptible de les intéresser.

Un appel d'offres a été adressé à 55 acheteurs éventuels ; sept ont répondu et le dépouillement de leurs propositions a permis de déterminer que les plus avantageuses pour la Ville étaient les suivantes :

M. Joseph Moré.

Une auto pompe Mieuset 1932	30.790 frs
Une auto pompe Mieuset 1932	30.790 frs
Une auto pompe Mieuset 1921	28.690 frs
Total	<u>90.270 frs</u>

M. Raymond Labouygue.

5 dévidoirs avec roues	8.000 frs
------------------------------	-----------

M. Gabriel Degoul.

1 bobine avec roues	1.000 frs
1 ventilateur	500 frs
Total	<u>1.500 frs</u>

N° 556

—
Vente de matériel
réformé des
Sapeurs-Pompiers

—
Admissions
en recette
—

Les offres faites sont acceptables. D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

- 1° — de décider la vente du matériel à chacun des sus-nommés pour les sommes qu'ils ont indiquées ;
- 2° — d'admettre ces sommes en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 557
—
Hospices de Lille
—
Bail
emphytéotique
de terres
à Lezennes,
Annappes
et Lesquin
—
Avis
—

M. Adolphe Cokelaer a sollicité la concession au bail emphytéotique, pour une durée de 30 ans, à dater du 1^{er} Octobre 1945, de diverses parcelles de terre sises à Lezennes, Annappes et Lesquin d'une superficie totale de 10 ha, 09 a, 03 ca, d'après titres, moyennant une redevance annuelle de 5.177 kgs de blé.

M. Cokelaer s'est engagé à exécuter toutes les conditions insérées au cahier des charges dressé pour les baux emphytéotiques des terres des Hospices de Lille et notamment à acquérir les constructions à usage de ferme érigées sur le terrain sis à Lezennes, par prise à emporter, moyennant la somme de 20.000 francs, en ce compris les droits à l'indemnité de dommages de guerre. Il a également pris l'engagement d'effectuer, dans un délai de 5 ans, la remise en bon état des constructions et à les entretenir durant tout le cours du bail.

Dans sa séance du 15 Décembre 1945, la Commission Administrative des Hospices a décidé d'accorder à M. Cokelaer la concession aux conditions sus-visées.

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération prise à cet effet.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 558
—
Personnel
Municipal
—
Titularisation
des agents
de l'ex-cadre
secondaire
—
Fixation
des traitements
—

A différentes reprises, l'attention de l'Administration Municipale a été appelée sur la situation faite à un certain nombre de nos agents qui, embauchés avant les hostilités, assuraient des fonctions à caractère permanent. Ces agents, à qui la qualité de fonctionnaire municipal n'a pas été reconnue, bénéficiaient cependant jusqu'en 1942, d'un salaire fixe, déterminé par arrêté, ainsi que de toutes les indemnités accessoires accordées au personnel titulaire. Ils étaient régis par les dispositions d'un statut fixant les conditions de rémunération et les garanties disciplinaires. Ils n'étaient cependant pas affiliés à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux.

A partir du 1^{er} Janvier 1943, les intéressés perdaient le bénéfice de leurs avantages acquis et étaient purement et simplement assimilés aux agents temporaires embauchés depuis les hostilités.

Par délibération du 23 Avril 1945, le Conseil Municipal proposait :
a) la réintégration, dans le cadre secondaire, des agents ayant appartenu à ce cadre ; b) leur titularisation, sous certaines conditions, dans le cadre principal.

Bien qu'ayant fait l'objet d'un avis favorable de principe de la part de M. le Préfet du Nord, la régularisation de la situation de ces agents n'a pu encore être réalisée intégralement à ce jour, pour des raisons indépendantes de notre volonté, et le problème de leur titularisation reste notamment en suspens.

Une ordonnance en date du 2 Novembre 1945 portant dérogation provisoire aux conditions normales de recrutement des fonctionnaires des collectivités locales, a fixé les conditions dans lesquelles ce personnel pouvait être intégré dans le cadre titulaire.

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance susvisée, les collectivités doivent fixer le nombre et la répartition des emplois correspondant, dans chaque service, à des besoins permanents.

Pour permettre l'application de ces dispositions législatives, il est nécessaire de compléter la délibération prise par l'assemblée municipale le 23 Avril 1945.

C'est dans ce but que nous proposons d'adopter les échelles ci-après qui ont été établies en tenant compte de la circulaire de M. le Préfet du Nord, en date du 19 Juin 1944.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Chef Magasinier	48.000	52.500	57.000	61.500	66.000	72.000	78.000	A en nature pour nec. de service.
Magasinier Concierge	39.000	42.000	45.000	48.000	51.000	55.500	60.000	
Gardien de garage. Surveillant. Huissier	36.000	37.500	39.000	40.500	42.000	43.500	45.000	

SERVICES TECHNIQUES

Sous-Chef de section	72.000	81.000	90.000	99.000	108.000	117.000	126.000
Agent technique. Chef électricien des Théâtres. Chef de garage	54.000	60.000	66.000	72.000	78.000	87.000	96.000
Brigadier fontainier Contremaître	54.000	57.000	63.000	67.500	72.000	78.000	84.000

PERSONNEL OUVRIER

Plombier - Toupilleur machiniste - Menuisier ébéniste - Menuisier carrossier - Cimentier spécialiste - Surveillant P. P.	48.000	51.000	54.000	58.500	63.000	67.500	72.000
Brigadier chef du service des Promenades et Jardins.	48.000	52.500	57.000	61.500	66.000	72.000	78.000
Ouvrier d'atelier - Tôlier serrurier - Couvreur - Carreleur - Menuisier - Tapissier - Charpentier - Plâtrier - Maçon et maçon égoutier - Cimentier - Zingueur - Peintre vitrier - Bûcheron - Dameur ficheur - Surveillant d'entretien - Brigadier du service des Promenades et Jardins - Brigadier charretier - Contrôleur mécanicien - Plombier.	48.000	51.000	54.000	57.000	60.000	63.000	66.000
Démolisseur - Brigadier égoutier - Brigadier cantonnier - Surveillant de bassin - Gardienne de chèvres - Garçon de théâtre - Garçon de laboratoire - Surveillant de Conservatoire.	39.000	42.000	45.000	48.000	51.000	55.500	60.000
Cabinier.	36.000	37.000	38.000	39.000	40.000	41.000	42.000

SERVICES DIVERS

Inspecteur principal des Halles et Marchés.	72.000	81.000	90.000	99.000	108.000	117.000	126.000
Assistante Chef du Service Médico-Social.	72.000	81.000	90.000	99.000	108.000	117.000	126.000
Infirmières Chef des Crèches Municipales et du Service de prophylaxie antivénérienne, <i>titulaires</i> du diplôme d'Etat d'Assistante Sociale.		48.000	57.000	66.000	78.000	90.000	96.000
Infirmières Chef des Crèches Municipales et du Service de prophylaxie antivénérienne, <i>non titulaires</i> du diplôme d'Assistante Sociale mais titulaires du diplôme d'Etat d'infirmière hospitalière ou de sage-femme.			48.000	57.000	66.000	78.000	90.000
Assistante sociale diplômée d'Etat.			48.000	57.000	66.000	78.000	90.000
Sage-femme et infirmière diplômée d'Etat.		39.000	42.000	45.000	49.500	54.000	60.000
Infirmière non diplômée d'Etat.			39.000	42.000	45.000	49.500	54.000
Gardes municipaux.	36.000	39.000	42.000	45.000	48.000	51.000	54.000

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 558¹—
Personnel
municipal—
Suppression
injustifiée
d'avantages
en nature
à 2 concierges—
Rappel
de prestations—
Crédit

MES CHERS COLLÈGUES,

A la date du 1^{er} Novembre 1942, l'Administration municipale précédente supprimait injustement à MM Serrure et Van Wynsberghe une partie des avantages en nature, eau, gaz, électricité, qui leur avaient été accordés à titre de rémunération pour les services qu'ils sont appelés à rendre en leur qualité de concierge.

Faisant droit à la requête des intéressés, nous vous proposons de décider : 1° le remboursement, avec effet du jour de leur suppression, des prestations de chauffage et d'éclairage dont ils ont été privés à tort ; 2° aux fins de mandatement de la dépense évaluée à 4.861 frs, l'ouverture d'un crédit spécial de même importance à sérier au Chapitre I du Compte administratif de 1945.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 559

—
Cimetières—
Remboursement
de frais
d'occupation
d'une case
au caveau
d'attente—
Cabantous Léa

MES CHERS COLLÈGUES,

M. Caudray Albert, demeurant à Lille, 39, rue Nicolas-Leblanc, a demandé le 21 Janvier 1946 l'admission, au caveau d'attente du cimetière du Sud, du corps de M^{me} Cabantous Léa.

La mise en case n'a pas eu lieu en raison de ce que le corps de la défunte a été inhumé en pleine terre dans le même cimetière.

Les frais d'occupation d'une case au caveau d'attente, quittance N° 21.373 du 21 Janvier 1946, droits divers N° 16 demeurés sans objet, se sont élevés à 500 francs.

La Ville a donc perçu indûment la somme de 500 frs.

Nous vous proposons d'agréer la demande de remboursement présentée par M. Caudray Albert à concurrence de 450 frs, la différence de 50 frs restant acquise pour frais d'établissement d'actes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Lors de l'établissement d'un réseau départemental par l'Electricité Lille-Roubaix-Tourcoing, la Commission d'Enquête appelée à donner son avis sur le projet avait demandé que les droits de stationnement à réclamer aux trois villes de Lille-Roubaix-Tourcoing soient réduits à un taux minimum. Elle estimait que ces droits pouvaient être fixés à forfait à 1.000 frs par an.

Dans sa séance du 14 Janvier 1910, le Conseil Municipal décidait de se rallier à cet avis et d'inscrire en recette une redevance annuelle de 1.000 frs.

La délibération prise à cet effet stipulait notamment que la fixation forfaitaire au chiffre de 1.000 frs des droits de stationnement s'appliquait uniquement et exclusivement aux lignes qui forment le réseau départemental, soit en ce qui concerne la Ville de Lille, aux lignes de Lille à Leers (place des Buisses à Leers) et de Lille à Roubaix et à Tourcoing et qu'elle ne s'appliquait pas aux lignes de raccordement entre ces lignes, distraites du réseau départemental par décision du Conseil Général du 30 Août 1906, ni aux lignes du réseau interdépartemental qui serait concédé à toutes compagnies, la Ville se réservant le droit absolu et exclusif de fixer, pour ces lignes, les droits de stationnement qu'elle est en droit de percevoir en vertu de la loi du 5 Avril 1884.

Compte tenu de ce que : 1° la dite Compagnie avait procédé depuis 1919 à de nouvelles installations et partant, à des emprises de plus en plus nombreuses sur le territoire de notre ville et en particulier aux abords de la place du Théâtre ; 2° elle avait demandé de poser un 3° rail entre la place des Buisses et le Boulevard Carnot. Le Conseil Municipal a, dans sa séance du 4 Août 1934, décidé :

a) de porter de 1.000 à 15.000 frs, la redevance à payer annuellement à la Ville ;

b) que cette dernière somme serait révisée à l'occasion des extensions que l'Electricité Lille-Roubaix-Tourcoing pourrait être appelée à réaliser par la suite.

Dans le courant de Janvier 1938, la Commission du Budget avait envisagé de porter de 15.000 à 22.500 frs la redevance payée à la Ville par la dite Compagnie.

Par lettre du 10 Février 1938, elle nous faisait connaître que, si en 1933, elle avait payé la majoration de 1.000 à 15.000 francs c'était uniquement parce que l'Administration Municipale en avait fait la condition sine qua non de l'autorisation de poser un troisième rail dans les voies de la compagnie des T.E.L.B. rue du Lombard et rue des Jardins.

Elle ajoutait que : a) la situation de son exploitation étant complètement bouleversée, il ne lui était plus possible de verser les redevances prévues ; b) d'ailleurs les villes de Roubaix et de Tourcoing ne les percevaient plus.

N° 560

*Litige avec la
Compagnie
« L'Electricité
Lille-Roubaix-
Tourcoing »*

Règlement

En conclusion, la dite Compagnie manifestait le désir de voir suspendre, à partir de 1938, et jusqu'à nouvel ordre, le versement annuel de la redevance prévue en 1933.

Notre Conseil juridique à qui nous avons soumis la question, nous a indiqué que s'il ne voyait aucune raison à ce que la Ville augmente le chiffre de la redevance, par contre, la Compagnie ne saurait exiger juridiquement que la redevance de 15.000 frs soit ramenée au chiffre primitif ; cette redevance ayant été régulièrement portée à 15.000 frs, sans violation de l'article 42 de la loi du 31 Juillet 1913 relative aux voies ferrées d'intérêt local, à la suite d'un fait nouveau : l'extension des emprises de la Compagnie sur le domaine public de la Ville.

Le 23 Mai 1938, l'Administration Municipale estimait que le problème de l'augmentation de la redevance ne devait être retenu mais que la question demeurerait dans le statu quo en ce qui concerne la réduction sollicitée.

Au moment où la redevance due pour l'année 1938 lui fut réclamée, la Compagnie l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing a rappelé sa demande antérieure de suppression de redevance en reprenant les arguments développés dans sa lettre du 10 Février 1938 et en s'appuyant sur le fait que l'avenant du 10 Novembre 1938, passé entre la Ville et la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue contient un abandon au profit de cette dernière, des droits de stationnement.

Il a néanmoins été convenu que la somme de 15.000 frs exigible en 1938 aurait été payée.

Appelée à se pencher à nouveau sur le problème le 20 Février 1939, l'Administration Municipale, faisant sien l'avis de la Commission des Services Publics, a décidé qu'aucune suite ne serait donnée à la demande en réduction formulée par la Société Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing et que les droits de stationnement dus par elle resteraient fixés à 15.000 frs par an.

La Compagnie E.L.R.T. a refusé de régler la dite somme de 15.000 frs due au titre de l'année 1939 et a fait opposition à la contrainte qui lui a été décernée par M. le Receveur Municipal. Elle a porté l'affaire devant le Tribunal Civil.

Au cours de l'instance, la Société nous a fait part de son désir de supprimer la voie contentieuse dans laquelle elle s'était engagée et, pour en terminer amiablement, acceptait de porter à 15.000 frs l'an, les droits de stationnement dus à la Ville de Lille, à partir du 1^{er} Janvier 1939.

Par contre, elle s'opposait à ce que la modification de ce tarif intervienne unilatéralement et à toute époque et émettait la prétention de maintenir le chiffre proposé jusqu'à la fin de la concession, soit pendant 25 ans.

Au cours de sa réunion du 27 Mars 1944, l'Administration Municipale a accepté les propositions faites par la Compagnie « l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing » sous réserve que la redevance annuelle de 15.000 frs portant

effet du 1^{er} Janvier 1939 sera révisée à partir du moment où la surface des emprises de la dite Compagnie sur le territoire de la Ville de Lille aura été augmentée de 50 % par rapport à la situation de 1934.

La Compagnie venant d'accepter cette réserve, nous vous demandons de ratifier définitivement la décision sus-visée de l'Administration Municipale, d'admettre en recette les redevances dues à compter du 1^{er} Janvier 1939 et d'accepter le désistement d'instance de la dite Compagnie.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Nous vous soumettons le Budget Primitif pour l'exercice 1946 préparé par la Commission des Finances et du Budget en sa séance du 22 Janvier 1946, puis examiné par l'Administration Municipale en sa réunion du 4 Février.

N° 561
—
Ville de Lille
—
Budget primitif
pour 1946
—

BALANCE

	Ordinaires	Extraordinaires	Total
Recettes :	419.935.301	75.369.558	495.304.859
Dépenses :	419.935.301	75.369.558	495.304.859

L'équilibre est assuré par l'inscription aux recettes ordinaires de la subvention de l'Etat au titre de la loi de finances du 31 Décembre 1945 déterminée à 14.115.256 frs ; d'une imposition majorée de 666 centimes additionnels procurant des ressources chiffrées à 44.122.093 frs.

Avant de vous donner les caractéristiques du document, nous croyons devoir souligner 1° que se fixaient à 277 millions les dépenses du Budget Primitif de 1945 et que celles-ci étaient supérieures aux recettes de près de 15 millions ; 2° le déficit du Budget Supplémentaire du même exercice voté en Décembre 1945 s'accusait à 40 millions $\frac{1}{2}$, le compartiment des dépenses de ce Budget ne comprenant point l'inscription de remboursement de l'avance de trésorerie attribuée par l'Etat en Septembre 1945 et s'élevant à 95 millions de frs.

Comparé à celui de 1945, le Budget pour 1946 est en augmentation de volume de 79 %.

L'établissement du document fut, devons-nous le dire, extrêmement laborieux puisqu'en fin de ses travaux personnels d'étude des fixations budgétaires initiales, notre Collègue Adjoint aux Finances avait ramené le déficit de 86.849.408 frs à 60.511.691 frs et, qu'au terme de son analyse sévère de

tous les postes de recettes et de dépenses, la Commission des Finances et du Budget avait réduit le déficit de 2.274.342 frs le fixant définitivement à 58.237.349 frs réductible après inscription considérée de 666 centimes nouveaux, de la subvention de l'Etat prévue par l'article 156 de la loi de finances du 31 Décembre 1945 et déterminée par application de la formule, à 14.115.256 frs.

Ainsi donc, le déficit se traduisait en fin de compte à 58.237.349 frs — 14.115.256 soit 44.122.093 frs. Le labeur de la Commission des Finances et du Budget devait amener celle-ci à faire face aux obligations découlant de ses responsabilités au regard des voies et moyens de couverture du déficit. Elle se vit contrainte de devoir maintenir les dotations qu'elle avait fixées en ses travaux et de proposer l'équilibre du Budget par une imposition de 666 centimes additionnels.

Les caractéristiques du Budget.

DEPENSES

Les dépenses sont de 2 catégories — celles de Personnel — celles techniquement appelées « Matériel » qui comprennent toutes dépenses a) de fonctionnement des services ; b) d'assistance ; c) de travaux et fournitures, etc... Elles s'élèvent respectivement à 208.879.293 frs et 286.425.566 frs, l'une et l'autre en progression de 94.553.275 frs et 123.405.626 frs.

Dépenses de Personnel.

Une première remarque s'impose. Pour respecter les règles d'établissement des Budgets, les rémunérations des Agents du cadre titulaire et celles des Agents auxiliaires ont été respectivement groupées sous les articles 1 et 2 du chapitre 1^{er}.

Relativement à la progression accusée des dépenses.

La progression des dépenses est de 94 millions $\frac{1}{2}$ soit 82,50 %. Elle est la résultante non point d'une augmentation du nombre d'Agents puisque le nombre est inférieur à celui de fin 1944, mais uniquement de l'application des directives gouvernementales. Précisons, au surplus, que le chiffre de 94 millions $\frac{1}{2}$ comprend I — une masse de 67 millions $\frac{1}{2}$ qui résulte de décisions prononcées par le Conseil Municipal en cours de 1945 et approuvées par l'Autorité de tutelle II — une autre masse de 27 millions qui représente la dépense entraînée par l'attribution aujourd'hui votée : a) de l'indemnité familiale dont bénéficient les fonctionnaires d'Etat en vertu du décret du 4 Janvier 1946 ; b) de l'indemnité exceptionnelle et annuelle de cherté de vie de 4.800 frs aux Agents dont le salaire brut annuel est compris entre 36.000 et 48.000 frs.

Enfin et s'agissant des instructions préfectorales en date du 27 Novembre 1944 d'avoir à rechercher une réduction des cadres du Personnel, nous avons

constitué une Commission spéciale qui œuvre fébrilement pour une réorganisation des cadres mêmes et réaliser des compressions.

Dépenses « Matériel ».

Les dépenses de cette catégorie passent, l'avons-nous indiqué plus haut, de 163.019.940 frs à 286.425.566 frs. Le pourcentage s'accuse à 75 %.

Cette ascension de dépenses que nous constatons non sans inquiétude n'est pas notre fait. Les causes ne sont pas ignorées du Pouvoir Central.

Il convient de souligner que ce volume d'augmentation comprend deux emprunts, l'un de 2.950.000 frs pour achats d'immeubles, la dotation spéciale ouverte au Budget Supplémentaire de 1945 aux mêmes fins au titre de l'emprunt de 150 millions étant épuisés — l'autre, de 11.700.000 frs pour l'agrandissement du Cimetière du Sud.

Toutes les dotations ont été l'objet, l'avons-nous exposé en préambule de ce rapport, d'un examen approfondi puis déterminées en fonction des besoins réels compte tenu pour ce qui concerne par exemple, les travaux de réfection des chaussées, des possibilités d'approvisionnement en matériaux. Nous avons aussi ramené de 35 millions à 20 millions le crédit demandé par les Services techniques pour l'entretien des propriétés communales, décision prise que les travaux de grosses réparations qui ont d'ailleurs le caractère de dépenses extraordinaires, se sont financées par l'emprunt.

Nous vous donnons ci-contre un relevé des postes a) en augmentation d'une importance élevée ; b) nouveaux.

Frais d'impression	775.000.00
Chauffage et éclairage de la Mairie	1.420.000.00
Frais d'assiette et de perception par l'Administration des Contributions Indirectes de différentes taxes	1.412.800.00
Conseil de Prud'hommes	175.000.00
Service de prophylaxie et hospitalisation des filles vénériennes	2.460.000.00
Promenades et Jardins	690.000.00
Promenades et jardins (transport)	850.000.00
Collecte des ordures ménagères - Transports hippomobiles .	2.274.000.00
Entretien des voies publiques	4.900.000.00
Entretien des voies publiques. Transports	1.150.000.00
Eclairage de la voie publique	4.700.000.00
Eau	3.960.000.00
Bains	2.380.000.00
Transports automobiles	400.000.00
Entretien des propriétés communales	10.000.000.00

Réseau téléphonique	280 000.00
Chauffage des bâtiments communaux	2.250.000.00
Eclairage des bâtiments communaux	1.400.000.00
Assurances contre l'incendie	1.000.000.00
Contributions	350.000.00
Institut Diderot	1.225.000.00
Ecoles maternelles et primaires	1.950.000.00
Chauffage des classes	2.350.000.00
Mobilier et Matériel des classes	420.000.00
Bibliothèques	433.000.00
Crèches	700.000.00
Hospices. Subvention	4.159.760.00
Hospices. Sou de poche aux hospitalisés	200.000.00
Assistance médicale aux tuberculeux	750.000.00
Caisses des Ecoles. Subvention	4.564.000.00
(La subvention de 13 millions est supérieure de 4.564.000 frs au crédit de 1945 « Exploitation des Cantines ». A noter que la Caisse des Ecoles reprend ses activités d'avant-guerre)	
Caisse de Crédit Municipal. Subvention	750.000.00
Contingent de la Ville dans les dépenses d'assistance	4.823.330.00
Caisse des retraites des Services Municipaux et Services Publics	9.868.000.00
Caisse des retraites des Services Municipaux et Services Publics. Contribution égale au montant des retenues exercées sur les traitements	2.040.000.00
Cérémonies publiques	900.000.00
Théâtres	4.200.000.00
Attribution au Bureau de Bienfaisance de sa part dans le produit de la taxe sur les spectacles	6.582.000.00
Vestiaire	3.962.500.00
Restaurants	1.500.000.00
Dommages de guerre	2.500.000.00
Dépenses consécutives à l'occupation (Travaux)	4.500.000.00

Crédits nouveaux

Société municipale de scoutisme	250.000.00
Entretien du port Vauban. Réfection d'un mur de quai ..	450.000.00

Lycée Fénelon. Réfection de l'installation téléphonique ...	300.000.00
Salle Municipale rue Saint-Nicolas. Travaux d'aménagement	800.000.00
Achats d'immeubles. Emprunt	2.950.000.00
Agrandissement du Cimetière du Sud. Emprunt	11.700.000.00

RECETTES

Alors que les recettes du Budget Primitif de 1945 s'accusaient à 262.511.237 frs, les recettes du présent Budget s'élèvent à 495.304.859 frs. Notons de suite que nos impositions de centimes entrent dans nos recettes totalisées pour un montant de 107.481.712 frs dont ci-contre la décomposition :

5 c ordinaires sur les contributions foncière et mobilière	158.627.00
8 c sur la contribution des patentes	276 193.00
1616 c sur toutes contributions	107.046.892.00
<u>total 1629 c</u>	<u>Total .. 107.481.712.00</u>

Pour 1945, les impositions étaient les suivantes :

5 c ordinaires sur les contributions foncière et mobilière	161.037.00
8 c sur la contribution des patentes	269.983.00
950 c sur toutes contributions	62.644.582.00
<u>total 963 c</u>	<u>Total .. 63.075.602.00</u>

Précisons que la valeur du centime de 1946 est de 66.249,39 contre 65.955,26 en 1945.

**

Toutes les prévisions de recettes au titre taxes, droits et redevances ont été fixées sur la base des réalisations de 1945 et compte tenu des révisions des tarifs, lesquelles permirent de relever les inscriptions de près de plus de 28 millions.

Ci-contre les plus values résultant uniquement du rajustement de taxes.

Taxe sur le revenu des propriétés bâties	1.585.000.00
Taxe sur les locaux professionnels	5.700.000.00
Taxe sur les domestiques	160.000.00
Redevance pour délivrance de duplicata de livrets de famille	16.500.00
Redevance pour déplacement de matériel d'incendie	55.000.00

Droits de voirie, de stationnement et d'occupation temporaire du domaine public	2.800.000.00
Remboursement de frais de pavage	150.000.00
Halles Centrales, droits de crochet et de resserre	75.000.00
Droits de place	1.700.000.00
Abattoirs {	
Taxe d'abatage	
Vente de fumier	
Désinfection	
Locations	3.000.000.00
Transports sanitaires. Redevance	225.000.00
Eaux. Redevances	7.000.000.00
Bains	3.100.000.00
Restaurants	1.800.000.00
Entrepôts des douanes	200.000.00

Citons entr'autres postes en progression notable, celui de la taxe sur les ventes au détail et prestations de services qui s'inscrit à 136 millions $\frac{1}{2}$ contre 55 millions au Budget Primitif de 1945 et celui « Taxe sur les spectacles » dont la prévision a été fixée à 55 millions contre 23 millions.

Les subventions de l'Etat.

Indépendamment de la subvention de 14.834.721 frs qui permet concurremment avec notre imposition supplémentaire de 666 centimes, d'équilibrer notre Budget, nous avons prévu conformément aux notifications qui nous furent faites, trois subventions accusant par rapport à 1945, les majorations ci-après :

	Majorations
1° Participation aux dépenses générales	6.208.265.00
2° Subvention automatique	509.300.00
3° Rationnement de la population	8.333.619.00

De ce qui précède les attributions de l'Etat seront pour 1946, supérieures de près de 30 millions de Frs.

Pour conclure, s'agissant de l'imposition nouvelle de centimes additionnels, nous tenons à souligner que le nombre de centimes porté à 1.629 n'est, rapproché du nombre imposé en l'année 1928 : soit 460,85, que l'application d'un coefficient d'augmentation de 3.533.

Telles sont les caractéristiques du document soumis à votre examen que nous vous prions de vouloir bien approuver.

Le rapport sur le Budget primitif pour 1946 est adopté.

BUDGET PRIMITIF de 1946

TITRE I — RECETTES

Section Ordinaire

	Prévu pour 1946	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
CHAPITRE I			
Produit des centimes ordinaires et spéciaux additionnels	75.142.269	54.331.262	
	75.142.269	54.331.262	
CHAPITRE II			
Taxes et autres impositions perçues en vertu des rôles			
<i>Art.</i> 1. — Taxe sur les cercles	2.900	900	
<i>Art.</i> 2. — Taxe sur le revenu net de la propriété bâtie : 4,50 %	5.085.000	1.585.000	
<i>Art.</i> 3. — Taxe sur la valeur vénale de la propriété non bâtie : 0,25 %	85.800	4.800	
<i>Art.</i> 4. — Taxe sur la valeur locative des locaux servant à l'exercice d'une profession	12.000.000	5.700.000	
<i>Art.</i> 5. — Taxe sur les domestiques, attachés à la personne, précepteurs, préceptrices et gouvernantes	200.000	160.000	
<i>Art.</i> 6. — Taxe sur les chiens	550.000		44.000
Totaux du Chapitre II	17.923.700	7.450.700	44.000
CHAPITRE III			
Taxes et impositions perçues en vertu de titres de recettes divers			
<i>Art.</i> 1. — Taxe sur la publicité faite à l'aide de panneaux réclames, d'affiches et d'enseignes lumineuses	80.000	45.000	

	Prévu pour 1946	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 2.</i> — Taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations, à titre onéreux, d'immeubles, de meubles, d'offices ministériels et de fonds de commerce	4.000.000	400.000	
<i>Art. 3.</i> — Taxe sur le gaz et l'électricité consommés pour le chauffage, l'éclairage et les usages domestiques	7.500.000	2.200.000	
<i>Art. 4.</i> — Taxe sur les ventes au détail et prestations de service	136.500.000	81.500.000	
<i>Art. 5.</i> — Taxe sur les spectacles	55.000.000	31.500.000	
<i>Art. 6.</i> — Taxe sur les maisons de tolérance			300.000
<i>Art. 7.</i> — Taxe sur les licences à la charge des commerçants de boissons	11.760.000		
— Surtaxe additionnelle à la taxe sur les transactions perçues par l'Etat ...			4.000.000
Totaux du Chapitre III	214.840.000	115.645.000	4.300.000

CHAPITRE IV

**Taxes, droits et rémunérations
pour services rendus****Services administratifs**

<i>Art. 1.</i> — Droits d'expédition d'actes administratifs	7.000	1.000	
<i>Art. 2.</i> — Droits d'expédition d'actes d'état-civil	46.500	16.500	
<i>Art. 3.</i> — Droits de légalisations de signatures	50.000	15.000	
<i>Art. 4.</i> — Cartes d'identité délivrées. — Produit	24.000		
<i>Art. 5.</i> — Droits de pesage	350.000		
<i>Art. 6.</i> — Incendies sur le territoire de Lille. Frais de sauvegarde à percevoir. Déplacements à l'extérieur du matériel d'incendie. Frais et indemnités à percevoir des communes ou particuliers	100.000	55.000	
<i>Art. 7.</i> — Services de surveillance effectués par les Sapeurs-Pompiers. Produit des rétributions (Recette d'ordre)	135.000	100.000	
<i>Art. 8.</i> — Crèches municipales. Rétribution journalière perçue pour le service de garde	80.000		

VOIRIE	Prévu pour 1946	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 9.</i> — Stationnement et dépôt temporaire sur la voie publique, sur les rivières, ports, quais fluviaux et autres lieux publics	1.600.000	1.100.000	
<i>Art. 10.</i> — Droits de voirie applicables aux constructions édifiées en bordure de la voie publique et aux ouvrages en saillie	2.000.000	1.120.000	
<i>Art. 11.</i> — Occupation temporaire du domaine public	1.000.000	600.000	
<i>Art. 12.</i> — Remboursement par les Compagnies du Gaz et d'Electricité, l'entrepreneur des travaux de fontainerie et les particuliers, des frais de pavage, de canalisation, de remplacement d'arbres, etc... (Recette d'ordre)	1.500.000	1.200.000	
<i>Art. 13.</i> — Décharges publiques. Déversement de décombres provenant de démolitions. Redevances	100		184.900
<i>Art. 14.</i> — Tramways (C ^{ie} des) « l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ». Redevance pour droit de stationnement	15.000		
<i>Art. 15.</i> — Droits de place aux Halles. Abattoirs. Foires et marchés. Exploitation en régie	3.500.000	1.700.000	
<i>Art. 16.</i> — Halles centrales, ventes à la criée. Produit des droits d'abri	350.000	150.000	
<i>Art. 17.</i> — Entrepôt des Sucres	100	99	
<i>Art. 18.</i> — Entrepôt réel des Douanes	430 000	365.000	
CIMETIERES			
<i>Art. 19.</i> — Cimetières. Concessions de terrains et frais de régie	4.700.000	2.500.000	
ABATTOIRS			
<i>Art. 20.</i> — Abattoir public. Exploitation en régie	4.000.000	3.000.000	
<i>Art. 21.</i> — Taxe sur les viandes foraines pour frais de visite et de poinçonnage ...	240.000		
HYGIENE			
<i>Art. 22.</i> — Désinfection de logements. Taxe	100.000	30.000	

	Prévu pour 1946	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 23.</i> — Laboratoire municipal. Analyses payantes	170.000	50.000	
<i>Art. 24.</i> — Logements insalubres. Travaux exécutés d'office. Remboursement de dépenses. (Recette d'ordre)	300.000	100 000	
<i>Art. 25.</i> — Contrôle sanitaire et hospitalisation des filles soumises. Taxe de visite ; redevance pour frais d'hospitalisation ...			900.000
<i>Art. 26.</i> — Secours publics. Frais médicaux et pharmaceutiques. Remboursement. (Recette d'ordre)	1.000	500	
<i>Art. 27.</i> — Transport des malades et des blessés à l'hôpital. Redevance représentative des frais	675.000	325.000	
<i>Art. 28.</i> — Cercueils fournis aux hôpitaux. Remboursement de la dépense	350.000	175 000	
Totaux du Chapitre IV	21.723.700	12.603.099	1.084.900
CHAPITRE V			
Produit des services à caractère commercial et industriel			
<i>Art. 1.</i> — Eaux. Produit de la distribution	15.000.000	7.000.000	
<i>Art. 2.</i> — Etablissements de Bains. Ecole de Natation de plein air. Exploitation	6.000.000	3.100.000	
<i>Art. 3.</i> — Transports automobiles. Prestations	1.500.000	350.000	
<i>Art. 4.</i> — Régie municipale d'approvisionnement des œuvres d'entr'aide, de solidarité et de sauvegarde de la population ouvrière. Avance remboursable. Remboursement	2.000.000		
<i>Art. 5.</i> — Régie municipale d'approvisionnement des œuvres d'entr'aide, de solidarité et de sauvegarde de la population ouvrière	6.000.000		
Totaux du Chapitre V	30.500.000	10.450.000	

CHAPITRE VI	Prévu pour 1946	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
Produit de concession de services publics			
<i>Art. 1.</i> — Eclairage au gaz. Redevance à percevoir de la Compagnie concessionnaire	2.300.000	100.000	
<i>Art. 2.</i> — Produit de la convention avec la Compagnie Continentale du Gaz. Réseau électrique de la région lilloise. Redevance sur la consommation d'électricité	1.650.000	150.000	
<i>Art. 3.</i> — Monopole des Pompes Funèbres. Produit des remises consenties par la Société concessionnaire	80.000	5.000	
<i>Art. 4.</i> — Tramways (C ^{ie} des). Redevances.	304.486		
<i>Art. 5.</i> — Tramways (C ^{ie} des). Redevances pour frais de contrôle. (Recette d'ordre)..	175.000		
Totaux du Chapitre VI	4.509.486	255.000	
 CHAPITRE VII			
Revenus ordinaires du patrimoine			
<i>Art. 1.</i> — Rentes immobilisées	42.897	4.014	
<i>Art. 2.</i> — Intérêts de prix de vente d'immeubles, d'obligations de la Défense Nationale, de créances diverses	3.000		
<i>Art. 3.</i> — Dotation Colbrant	5.505	564	
<i>Art. 4.</i> — Fondation Doutrélon de Try	7 100		
<i>Art. 5.</i> — Fondation Alexandre Leleux. Produit des intérêts (73 ^e année)	20.920	2.601	
<i>Art. 6.</i> — Fondation Devaux	19.000	1.500	
<i>Art. 7.</i> — Propriétés communales. Produit des locations	1.100.000		100.000
<i>Art. 8.</i> — Châlets de nécessité. Concession.	2.000		
<i>Art. 9.</i> — Affichage sur les propriétés communales. Concession. Produit	113.700	5.700	
<i>Art. 10.</i> — Salles municipales et matériel de fêtes. Frais de chauffage et d'éclairage. Locations. Remboursement	200.000	120.000	
<i>Art. 11.</i> — Théâtres. Exploitation des rideaux-annonces. Redevance pour vente des programmes et exploitation des vestiaires et water-closets	60.000		

	Prévu pour 1946	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 12.</i> — Location au Ministère du Travail de l'immeuble 48-50, rue Royale, occupé par les services régionaux des Assurances Sociales	143.750	18.750	
<i>Art. 13.</i> — Domaine de Wormhoudt. Locations diverses. Produit	46.500	9.800	
<i>Art. 14.</i> — Occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution d'énergie électrique. Redevance	6.198		
<i>Art. 15.</i> — Vente de fumiers. Produit —	5.000		10.000
<i>Art. 16.</i> — Bibliothèque de prêt. Produit des abonnements	23.000	5.000	
<i>Art. 17.</i> — Beffroi. Ascension par les particuliers. Redevances	2.000	1.999	
Totaux du Chapitre VII	1.800.570	169.928	110.000

CHAPITRE VIII

**Répartitions faites par l'Etat
Aide financière des autres collectivités**

<i>Art. 1.</i> — Participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général :			
1° d'après le nombre d'habitants	6.567.372	2.462.765	
2° d'après les élèves des écoles primaires élémentaires	9.558.000	3.745.500	
<i>Art. 2.</i> — Subvention de l'Etat par application des lois des 22 Décembre 1940, 28 Août 1941 et 31 Décembre 1941 (fléchissement de principaux fictifs, consécutif aux faits de guerre)	1.537.470	509.300	
<i>Art. 3.</i> — Rationnement de la population. Subvention de l'Etat	9.560.950	8.333.619	
<i>Art. 4.</i> — Redevances des Mines. Part de la Ville à raison des établissements annexes de compagnies minières sis sur le territoire de la Ville	11.000		
<i>Art. 5.</i> — Ecole des Beaux-Arts. Subvention de l'Etat	150.000	75.000	
<i>Art. 6.</i> — Ecole Régionale d'Architecture. Subvention de l'Etat	38.000	19.000	
<i>Art. 7.</i> — Conservatoire. Subvention de l'Etat	99.400	49.700	

	Prévu pour 1946	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 8.</i> — Théâtre. Subvention de l'Etat ..	1.000.000		
<i>Art. 9.</i> — Ecoles publiques. Enseignement primaire. Contrôle médical. Subvention de l'Etat	144.000		88.500
<i>Art. 10.</i> — Cours professionnels. Participa- tion de l'Etat aux dépenses de fonctionne- ment	150.000		
<i>Art. 11.</i> — Office d'orientation profession- nelle. Subvention de l'Etat	20.000	10.000	
<i>Art. 12.</i> — Office d'orientation profession- nelle. Reversement par le directeur de l'indemnité qui lui est accordée	6.000		
<i>Art. 13.</i> — Laboratoire municipal d'analy- ses. Subvention de l'Etat pour la répres- sion des fraudes alimentaires	120.000	60.000	
<i>Art. 14.</i> — Préventorium de Wormhoudt. Subvention de l'Etat en vue du séjour d'enfants	100	99	
<i>Art. 15.</i> — Œuvre du Jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins ». Subvention de l'Etat	100		900
<i>Art. 16.</i> — Crèches municipales. Subven- tion de l'Etat	10.000		
<i>Art. 17.</i> — Dépenses du Bureau d'Hygiène. Participation du Département	125.000		
<i>Art. 18.</i> — Cours professionnels. Participa- tion de communes et de particuliers aux dépenses de fonctionnement	60.000		40.000
<i>Art. 19.</i> — Participation des Caisses d'Assu- rances Sociales et des familles dans les frais de séjour d'enfants et de malades traités dans les établissements de cure ..	400.000	50.000	
<i>Art. 20.</i> — Participation des Caisses d'As- surances Sociales et des familles dans les frais de séjour d'enfants et de malades trai- tés dans les préventoria	200.000	125.000	
<i>Art. 21.</i> — Collège technique Baggio. Achat de matériel et d'outillage. Subvention de l'Etat	76.000	25.000	

	Prévu pour 1946	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 22.</i> — Prime communale à la natalité. Subvention du Département	127.500	40.000	
<i>Art. 23.</i> — Aveugles et sourds-muets, Parti- cipation des familles dans les frais d'en- retien et de rééducation	1.000	1.000	
<i>Art. 24.</i> — Subvention de l'Etat. Loi de fi- nances du 31 Décembre 1945	14.115.256	14.115.256	
<i>Art. 25.</i> — Moyen d'équilibre à réaliser en cours d'exercice			14.834.721
Totaux du Chapitre VIII	44.076.148	29.621.239	14.964.121
CHAPITRE IX			
Recettes ordinaires diverses			
<i>Art. 1.</i> — Recettes accidentelles	500.000		
<i>Art. 2.</i> — Occupation du domaine public communal par diverses sociétés d'électri- cité. Redevances	600.000	220.000	
<i>Art. 3.</i> — Internat municipal annexé au Lycée national de jeunes filles. Budget primitif	4.107.120	1.564.601	
<i>Art. 4.</i> — Collège technique Valentine Lab- bé. Produit du travail des élèves. (Recette d'ordre)	30.000	15.000	
<i>Art. 5.</i> — Prêts accordés à des étudiants, artistes, etc. Remboursement	50.000		25.000
<i>Art. 6.</i> — Dessins de fabrique déposés au Greffe du Conseil des Prud'hommes. Re- devances dues à la Ville	20		
<i>Art. 7.</i> — Employés et ouvriers municipaux accidentés. Règlement de frais par les au- teurs responsables	2.000		
<i>Art. 8.</i> — Dégâts et sinistres affectant les immeubles ou le matériel de la Ville. Rè- glement par les auteurs responsables ou les compagnies d'assurances	100.000	50.000	
<i>Art. 9.</i> — Assurances Sociales. Récupéra- tion sur les caisses primaires, du montant des demi-salaires et indemnités payés au personnel municipal	400.000	100.000	

	Prévu pour 1946	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 10.</i> — Foire Commerciale. Redevance fixe et ristourne à la Ville sur le produit des entrées	25 000		
<i>Art. 11.</i> — Fonds national de compensation des allocations familiales	1.000		389.000
<i>Art. 12.</i> — Travaux à frais communs dans les églises. Participation du Culte	150.000	75.000	
<i>Art. 13.</i> — Cantines, soupes scolaires et camps de vacances. Ecoles publiques et privées			6.500.000
Remboursement d'avances			
<i>Art. 14.</i> — Frais d'éclairage de la rue de Londres. Remboursement par la commune de Loos	100	99	
<i>Art. 15.</i> — Remboursement par divers des frais d'éclairage réglés pour leur compte	8.000	1.000	
<i>Art. 16.</i> — Remboursement par divers du coût de conversations téléphoniques	20.000	10.000	
<i>Art. 17.</i> — Employés municipaux habillés par la Ville. Remboursement de la dépense de vêtements	1.000	900	
<i>Art. 18.</i> — Remboursement par le Directeur des Théâtres de l'avance consentie pour commencer la saison 1946-1947 (Reçette d'ordre)	80.000		
<i>Art. 19.</i> — Théâtres municipaux. Versement par le Directeur de l'excédent des recettes, en atténuation du paiement des masses par la Ville (Art. 50 du cahier des charges)	1.000.000		
<i>Art. 20.</i> — Contributions réglées pour le compte de divers occupants d'immeubles appartenant à la Ville. Remboursement..	85.000		
<i>Art. 21.</i> — Primes d'assurances pour divers immeubles loués. Remboursement	7.500	2.500	
<i>Art. 22.</i> — Majoration de rentes allouées à divers agents municipaux accidentés du travail. Remboursement par l'Etat	688		
<i>Art. 23.</i> — Police régionale d'Etat. Dépenses diverses réglées pour son compte. Remboursement	45.000	10.000	

	Prévu pour 1946	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 24.</i> — Reconstruction des trottoirs. Participaiton des riverains dans la dépense	100.000	50.000	
<i>Art. 25.</i> — Caisse des retraites des services municipaux et des établissements publics de la Ville. Part des établissements publics à la contribution destinée à couvrir l'in- suffisance de ressources	2.102.000	967.000	
<i>Art. 26.</i> — Permis de chasse. Attribution aux communes	5.000	4.500	
Totaux du Chapitre IX	9.419.428	3.070.600	6.924.000
SECTION EXTRAORDINAIRE			
CHAPITRE X			
Produit des centimes extraordinaires			
<i>Art. 1.</i> — Centimes pour insuffisance de revenus destinés à faire face à des dépen- ses extraordinaires	17.850.845		10.754.537
<i>Art. 2.</i> — 4 centimes 53 pour le canal de la Deûle. Dragage du bief de Wambrechies ..	300.000		
— 9 centimes 10 pour travaux de dragage des ports Vauban et du Wault..			600.000
— 2 centimes 90 pour travaux d'a- chèvement du fronton de la Faculté des Lettres			191.000
— 2 centimes 28 pour agencement du bureau et appartement de la directrice du Lycée Fénelon			150.000
— 1 centime 22 pour travaux de con- solidation provisoire du Pont Neuf			80.000
Totaux du Chapitre X	18.150.845		11.775.537
CHAPITRE XI			
Produit des centimes affectés au service de la dette			
Articles 1 à 36	14.188.598	1.850.385	

CHAPITRE XI bis Recettes affectées à la couverture d'annuités d'emprunts	Prévu pour 1946	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 1.</i> — Dividende des actions du Crédit Immobilier affecté au remboursement de l'emprunt de 400.000 fr.	20.000		
<i>Art. 2.</i> — Reversement par la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale, du montant des annuités des emprunts de 3.260.000 frs et 5.740.000 frs (au total : 9.000.000 de frs) contractés en vue de la construction du Grand Palais de la Foire	566.615	1.246	
Totaux du Chapitre XI bis	586.615	1.246	
CHAPITRE XI ter			
Service des emprunts (Recettes d'ordre)			
<i>Art. 1.</i> — Remboursement par la Société : Les Prévoyants de l'Avenir, de l'impôt de 30 % réglé pour son compte sur la portion d'intérêts afférents aux annuités à payer pour divers emprunts	39.500		
<i>Art. 2.</i> — Emprunt obligataire de vingt-sept millions. Recouvrement de la taxe de transmission avancée au Trésor pour le compte des obligataires			116.000
Totaux du Chapitre XI ter	39.500		116.000
CHAPITRE XII			
Emprunts à réaliser en cours d'exercice			
<i>Art. 1.</i> — Agrandissement du Cimetière du Sud. Emprunt. Réalisation	11.700.000	11.700.000	
<i>Art. 2.</i> — Achats : a) de terrains nus ; b) de terrains de zone ; c) d'immeubles destinés à la démolition. Emprunt. Réalisation	2.950.000	2.950.000	
Totaux du Chapitre XII	14.650.000	14.650.000	
CHAPITRE XIII			
Subvention en capital			
Néant			

CHAPITRE XIV Aliénations et produits extraordinaires du patrimoine	Prévu pour 1946	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 1.</i> — Vente de vieux matériaux	150.000	75.000	
Totaux du Chapitre XIV	150.000	75.000	
CHAPITRE XV			
Dons et legs			
Néant			
CHAPITRE XVI			
Recettes extraordinaires diverses			
<i>Art. 1.</i> — Dommages de guerre. Indemnités à provenir de l'Etat	15.600.000	9.600.000	
<i>Art. 2.</i> — Recettes accidentelles	10.000		40.000
<i>Art. 3.</i> — Lycée Fénelon. Réfection de l'ins- tallation téléphonique intérieure. Partici- pation du Lycée	144.000	144.000	
Totaux du Chapitre XVI	15.754.000	9.744.000	40.000
CHAPITRE XVII			
Programme de grands travaux			
Néant			
CHAPITRE XVIII			
Œuvres de solidarité sociale instituées en raison des circonstances			
<i>Art. 1.</i> — Restaurants et soupes populaires	11.500.000		2.200.000
<i>Art. 2.</i> — Souscriptions recueillies en fa- veur du Vestiaire Municipal	350.000	50.000	
— Secours aux habitants privés de ressources. Participation de l'Etat			450.000
Totaux du Chapitre XVIII	11.850.000	50.000	2.650.000

RÉCAPITULATION PAR CHAPITRES

RECETTES - SECTION ORDINAIRE

	Recettes prévues		Recettes		Différence	
	au B. P. de 1945 1	au B. P. de 1946 2	en augment. ou nouvelles 3	en dimnut. ou supprimées 4	en + col. 3-col. 4 5	en — col. 4-col. 3 6
CHAP. I. — Produit des centimes ordinaires et spéciaux	20.811.007	75.142.269	54.331.262		54.331.262	
CHAP. II. — Taxes et autres impositions perçues en vertu des rôles	10.517.000	17.923.700	7.450.700	44.000	7.406.700	
CHAP. III. — Taxes et impositions perçues en vertu de titres de recettes divers	103.495.000	214.840.000	115.645.000	4.300.000	111.345.000	
CHAP. IV. — Taxes, droits et rémunérations diverses pour services rendus	10.205.501	21.723.700	12.603.099	1.084.900	11.518.199	
CHAP. V. — Produit des services à caractère commercial et industriel ...	20.050.000	30.500.000	10.450.000		10.450.000	
CHAP. VI. — Produit des concessions de services publics	4.254.486	4.509.486	255.000		255.000	
CHAP. VII. — Revenus ordinaires du patrimoine	1.740.642	1.800.570	169.928	110.000	59.928	
CHAP. VIII. — Répartitions faites par l'Etat. Aide financière des autres collectivités	29.419.030	44.076.148	29.621.239	14.964.121	14.657.118	
CHAP. IX. — Recettes ordinaires diverses	13.272.828	9.419.428	3.070.600	6.924.000		3.853.400
	<u>213.765.494</u>	<u>419.935.301</u>	<u>233.596.828</u>	<u>27.427.021</u>	<u>210.023.207</u>	<u>3.853.400</u>

RÉCAPITULATION PAR CHAPITRES (suite)

RECETTES - SECTION EXTRAORDINAIRE

9 Février 1946

	Recettes prévues		Recettes		Différence	
	au B. P. de 1945 1	au B. P. de 1946 2	en augment. ou nouvelles 3	en diminut. ou supprimées 4	en + col. 3-col. 4 5	en - col. 4-col. 3 6
CHAP. X. — Produit des centimes extraordinaires	29.926.382	18.150.845		11.775.537		11.775.537
CHAP. XI. — Produit des centimes affectés au Service de la Dette	12.338.213	14.188.598	1.850.385		1.850.385	
CHAP. XI bis. — Recettes affectées à la couverture d'annuités d'emprunts	585.369	586.615	1.246		1.246	
CHAP. XI ter. — Service des emprunts (Recette d'ordre)	155.500	39.500		116.000		116.000
CHAP. XII. — Produit des emprunts autorisés à réaliser en cours d'exercice		14.650.000	14.650.000		14.650.000	
CHAP. XIII. — Subventions en capital						
CHAP. XIV. — Aliénations et produits extraordinaires du patrimoine	75.000	150.000	75.000		75.000	
CHAP. XV. — Dons et legs						
CHAP. XVI. — Recettes extraordinaires diverses	6.050.000	15.754.000	9.744.000	40.000	9.704.000	
CHAP. XVII. — Programme des Grands Travaux						
CHAP. XVIII. — Œuvres de Solidarité Sociale instituées en raison des événements	14.450.000	11.850.000	50.000	2.650.000		2.600.000
Total des recettes section extraordinaire	63.580.464	75.369.558	26.370.631	14.581.537	26.280.631	14.491.537
Rappel des recettes section ordinaire	213.765.494	419.935.301	233.596.828	27.427.021	210.023.207	3.853.400
Total général des recettes	277.345.958	495.304.859	259.967.459	42.008.558	236.303.838	18.344.937

En + 217.958.901

En + 217.958.901

TITRE II — DEPENSES

Section Ordinaire

CHAPITRE I	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
Administration Générale (Personnel)			
<i>Art. 1.</i> — Services administratifs. Cadre titulaire. Traitements	30.494.000	27.601.030	
<i>Art. 2.</i> — Services administratifs. Cadre auxiliaire. Salaires	28.281.000	19.431.806	
<i>Art. 3.</i> — Indemnité aux agents chargés de la perception des droits : a) de place ; b) de location de chaises	2.400		300
<i>Art. 4.</i> — Code de la famille. Allocations. Primes	10.387.000	9.043.827	
<i>Art. 5.</i> — Indemnité annuelle et viagère aux agents en activité titulaires de la médaille d'honneur	103.000	58.000	
<i>Art. 6.</i> — Assurances Sociales. Contributions patronales	15.072.000	11.772.000	
— Finances et contrôle			2.832.881
— Service Instruction Publique et BeauxArts			821.004
— Collecte des droits de place			378.350
— Service d'enquêtes municipales.			2.415.010
— Service de distribution du courrier			1.031.460
— Indemnité de départ aux employés municipaux			250.000
Totaux du Chapitre 1	84.339.400	67.906.663	7.729.005
CHAPITRE II			
Administration Générale (Matériel)			
<i>Art. 1.</i> — Economat et fournitures diverses	800.000	300.000	
<i>Art. 2.</i> — Frais d'impressions	1.500.000	775.000	
<i>Art. 3.</i> — Habillement	1.000		
<i>Art. 4.</i> -- Bureaux de l'Hôtel de Ville. Dépenses diverses	60.000	25.000	

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 5.</i> — Chauffage de la mairie	2.000.000	1.000.000	
<i>Art. 6.</i> — Mairie. Eclairage et force motrice	700.000	420.000	
<i>Art. 7.</i> — Affranchissement de la correspondance. Frais de timbres : 1° de quittances ; 2° de mémoires ; 3° de registres de la comptabilité	150.000	50.000	
<i>Art. 8.</i> — Contingent pour frais d'impression à la charge des communes	50.000		
<i>Art. 9.</i> — Frais d'assiette et de perception : 1° du droit de licence sur les débits de boissons ; 2° de la taxe sur les ventes au détail et prestations de service	2.837.600	1.412.800	
(Voir Recettes, Chap. III, art. 4 et 7).			
<i>Art. 10.</i> — Frais d'assiette et de perception de la taxe additionnelle au droit d'enregistrement sur les mutations, à titre onéreux, d'immeubles, de meubles, d'offices ministériels et de fonds de commerce	82.000	7.600	
(Voir Recettes, Chap. III, art. 2).			
<i>Art. 11.</i> — Frais de perception de la taxe municipale sur la publicité	2.500	2.000	
(Voir Chapitre III, art. I des Recettes).			
<i>Art. 12.</i> — Frais d'établissement des rôles des taxes municipales pour l'Administration des Contributions directes	29.000		
<i>Art. 13.</i> — Assurance des membres du Conseil Municipal contre les accidents résultant de l'accomplissement de leur mandat	20.000		
<i>Art. 14.</i> — Déplacements d'agents municipaux en tramways. Achats de billets spéciaux aux Compagnies des tramways ...	225.000	100.000	
<i>Art. 15.</i> — Taxes indirectes : 1° de transaction ; 2° à la production sur les recettes effectuées pour location de salles et matériel de fêtes, transports, exploitation des établissements de bains	30.000		
<i>Art. 16.</i> — Abonnements à diverses publications	40.000	25.000	
<i>Art. 17.</i> — Personnel municipal accidenté. Règlement des frais médicaux, pharmaceutiques et de procédure	100.000		

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art.</i> 18. — Frais d'opérations électorales ..	80.000	80.000	
<i>Art.</i> 19. — Frais de recensement de la population	50.000	50.000	
<i>Art.</i> 20. — Ravitaillement général. Services de rationnement de la population. Dépenses diverses	250.000	250.000	
Totaux du Chapitre II	9.007.100	4.497.400	
CHAPITRE III			
Justice			
<i>Art.</i> 1. — Conseil des Prud'hommes. Contingent de la Ville dans la dépense	275.000	175.000	
<i>Art.</i> 2. — Indemnités aux greffiers de paix pour logement de leurs archives	7.200		
Totaux du Chapitre III	282.200	175.000	
CHAPITRE IV			
Police			
Néant			
CHAPITRE V			
Police (Matériel)			
<i>Art.</i> 1. — Contingent communal pour dépenses de police d'Etat	2.897.370		
Totaux du Chapitre V	2.897.370		
CHAPITRE VI			
Sécurité (Personnel)			
<i>Art.</i> 1. — Bataillon des sapeurs-pompiers ..	10.896.000	5.800.695	
<i>Art.</i> 2. — Service de surveillance. Répartition entre le personnel du bataillon des sapeurs-pompiers des sommes perçues ..	135.000	100.000	
— Code de la famille. Allocations. Primes			455.220
Totaux du Chapitre VI	11.031.000	5.900.695	455.220

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
CHAPITRE VII			
Sécurité (Matériel)			
<i>Art. 1.</i> — Matériel d'incendie. Entretien. Réparations	390.000	80.000	
<i>Art. 2.</i> — Location de postes	8.625	1.035	
<i>Art. 3.</i> — Bataillon des sapeurs-pompiers. Dépenses de fonctionnement et divers ...	650.000	50.000	
<i>Art. 4.</i> — Défense passive. Dépenses d'en- retien et de conservation des installations et approvisionnement de matériel			230.000
Total du Chapitre VII	1.048.625	131.035	230.000
CHAPITRE VIII			
Salubrité et Santé (Personnel)			
<i>Art. 1.</i> — Service municipal d'hygiène	466.000		538.184
<i>Art. 2.</i> — Service médical et social du tra- vail. Rémunération du docteur et des assis- tantes	196.268	46.268	
<i>Art. 3.</i> — Laboratoire municipal	774.000	517.602	
<i>Art. 4.</i> — Constatation des naissances et des décès. Traitement des médecins (12)..	144.000	72.000	
<i>Art. 5.</i> — Service de désinfection	1.292.000	768.053	
<i>Art. 6.</i> — Service de prophylaxie antivéné- rienne	361.000	39.650	
<i>Art. 7.</i> — Travaux de curage des égouts et canaux intérieurs. Usine d'épuration des eaux du quartier de l'abattoir	539.000	322.825	
— Usine d'épuration des eaux du quartier de l'abattoir			37.548
— Code de la famille. Allocations. Primes			133.180
Totaux du Chapitre VIII	3.772.268	1.766.398	708.912
CHAPITRE IX			
Salubrité et Santé (Matériel)			
<i>Art. 1.</i> — Service municipal d'hygiène ...	35.000		10.000
<i>Art. 1 bis.</i> — Institution du « Carnet de Santé ». Dépenses diverses	100.000		

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 2.</i> — Laboratoire municipal	50.000	26 000	
<i>Art. 3.</i> — Usine d'épuration des eaux du quartier de l'abattoir	45.000	25.000	
<i>Art. 4.</i> — Service de désinfection	250.000	50.000	
<i>Art. 5.</i> — Service de prophylaxie antivené- rienne. Contrôle sanitaire et traitement des prostituées. Dispensaire de prophyla- xie et de traitement. Hospitalisation des filles vénériennes	2.500.000	2.460.000	
<i>Art. 6.</i> — Service de la vaccination antiva- riolique obligatoire. Frais de fonctionne- ment	15.000	11.500	
<i>Art. 7.</i> — Curage des égouts et canaux in- térieurs. Dépenses diverses	330.000	130.000	
<i>Art. 8.</i> — Entretien du réseau d'égouts. Dé- penses diverses	150.000	100.000	
<i>Art. 9.</i> — Travaux : 1° d'épuisement des eaux du sous-sol des bâtiments commu- naux ; 2° d'assèchement du sous-sol des maisons	425.000	225.000	
<i>Art. 10.</i> — Travaux exécutés d'office dans les logements insalubres aux frais des pro- priétaires. (Crédit d'ordre)	300.000	100.000	
<i>Art. 11.</i> — Vidange des fosses d'aisances ..	238.000	58.000	
<i>Art. 12.</i> — Service médical et social du tra- vail. Dépenses diverses	25.000	15.000	
Totaux du Chapitre IX	<u>4.463.000</u>	<u>3.200.500</u>	<u>10.000</u>
CHAPITRE X			
Salubrité et Santé (Contingents)			
<i>Art. 1.</i> — Part contributive de la Ville aux dépenses de la protection de la Santé Pu- blique	150.000	30.000	
Totaux du Chapitre X	<u>150.000</u>	<u>30.000</u>	
CHAPITRE XI			
Voirie Urbaine (Personnel)			
<i>Art. 1.</i> — Promenades et jardins publics ..	10.394.000	7.533.203	

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En -
<i>Art.</i> 2. — Service de surveillance des squares, jardins, bois	1.534.000	908.489	
<i>Art.</i> 3. — Propreté publique. Collecte des ordures ménagères. Transports hippomobiles	15.947.000	8.962.315	
<i>Art.</i> 4. — Entretien et réfection des voies publiques	8.528.000	6.308.643	
<i>Art.</i> 5. — Exploitation des carrières de la Manche. Service du contrôle	6.000	3.000	
<i>Art.</i> 6. — Ecluse, rue de la Barre. Indemnité de logement à l'éclusier	3.000		
<i>Art.</i> 7. — Ecluses. Manœuvre des vannes. Indemnité : 1° à l'ingénieur des Ponts et Chaussées (à verser au Fonds Commun) ; 2° aux gardes et éclusiers du service de la navigation	3.120		
— Entretien des trottoirs			909.114
— Code de la famille. Allocations. Primes			2.935.590
Totaux du Chapitre XI	36.415.120	23.715.650	3.844.704
CHAPITRE XII			
Voirie Urbaine (Matériel)			
<i>Art.</i> 1. — Habillement			1.000
<i>Art.</i> 2. — Promenades et jardins publics ..	1.150.000	690.000	
<i>Art.</i> 3. — Promenades et jardins publics. Frais de transports	1.300.000	850.000	
<i>Art.</i> 4. — Propreté publique. Collecte des ordures ménagères. Transports hippomobiles	3.354.000	2.274.000	
<i>Art.</i> 5. — Entretien des voies publiques. Dépenses diverses	7.500.000	4.900.000	
<i>Art.</i> 6. — Entretien des chaussées			
<i>Art.</i> 7. — Service de la voie publique. Frais de transports	2.150.000	1.150.000	
<i>Art.</i> 8. — Eclairage de la voie publique ...	5.000.000	4.700.000	
<i>Art.</i> 9. — Eclairage, signalisation, entretien et transfert des appareils	160.000	130.000	

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 10.</i> — Entretien des ponts, passerelles, vannages, garde-corps	125.000	65.000	
<i>Art. 11.</i> — Manœuvre et entretien par l'Etat des ponts tournants. Redevance à verser au fonds de concours	60.000		
<i>Art. 12.</i> — Voie publique. Signalisation. Plaques indicatrices des rues et promenades. Travaux et fournitures	15.000		
<i>Art. 13.</i> — Exploitation des décharges publiques	100		19.900
<i>Art. 14.</i> — Aménagement de la rue Christophe-Colomb. Participation de la Ville au paiement de l'annuité de remboursement de prêt (Délibération du Conseil Municipal du 30 mars 1939)	300		
Totaux du Chapitre XII	20.814.400	14.759.000	20.900
CHAPITRE XIII			
Voirie Vicinale (Personnel)			
<i>Art. 1.</i> — Contribution pour le personnel du service vicinal	30.272	17.470	
(Voir Chapitre I, Art. 3 des Recettes).			
Totaux du Chapitre XIII	30.272	17.470	
CHAPITRE XIV			
Voirie Vicinale (Matériel)			
<i>Art. 1.</i> — Frais de gestion des chemins vicinaux	792	567	
(Voir Chapitre I, Art. 3 des Recettes).			
<i>Art. 2.</i> — Entretien des chemins vicinaux. (Voir Chapitre I, Art. 3 des Recettes).	35.185	25.062	
Totaux du Chapitre XIV	35.977	25.629	
CHAPITRE XV			
Abattoirs, Halles, Marchés, Foires (Personnel)			
<i>Art. 1.</i> — Abattoir public	1.670.000	741.372	
(Voir Chapitre IV, Art. 20 des Recettes).			

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art.</i> 2. — Pesage public	442.000	153.171	
<i>Art.</i> 3. — Halles et marchés	211.000	114.957	
<i>Art.</i> 4. — Indemnités diverses au personnel de l'abattoir public	205		
— Code de la famille. Allocations. Primes			87.696
Totaux du Chapitre XV	2.323.205	1.009.500	87.696
CHAPITRE XVI			
Abattoirs, Halles, Marchés, Foires			
(Matériel)			
<i>Art.</i> 1. — Economat et fournitures diverses			5.000
<i>Art.</i> 2. — Frais d'impressions			2.000
<i>Art.</i> 3. — Habillement			1.000
<i>Art.</i> 4. — Abattoir public	100.000	30.000	
(Voir Chapitre IV, Art. 20 des Recettes).			
<i>Art.</i> 5. — Pesage public. Dépenses diverses.	3.000	2.000	
<i>Art.</i> 6. — Indemnité aux Etablissements Bourgeois et Verdier-Dufour réunis, proprié- taires du clos d'équarissement à Wat- tignies pour le transport à leur usine des détrit us de l'abattoir. (Convention du 24 Novembre 1932. Délibération du C.M. des 3 Novembre 1932, 2 Juillet 1937 et 26 Oc- tobre 1945)	64.800	28.800	
Totaux du Chapitre XVI	167.800	60.800	8.000
CHAPITRE XVII			
Services industriels et commerciaux			
Services en régie			
<i>Art.</i> 1. — Eaux	11.215.000	5.312.052	
(Voir Chapitre V, Art. I des Recettes).			
<i>Art.</i> 2. — Distribution d'eau. Ristournes aux familles nombreuses	60.000	45.000	
<i>Art.</i> 3. — Bains municipaux et école de na- tation	7.962.000	4.284.564	
(Voir Chapitre V, Art. 2 des Recettes).			

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 4.</i> — Transports automobiles (Voir Recettes, Chapitre V, Art. 3).	4.190.000	1.356.471	
<i>Art. 5.</i> — Régie municipale d'approvisionnement des œuvres d'entraide sociale, de solidarité et de sauvegarde de la population ouvrière. Avance remboursable. Ordre (Voir Chapitre V, Art. 4 des Recettes).	2.000.000		
<i>Art. 6.</i> — Régie municipale d'approvisionnement des œuvres d'entraide sociale, de solidarité et de sauvegarde de la population ouvrière. Ordre (Voir Chapitre V, Art. 5 des Recettes).	6.000.000		
— Code de la famille. Allocations. Primes			417.888
Totaux du Chapitre XVII	31.427.000	10.998.087	417.888
CHAPITRE XVII bis			
Evacuation et traitement des ordures ménagères. — Fourniture de matériel automobile pour la collecte des ordures ménagères.			
<i>Art. 1.</i> — Evacuation et transport des ordures ménagères. Fourniture de matériel. (Délib. du C. M. du 30 Décembre 1942. Convention du 2 Février 1943, approuvée le 5 Août 1943)	12.000.000	5.800.000	
Totaux du Chapitre XVII bis	12.000.000	5.800.000	
CHAPITRE XVIII			
Propriétés communales urbaines et rurales			
<i>Art. 1.</i> — Travaux municipaux	4.371.000	1.055.897	
<i>Art. 2.</i> — Chauffage des établissements communaux	1.011.000	917.200	
<i>Art. 3.</i> — Eclairage des bâtiments communaux (Voir Chapitre IX, Art. 15 des Recettes).	874.000	581.925	
<i>Art. 4.</i> — Entretien de l'Hôtel de Ville	2.873.000	1.346.752	

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 5.</i> — Entretien intérieur des bâtiments communaux	962.000	722.715	
<i>Art. 6.</i> — Entretien des horloges publiques	155.000	72.625	
<i>Art. 7.</i> — Réseau téléphonique municipal.. (Voir Chapitre IX, Art. 16 des Recettes).	385.000	309.152	
<i>Art. 8.</i> — Entretien des propriétés communales	7.606.000	4.124.528	
— Code de la famille. Allocations. Primes			924.644
Totaux du Chapitre XVIII	18.237.000	9.130.794	924.644
CHAPITRE XIX			
Propriétés communales urbaines et rurales (Matériel)			
<i>Art. 1.</i> — Economat et fournitures diverses			85.000
<i>Art. 2.</i> — Frais d'impression			15.000
<i>Art. 3.</i> — Habillement			1.000
<i>Art. 4.</i> — Travaux municipaux. Dépenses diverses			7.000
<i>Art. 5.</i> — Entretien des propriétés communales	20.000.000	10.000.000	
<i>Art. 6.</i> — Hôtel de Ville. Aménagements. Travaux divers. Achat de mobilier et de tableaux	200.000		700.000
<i>Art. 7.</i> — Œuvre des jardins ouvriers. Travaux d'aménagement. Loyers de terrains. Dépenses diverses	30.000	10.000	
<i>Art. 8.</i> — Œuvre des jardins ouvriers. Concours entre les bénéficiaires de jardins. Dotation pour l'attribution de prix en argent	25.000	20.000	
<i>Art. 9.</i> — Réseau téléphonique municipal.. (Voir Chapitre IX, Art. 16 des Recettes).	750.000	280.000	
<i>Art. 10.</i> — Entretien des horloges publiques et pendules placées dans les divers établissements communaux	60.000	20.000	
<i>Art. 11.</i> — Chauffage des établissements communaux et entretien des calorifères pour chauffage central	4.000.000	2.250.000	

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 12.</i> — Eclairage des bâtiments commu- naux (Voir Chapitre IX, Art. 15 des Recettes).	2.300.000	1.400.000	
<i>Art. 13.</i> — Mobilier des bâtiments commu- naux. Réparation. Entretien. Achats	200.000	40.000	
<i>Art. 14.</i> — Assurance contre l'incendie des bâtiments communaux, de la bibliothèque et des musées (Voir Chapitre IX, Art. 21 des Recettes).	1.900.000	1.000.000	
<i>Art. 15.</i> — Maisons provisoires de la rue Jeanne Hachette. Réparations, assurances contributions eaux	50.000		
<i>Art. 16.</i> — Contributions des biens commu- naux. Taxe des biens de main-morte re- présentative des droits de transmission entre vifs et par décès (Voir Chapitre IX, Art. 20 des Recettes).	1.500.000	350.000	
<i>Art. 17.</i> — Indemnité aux contrôleurs des Contributions directes chargés de l'établis- sement de l'assiette de la contribution mo- bilière	65.000		
<i>Art. 18.</i> — Monuments historiques. Menues réparations	40.000	15.000	
<i>Art. 19.</i> — Bâtiments communaux. Achat, entretien des extincteurs et appareils de lutte contre l'incendie	230.000	230.000	
Totaux du Chapitre XIX	31.350.000	15.615.000	808.000
CHAPITRE XIX bis			
Cimetières (Personnel)			
<i>Art. 1.</i> — Cimetières	3.903.000	1.828.166	
<i>Art. 2.</i> — Code de la famille. Allocations. Primes			340.212
Totaux du Chapitre XIX bis	3.903.000	1.828.166	340.212
CHAPITRE XIX ter			
Cimetières (Matériel)			
<i>Art. 1.</i> — Economat et fournitures diverses			1.000
<i>Art. 2.</i> — Frais d'impressions			1.000

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art.</i> 3. — Habillement			1.000
<i>Art.</i> 4. — Dépenses diverses et d'entretien.	135.000	95.000	
Totaux du Chapitre XIX ter	135.000	95.000	3.000
CHAPITRE XX			
Enseignement (Personnel)			
<i>Art.</i> 1. — Ecole de plein air Désiré Verhaeghe	158.000	65.985	
<i>Art.</i> 2. — Collège technique Baggio. Enseignement technique des garçons	830.000	197.798	
<i>Art.</i> 3. — Collège moderne Franklin. Enseignement primaire supérieur de garçons..	298.000	5.229	
<i>Art.</i> 4. — Institut Denis Diderot. Entretien intérieur du bâtiment	877.000	455.560	
<i>Art.</i> 5. — Collège technique Valentine Labbé	901.000	336.771	
<i>Art.</i> 6. — Cours municipaux professionnels de garçons	882.000	409.980	
<i>Art.</i> 7. — Cours municipaux professionnels de filles	220.000	5.898	
<i>Art.</i> 8. — Ecoles maternelles	2.749.000	1.462.290	
<i>Art.</i> 9. — Ecoles primaires élémentaires ...	4.631.000	3.093.281	
<i>Art.</i> 10. — Collège moderne Jean Macé	86.000		72.140
<i>Art.</i> 11. — Ecole des Beaux-Arts	2.169.000	1.392.070	
<i>Art.</i> 12. — Conservatoire	2.156.000	1.234.420	
<i>Art.</i> 13. — Office municipal d'orientation professionnelle	19.000		
(Voir Chapitre VIII, Art. 11 et 12 des Recettes).			
<i>Art.</i> 14. — Ecole régionale d'architecture ..	546.000	367.000	
(Voir Chapitre VIII, Art. 6 des Recettes).			
<i>Art.</i> 15. — Indemnités d'éclairage aux directeurs et directrices d'écoles	4.300		
<i>Art.</i> 16. — Instituteurs et institutrices Indemnités	700.000		750.000

DEPENSES

Art. 17. — Ecoles primaires élémentaires et maternelles. Travaux de nettoyage des classes pendant les vacances

— Indemnité spéciale au Directeur du Conservatoire

— Code de la famille. Allocations. Primes

Totaux du Chapitre XX

Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
	En +	En —
600.000	275.000	
		5.200
		339.727
17.826.300	9.301.282	1.167.067

CHAPITRE XXI

Enseignement (Matériel et frais divers)

Art. 1. — Economat et fournitures diverses

Art. 2. — Frais d'impression

Art. 3. — Institut Diderot. Collège technique Baggio et Collège moderne Franklin. Force motrice et chauffage. Matières premières. Entretien du matériel des ateliers

Art. 4. — Institut Denis Diderot. Collège technique Baggio et Collège Moderne Franklin. Dépenses diverses

Art. 5. — Collège technique Valentine Labbé

Art. 6. — Emploi du produit du travail des élèves des écoles pratiques (Ordre) (Voir Chapitre IX, art. 4 des Recettes).

Art. 7. — Cours municipaux professionnels de garçons (Voir Chapitre VIII, art. 10 et 18 des Recettes).

Art. 8. — Cours municipaux professionnels de filles

Art. 9. — Ecoles maternelles et primaires élémentaires

Art. 10. — Collège Moderne Jean Macé ...

Art. 11. — Ecole des Beaux-Arts

Art. 12. — Conservatoire

Art. 13. — Office d'orientation professionnelle (Voir Chapitre VIII, art. 11 des Recettes).

		50.000
		3.500
2.100.000	1.225.000	
100.000	50.000	
275.000	75.000	
30.000	15.000	
250.000		
100.000	50.000	
3.250.000	1.950.000	
35.000		
200.000	70.000	
100.000	50.000	
27.000		

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 14.</i> — Institution d'apprentissage hor- ticole. Dépenses de fonctionnement	12.000	4.000	
<i>Art. 15.</i> — Cours de formation profession- nelle du personnel. Dépenses de fonction- nement	15.000		
<i>Art. 16.</i> — Ecole régionale d'architecture .. (Voir Chapitre VIII, art. 6 des Recettes).	80.000	35.000	
<i>Art. 17.</i> — Ecoles maternelles. Loyers	350		
<i>Art. 18.</i> — Ecoles primaires élémentaires. Loyers	70.000	7.760	
<i>Art. 19.</i> — Chauffage des classes	4.000.000	2.350.000	
<i>Art. 20.</i> — Eclairage des classes	1.300.000	950.000	
<i>Art. 21.</i> — Mobilier et matériel des classes. Réparations. Entretien. Achat de mobilier	700.000	420.000	
<i>Art. 22.</i> — Distribution de prix aux élèves des écoles	70.000	15.000	
<i>Art. 23.</i> — Education des adultes	2.000		6.000
<i>Art. 24.</i> — Collège technique Baggio. Achat de matériel et d'outillage	150.000	50.000	
<i>Art. 25.</i> — Internat municipal annexé au lycée national de jeunes filles. Budget pri- mitif	4.107.120	1.564.601	
(Voir Chapitre IX, art. 3 des Recettes).			
Totaux du Chapitre XXI	16.973.470	8.881.361	59.500
CHAPITRE XXI bis			
Enseignement			
Bourses et allocations pour études			
<i>Art. 1.</i> — Subvention à l'université	40.000	4.000	
<i>Art. 2.</i> — Lycée national de garçons. Part contributive dans les dépenses résultant de la mise hors classe	173.200	128.200	
<i>Art. 3.</i> — Lycée national de jeunes filles. Part contributive dans les dépenses des écoles annexes	7.000	700	
<i>Art. 4.</i> — Lycée national de jeunes filles. Part contributive dans les dépenses résult- tant de la mise hors classe	125.100	92.600	

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 5.</i> — Cours professionnels subventionnés	25.000		10.010
<i>Art. 6.</i> — Ecole des Arts et Métiers. Part contributive dans les dépenses résultant de la mise hors classe	51.150	36.700	
<i>Art. 7.</i> — Subvention pour participer aux dépenses de l'Institut Industriel	25.000	2.500	
<i>Art. 8.</i> — Œuvre Pie Wicar à Rome	2.700		
<i>Art. 9.</i> — Fonds municipal en faveur d'Éludiants. Prêts d'honneur	45.000		
(Voir Chapitre IX, art. 5 des Recettes).			
<i>Art. 10.</i> — Aveugles et Sourds - Muets. Fonds de solidarité			10.000
<i>Art. 11.</i> — Laboratoire d'hydrogéologie. Subvention	20.000	20.000	
Totaux du Chapitre XXI bis	514.150	284.700	20.010
CHAPITRE XXI ter			
Bibliothèques et Musées (Personnel)			
<i>Art. 1.</i> — Bibliothèque municipale.	120.000	16.825	
<i>Art. 2.</i> — Bibliothèques de prêt	28 800		
<i>Art. 3.</i> — Musées :			
a) d'histoire naturelle ;			
b) commercial et colonial ;			
c) de géologie ;			
d) Palais des Beaux-Arts	1.869.000	1.869.000	
— Archives anciennes			52.700
— Musées. Palais des Beaux-Arts ..			702.354
— Musée d'histoire naturelle			56.448
— Musée commercial et colonial industriel, agricole et de technologie scolaire			116.259
— Musée de géologie			18.550
— Code de la famille. Allocations. Primes			36.588
Totaux du Chapitre XXI ter	2.017.800	1.885.825	982.899

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
CHAPITRE XXI quater			
Bibliothèques et Musées (Matériel)			
<i>Art. 1.</i> — Habillement			1.000
<i>Art. 2.</i> — Bibliothèque municipale et de l'Hôtel de Ville	400.000	313.000	
<i>Art. 3.</i> — Bibliothèques de prêt	180.000	120.000	
<i>Art. 4.</i> — Archives anciennes	1.500	1.000	
<i>Art. 5.</i> — Palais des Beaux-Arts. Entretien des salles et des collections. Achat d'œu- vres et d'objets	200.000	185.000	
<i>Art. 6.</i> — Musée d'histoire naturelle	24.000	20.000	
<i>Art. 7.</i> — Musée commercial et colonial industriel, agricole et de technologie sco- laire. Subvention	25.000	7.000	
<i>Art. 8.</i> — Musée de géologie	10.000	9.500	
Totaux du Chapitre XXI quater ..	840.500	655.500	1.000
CHAPITRE XXII			
Education physique et Sports (Personnel)			
Néant			
CHAPITRE XXIII			
Education physique et Sports (Matériel)			
<i>Art. 1.</i> — Société municipale de scoutisme. Frais de fonctionnement	250.000	250.000	
Totaux du Chapitre XXIII	250.000	250.000	
CHAPITRE XXIV			
Travail et Chômage			
<i>Art. 1.</i> — Part de la Ville dans les dépenses de secours en argent aux chômeurs			659.552
<i>Art. 2.</i> — Participation de la Ville dans les dépenses d'installation, d'organisation et de matériel des sections locales des Offi- ces régionaux et départementaux du Tra- vail			
(Loi du 11 Octobre 1940 art. 9) et loi de de finances de 1942	100.000		
Totaux du Chapitre XXIV	100.000		659.552

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
CHAPITRE XXV			
Assistance, Prévoyance et Famille			
(Personnel)			
<i>Art.</i> 1. — Inspection médicale des écoles .. (Voir Chapitre VIII, art. 9 des Recettes).	1.238.000	113.372	
<i>Art.</i> 2. — Crèches municipales	1.239.000	231.680	
— Domaine de Wormhoudt			55.360
— Cantines scolaires et camps de vacances. Ecoles publiques et privées			4.739.162
— Jardin d'enfants « Les p'tits Quinquins »			39.600
— Code de la famille. Allocations. Primes			197.100
Totaux du Chapitre XXV	2.477.000	345.052	5.031.222
CHAPITRE XXVI			
Assistance, Prévoyance et Famille			
(Matériel)			
<i>Art.</i> 1. — Inspection médicale des écoles .. (Voir Chapitre VIII, art. 9 des Recettes).	100.000		10.000
<i>Art.</i> 2. — Domaine de Wormhoudt. Dépenses diverses	3.000		
<i>Art.</i> 3. — Crèches municipales	1.000.000	700.000	
(Voir Chapitre VIII, art. 16 des Recettes).			
<i>Art.</i> 4. — Jardin d'enfants « Les p'tits Quinquins »	50.000		
(Voir Chapitre VIII, art. 15 des Recettes).			
<i>Art.</i> 5. — Protection de la maternité. Assis- tance aux femmes en état de grossesse et se trouvant sans abri. Hospitalisation en Maison maternelle	50.000		
<i>Art.</i> 6. — Protection de la maternité à do- micile	60.000		
<i>Art.</i> 7. — Prime communale à la natalité.. (Voir Chapitre VIII, art. 22 des Recettes).	255.000	80.000	
<i>Art.</i> 8. — Prime au mérite des aînés des familles ouvrières nombreuses			
<i>Art.</i> 9. — Hospices. Subvention communale	7.509.760	4.159.760	

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 10.</i> — Hospices. Subvention représentative : 1° du sou de poche journalier accordé pour l'achat d'ingrédients de propriété aux vieillards lillois ; 2° du prix du tabac à priser ou à fumer consommé par les vieillards	360.000	200.000	
<i>Art. 11.</i> — Bureau de Bienfaisance. Subvention communale			2.000.000
<i>Art. 12.</i> — Assistance médicale aux tuberculeux. Traitement dans les établissements de cure	2.500.000	750.000	
(Voir Chapitre VIII, art. 19 des Recettes).			
<i>Art. 13.</i> — Assistance médicale aux pré-tuberculeux. Traitement dans les préventoria	350.000	50.000	
(Voir Chapitre VIII, art. 20 des Recettes).			
<i>Art. 14.</i> — Assistance médicale. Hospitalisation. Frais de traitement : 1° dans les hôpitaux étrangers à la Ville des malades bénéficiant de l'assistance médicale gratuite ayant leur domicile de secours à Lille ; 2° dans les hôpitaux de Lille, de malades étrangers à la Ville hospitalisés d'urgence	150.000		
<i>Art. 15.</i> — Hôpital de la Charité. Consultation d'otorhino-laryngologie. Subvention de la Ville représentative de dépenses faites par la visite des enfants des écoles....	3.000		
<i>Art. 16.</i> — Frais de logement et de nourriture des indigents de passage	60.000	10.000	
<i>Art. 17.</i> — Inhumation des indigents. Fourniture de cercueils	400.000	50.000	
(Voir Chapitre IV, art. 28 des Recettes).			
<i>Art. 18.</i> — Secours médicaux d'urgence ..	200.000	100.000	
(Voir Chapitre IV, art. 26 des Recettes).			
<i>Art. 19.</i> — Institut médico-légal. Subvention de la ville	40.000		
<i>Art. 20.</i> — Assurance contre l'incendie du mobilier des indigents. Participation de la Ville	2.000		
<i>Art. 21.</i> — Secours aux indigents de passage	500		500
<i>Art. 22.</i> — Subvention à la Caisse des écoles	13.000.000	4.564.000	

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 23.</i> — Transports d'indigents par chemin de fer. Règlement des frais (Circulaire N° 45 du Ministère de l'Intérieur du 24 Mars 1943. Circulaire préfectorale du 6 Mai 1943)	10.000	5.000	
<i>Art. 24.</i> — Allocations familiales prénatales aux agents du personnel municipal des cadres titulaire et auxiliaire	100	100	
<i>Art. 25.</i> — Caisse de Crédit municipal. Subvention	750.000	750.000	
<i>Art. 26.</i> — Aveugles et sourds-muets. Frais d'entretien et de rééducation en maison spécialisée	50.000	50.000	
Totaux du Chapitre XXVI	<u>26.903.360</u>	<u>11.468.860</u>	<u>2.010.500</u>
CHAPITRE XXVII			
Assistance, Prévoyance et Famille (Contingents)			
<i>Art. 1.</i> — Contingent de la Ville dans les dépenses d'assistance (Voir Chapitre I, art. 4 des Recettes).	14.388.448	4.823.330	
<i>Art. 2.</i> — Code de la famille. Fonds national de compensation géré par la Caisse des Dépôts et Consignations. Provision pour part contributive éventuelle de la Ville.	100		
Totaux du Chapitre XXVII	<u>14.388.548</u>	<u>4.823.330</u>	
CHAPITRE XXVII bis			
Pensions. — Allocations viagères. — Secours. — Participation de la Commune à la Caisse des Retraites.			
<i>Art. 1.</i> — Caisse de retraites des Services municipaux et Etablissements publics de la Ville. Subvention	20.550.000	9.868.000	
<i>Art. 2.</i> — Caisse de retraites des Services municipaux et Etablissements publics de la Ville. Contribution de la Ville égale au montant des retenues effectuées sur les traitements des agents municipaux tributaires de la dite Caisse	3.000.000	2.040.000	

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 3.</i> — Caisse de retraites du bataillon des sapeurs-pompiers. Subvention	25.000		10.000
<i>Art. 4.</i> — Allocation annuelle et viagère aux agents retraités titulaires de la Médaille d'Honneur	220.000	138.000	
<i>Art. 5.</i> — Agents municipaux non tributaires de la Caisse de retraites, accidentés du travail. Pensions	60.000		5.000
<i>Art. 6.</i> — Agents municipaux tributaires de la Caisse des retraites et quittant leur emploi sans droit à pension. Remboursement des retenues effectuées sur émoluments ..	15.000		
<i>Art. 7.</i> — Accident Daese. Rente viagère ..	2.500		
<i>Art. 8.</i> — Pensions civiles à commissaires et autres agents de la Police d'Etat ayant appartenu aux cadres de la Police municipale. Part de la Ville dans les pensions liquidées	175.000	50.000	
Totaux du Chapitre XXVII bis	24.047.500	12.096.000	15.000

CHAPITRE XXVIII

Subventions**Subventions aux sociétés locales**

<i>Art. 1.</i> — Syndicat des Amis de Lille. Subvention	60.000	45.000	
<i>Art. 2.</i> — Sociétés chorales et musicales. Cachets pour auditions. Subventions	100.000		
<i>Art. 3.</i> — Fédération des Amicales des anciens élèves des écoles publiques. Subvention	25.000		11.000
<i>Art. 4.</i> — Subside aux organisations syndicales	260.000	60.000	
<i>Art. 5.</i> — Subsidés à diverses associations pour participation à des congrès	30.000		

**Subventions à des Œuvres
d'Utilité Publiques**

<i>Art. 6.</i> — Sociétés de Secours mutuels. Subsidés de la Ville	40.000	5.000	
--	--------	-------	--

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 7.</i> — Subventions à des œuvres privées, philanthropiques, d'assistance ou de bienfaisance	50.000	40.000	
<i>Art. 8.</i> — Subvention à l'Institut Pasteur ..	150.000		
<i>Art. 9.</i> — Subvention à la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts	6.000	600	
<i>Art. 10.</i> — Subvention à l'Union Française de la Jeunesse	20.000	8.000	
<i>Art. 11.</i> — Sociétés scientifiques et autres. Subventions	50 000	25.000	
<i>Art. 12.</i> — Subvention à la Société de Secours mutuels des Agents municipaux ..	150.000		
<i>Art. 13.</i> — Construction d'habitations à bon marché. Participation de la Ville 0,25 % du montant de l'annuité de remboursement de prêt	56.500		
<i>Art. 14.</i> — Office départemental des mutilés. combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation. Subvention en faveur des pensionnés de guerre			5.000
<i>Art. 15.</i> — Office départemental des mutilés. combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation. Subvention en faveur des pupilles de la nation			3 000
<i>Art. 16.</i> — Education physique et sportive de la jeunesse. Subventions	100.000		50.000
<i>Art. 16 bis.</i> — Fédération sportive et gymnique du Travail. Subvention	100.000	100.000	
<i>Art. 17.</i> — Société municipale de gymnastique et d'éducation physique. Subvention.	175.000	25.000	
Subventions diverses			
<i>Art. 18.</i> — Association des Maires de France. Subvention	9.658	9.658	
<i>Art. 19.</i> — Association des Maires du Nord et de l'Est. Subvention			
<i>Art. 20.</i> — Personnel exclu de la loi des assurances sociales. Subvention de la Ville à la Caisse de Solidarité	25 000		
<i>Art. 21.</i> — Comité « French Welcome ». Subvention			50.000

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 22.</i> — Université populaire. Subvention	6.000	6.000	
Totaux du Chapitre XXVIII	1.413.158	324.258	119.000
CHAPITRE XXIX			
Fêtes et Cérémonies			
<i>Art. 1.</i> — Cérémonies publiques et manifestations diverses. Frais d'organisation..	1.100.000	900.000	
Totaux du Chapitre XXIX	1.100.000	900.000	
CHAPITRE XXX			
Dépenses diverses (Personnel)			
<i>Art. 1.</i> — Entrepôts	408.000	301.210	
<i>Art. 2.</i> — Harmonie et chorale municipales	112.800	53.615	
<i>Art. 3.</i> — Clique municipale scolaire	65.400	65.400	
<i>Art. 4.</i> — Théâtres (Voir Chapitre VIII, art. 8 des Recettes).	5.782.000	2.980.702	
<i>Art. 5.</i> — Indemnité au Directeur des théâtres	192.000	102.000	
<i>Art. 6.</i> — Indemnité au Contrôleur financier des théâtres	6.000		
<i>Art. 7.</i> — Théâtres. Services de surveillance			5.000
<i>Art. 8.</i> — Code de la famille. Allocations et primes attribuées en application de la loi du 9 Septembre 1942 et du décret du 2 Novembre 1943	400.000		
— Code de la famille. Allocations. Primes			283.912
Totaux du Chapitre XXX	6.966.200	3.502.927	288.912
CHAPITRE XXX bis			
Dépenses diverses (Matériel)			
<i>Art. 1.</i> — Théâtres	8.200.000	4.200.000	
(Voir Chapitre VIII, art. 8 des Recettes).			

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 2.</i> — Harmonie et chorale municipales	535.000	385.000	
<i>Art. 3.</i> — Clique municipale scolaire	15.000	15.000	
Totaux du Chapitre XXX bis	8.750.000	4.600.000	
CHAPITRE XXX ter			
Autres dépenses diverses			
<i>Art. 1.</i> — Fondation Bartholomé-Masurel. Part de la Ville dans les frais de gestion du prêt gratuit	3.500		
<i>Art. 2.</i> — Fondation Alexandre-Leleux pour la création d'un hospice. Capitalisation de la rente (73 ^e année). Acceptation du legs 6 Août 1873	20.920	2.601	
(Voir Chapitre VII, art. 5 des Recettes).			
<i>Art. 3.</i> — Fondation Boucher-de-Perthes. Distribution d'une prime de 500 frs. Prix de deux médailles	550		
(Voir Chapitre VII, art. 1 des Recettes).			
<i>Art. 4.</i> — Fondation de M. et Mme Ver- meulen-Dumoulin en faveur de l'école de la rue Fabricy. Donation des 12 Avril et 8 Juin 1893	517		
(Voir Chapitre VII, art. 1 des Recettes).			
<i>Art. 5.</i> — Fondation Henri Violette. Attri- bution des revenus au locataire le plus méritant des maisons de la C ^{ie} Immobili- lière	141		
(Voir Chapitre VII, art. 1 des Recettes).			
<i>Art. 6.</i> — Fondation Rameau. Achat de deux médailles pour les expositions d'hor- ticulture (donation du 7 Juillet 1877)	215		
(Voir Chapitre VII, art. 1 des Recettes).			
<i>Art. 7.</i> — Fondation Lardemer. Rente vi- gère (Délib. du 17 Août 1895)	1.600		
(Voir Chapitre VII, art. 7 des Recettes).			
<i>Art. 8.</i> — Fondation Devaux (acceptation du legs 23 Décembre 1908)	17.500		
(Voir Chapitre VII, art. 6 des Recettes).			
<i>Art. 9.</i> — Dotation Colbrant (réalisation du 24 Mars 1893)	5.505	548	
(Voir Chapitre VII, art. 3 des Recettes).			

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 10.</i> — Fondation Doutrelon de Try (acceptation du legs 19 Mai 1924, délib. du 14 Septembre 1924) (Voir Chapitre VII, art. 4 des Recettes).	7.100		
<i>Art. 11.</i> — Fondation Antoine Brasseur pour achat de tableaux destinés au Musée de peinture (Voir Chapitre VII, art. 1 des Recettes).	25.854		
<i>Art. 12.</i> — Prix fondé par l'Association des anciens élèves de l'école primaire supérieure de garçons (délib. du 12 Mars 1873) (Voir Chapitre VII, art. 1 des Recettes).	66		
<i>Art. 13.</i> — Fondation Dulilas pour distribution de médailles aux élèves de l'école primaire supérieure de garçons (délib. des 24 Mars 1893, 8 Février 1895, 24 Janvier 1908) (Voir Chapitre VII, art. 1 des Recettes).	249		
<i>Art. 14.</i> — Bourse Valentine Labbé. Attribution à une élève ayant accompli à l'école une première année d'études (délib. du 16 Avril 1923) (Voir Chapitre VII, art. 1 des Recettes).	383		
<i>Art. 15.</i> — Fondation Denneulin pour création d'un prix annuel à décerner à l'élève du cours de peinture de l'Ecole des Beaux-Arts, auteur de la meilleure étude de plein air, d'après nature (délib. du 30 Avril 1907) (Voir Chapitre VII, art. 1 des Recettes).	27		
<i>Art. 16.</i> — Fondation Pharaon de Winter pour création d'un prix annuel à décerner à l'élève de l'atelier de peinture de l'école des Beaux-Arts qui se sera le plus distingué dans un concours de portraits (délib. du 19 Janvier 1927) (Voir Chapitre VII, art. 1 des Recettes).	222		
<i>Art. 17.</i> — Fondation Gaudefroy pour création d'un prix annuel consistant en une médaille de vermeil destinée au premier prix de violon du conservatoire (délib. du 2 Mai 1911) (Voir Chapitre VII, art. 1 des Recettes).	27		

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 18.</i> — Fondation Bourelle : 100 francs à attribuer au premier prix de violon du conservatoire (délib. du 25 Octobre 1917) (Voir Chapitre VII, art. 1 des Recettes).	90		
<i>Art. 19.</i> — Fondation Deckers pour création d'un prix annuel à décerner à l'élève de l'école nationale de musique qui aura obtenu au concours de fin d'année la plus haute récompense dans les classes de piano ou d'orgues (délib. du 30 Décembre 1925) (Voir Chapitre VII, art. 1 des Recettes).	479		
<i>Art. 20.</i> — Fondation Paul Rouzé-Stéverlynck pour création d'un prix annuel à décerner à l'élève le plus méritant de la classe supérieure de violoncelle au Conservatoire (délib. du 28 Octobre 1927) (Voir Chapitre VII, art. 1 des Recettes).	202		
<i>Art. 21.</i> — Fondation Baillon en faveur des écoles communales (délib. du 15 Septembre 1820) (Voir Chapitre VII, art. 1 des Recettes).	45		
<i>Art. 22.</i> — Fondation Victor-Beaucourt pour distribution d'une médaille d'or à l'élève le plus méritant des écoles communales (délib. du 9 Décembre 1881) (Voir Chapitre VII, art. 1 des Recettes).	188		
<i>Art. 23.</i> — Loyers à divers. Canon d'arrentement. Redevances	120.000	20.000	
<i>Art. 24.</i> — Entrepôt réel des douanes (Voir Chapitre VII, art. 17 des Recettes).	125.000	35.000	
<i>Art. 25.</i> — Indemnité de logement au receveur auxiliaire des douanes	4.000		
<i>Art. 26.</i> — Postes et télégraphes : prolongation d'ouverture du bureau de la rue Bourjembois. Indemnité	3.375		
<i>Art. 27.</i> — Assurances sociales. Versement à la réserve mathématique pour les agents quittant les services de la Ville sans droit à pension	20.000		
<i>Art. 28.</i> — Retraite des employés de la Cie des Tramways. Subvention communale..	600.000	350.000	

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 28 bis.</i> — Cie des Tramways de Lille et de sa banlieue. Agents pensionnés ayant plus de 20 ans de service ou ayant la qualité de pensionné pour cause d'invalidité. Remboursement à la Caisse Autonome Mutuelle de Retraites des dépenses acquittées par elle pour le service des allocations complémentaires annuelles et renouvelables et mises à la charge de la Ville	8.000	3.000	
<i>Art. 29.</i> — Impôt frappant les intérêts des créances touchées par la Ville	2.000		
<i>Art. 30.</i> — Redevances aux Domaines pour occupation des routes nationales et de terrains militaires	17.000		
<i>Art. 31.</i> — Redevances dues au Syndicat de dessèchement de la vallée de la Deûle pour pont installé et déversement d'eaux pluviales et de condensation	10.073		
<i>Art. 32.</i> — Assurance contre les accidents causés aux tiers par les attelages et véhicules appartenant à la Ville	90.000		
<i>Art. 33.</i> — Services régionaux des Assurances Sociales, location de l'immeuble 48 50, rue Royale	143.750	18.750	
(Voir Chapitre VII, art. 12 des Recettes).			
<i>Art. 34.</i> — Cie des Tramways de Lille. Répartition entre les communes traversées par les lignes exploitées d'une somme de 150.000 francs. Répartition d'après le recensement de la population (Dénombrement de 1936)	79.500		
(Voir Chapitre VI, art. 1 des Recettes).			
<i>Art. 35.</i> — Cie des Tramways de Lille. Paiement des frais de contrôle. Crédit d'ordre	175.000		
(Voir Chapitre VI, art. 5 des Recettes).			
<i>Art. 36.</i> — Théâtres. Avance remboursable pour commencer la saison 1946-1947. Crédit d'ordre	80.000		
(Voir Chapitre IX, art. 18 des Recettes).			
<i>Art. 37.</i> — Produit de la taxe sur les spectacles. Attribution du Bureau de Bienfaisance	18.332.000	6.582.000	
<i>Art. 38.</i> — Réserve pour paiement des dettes d'exercices antérieurs	100.000		

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 39.</i> — Frais de poursuites relatifs aux créances admises en non valeur	300		
<i>Art. 40.</i> — Taxes communales assimilées aux contributions directes. Prise en charge par l'Etat des dégrèvements prononcés. Versement à l'Etat de 5 % du montant des rôles émis (Loi du 13 Août 1943)			530.000
<i>Art. 41.</i> — Indemnité à M. le Maire pour frais de fonction	135.360		14.640
<i>Art. 2.</i> — Indemnités aux adjoints au Maire pour frais de fonctions	456.840	240.840	
<i>Art. 43.</i> — Remboursement aux membres du Conseil Municipal, de l'Administration ou autres désignés par le Maire, des frais de déplacement et autres à l'occasion de leurs fonctions	800.000	650.000	
<i>Art. 44.</i> — Frais résultant de locations de salles et autres emplacements municipaux de plantes, chaises, matériel, décors, etc.	50.000	50.000	
Totaux du Chapitre XXX ter	21.437.578	7.952.739	544.640
CHAPITRE XXXI			
Dépenses imprévues			
<i>Art. 1.</i> — Dépenses imprévues	100.000		50.000
Totaux du Chapitre XXXI	100.000		50.000
SECTION EXTRAORDINAIRE			
CHAPITRE XXXII			
Services des annuités d'emprunts			
<i>Art. 1 à 36</i>	14.774.598	1.851.686	
Totaux du Chapitre XXXII	14.774.598	1.851.686	
CHAPITRE XXXII bis			
Frais relatifs aux emprunts et intérêts à divers			
<i>Art. 1.</i> — Frais relatifs aux emprunts et intérêts à divers	100.000	75.000	

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 2.</i> — Impôt de 30 % sur les portions d'intérêts à divers. Crédits d'ordre (Voir Chapitre XI ter, art. 1 des Recettes)	45.000		
<i>Art. 3.</i> — Emprunt de 27.000.000 de francs. Abonnement au timbre des obligations. Frais inhérents aux rachats d'obligations en Bourse et divers	60.000		
<i>Art. 4.</i> — Emprunt de 27.000.000 de francs, droits à payer au Trésor pour le compte des obligataires. Taxe de transmission (crédit d'ordre)			115.000
Totaux du Chapitre XXXII bis	205.000	75.000	115.000
CHAPITRE XXXII ter			
Engagements divers			
<i>Art. 1.</i> — Versement de la 7 ^e annuité de la somme de 700.000 frs due à la Société Collin et Cie, payable en 10 annuités à compter de 1940, en vertu de la délibération du C. M. du 28-7-39, approuvée le 11-8-39 ..	70.000		
Totaux du Chapitre XXXII ter	70.000		
CHAPITRE XXXIII			
Acquisitions mobilières			
<i>Art. 1.</i> — Opérations électorales. Acquisition de matériel pour bureaux de vote ..	60.000		890.000
<i>Art. 2.</i> — Transports sanitaires. Acquisitions de deux ambulances automobiles ..	460.960	460.960	
Totaux du Chapitre XXXIII	520.960	460.960	890.000
CHAPITRE XXXIV			
Acquisitions immobilières			
<i>Art. 1.</i> — Achats : a) de terrains nus ; b) de terrains de zone ; c) d'immeubles destinés à la démolition	2.950.000	2.950.000	
Totaux du Chapitre XXXIV	2.950.000	2.950.000	

DEPENSES

CHAPITRE XXXV	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
Travaux neufs et grosses réparations			
<i>Art. 1.</i> — Canal de la Deûle. Dragage par l'Etat (Service de la navigation) de la partie du bief de Wambrechies comprise entre cette écluse et la limite en aval des anciens terrains militaires. Participation de la Ville dans les dépenses 3 ^e tranche.. (Voir Chapitre X, art. 2 des Recettes).	300.000		
<i>Art. 2.</i> — Entretien du port Vauban. Réfection d'un mur de quai	450.000	450.000	
<i>Art. 3.</i> — Agrandissement du Cimetière du Sud. Emprunt. Emploi	11.700.000	11.700.000	
<i>Art. 4.</i> — Lycée Fénelon. Réfection de l'installation téléphonique intérieure	300.000	300.000	
<i>Art. 5.</i> — Salle municipale rue St-Nicolas. Travaux d'aménagement	800.000	800.000	
— Faculté des Lettres. Achèvement du fronton			191 000
— Dragage des ports Vauban et du Wault			600.000
— Lycée Fénelon. Bureau et appartements de la Directrice. Agencement ..			150.000
— Travaux de consolidation provisoire du Pont Neuf			80.000
Totaux du Chapitre XXXV	13.550.000	13.250.000	1.021.000
CHAPITRE XXXVI			
Dépenses diverses extraordinaires			
<i>Art. 1.</i> — Frais de contentieux, de vente de vieux matériaux, d'actes et de procédure	225.000	75.000	
Totaux du Chapitre XXXVI	225.000	75.000	
CHAPITRE XXXVII			
Œuvres de Solidarité Sociale instituées en raison des circonstances			
<i>Art. 1.</i> — Restaurants et soupes populaires	17.418.000	146.518	
<i>Art. 2.</i> — Familles nombreuses. Distribution en l'Hôtel de Ville de secours en nature	100.000		

DEPENSES

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1945	
		En +	En —
<i>Art. 3.</i> — Lutte contre le taudis	100.000		
<i>Art. 4.</i> — Emploi des souscriptions recueillies par le Vestiaire Municipal. Achats de linge, de vêtements et de chaussures. Secours en numéraire et frais divers (Ordre) (Voir Chapitre XVIII, art. 2 des Recettes).	300.000		
<i>Art. 5.</i> — Subvention au Bureau de Bienfaisance pour le paiement des secours aux habitants privés de ressources			600.000
<i>Art. 6.</i> — Vestiaire municipal	5.007.000	5.007.000	
<i>Art. 7.</i> — Aide à la mère de famille	409.000	409.000	
<i>Art. 8.</i> — Refuges chauffés	200.000	200.000	
Totaux du Chapitre XXXVII	23.534.000	5.762.518	600.000
CHAPITRE XXXVIII			
Dépenses résultant des événements de guerre			
<i>Art. 1.</i> — Secteur charbonnier de la région lilloise. Participation de la Ville dans les frais de fonctionnement	40.000		
<i>Art. 2.</i> — Dommages de guerre	12.500.000	2.500.000	
<i>Art. 3.</i> — Dépenses consécutives à l'occupation (Travaux et fournitures)	7.000.000	4.500.000	
— Ravitaillement général. Services de rationnement de la population			7.616.203
— Dépenses nécessitées par la guerre			10.621.198
Totaux du Chapitre XXXVIII	19.540.000	7.000.000	18.237.401

DÉPENSES — Récapitulation par chapitres

SECTION ORDINAIRE

	Crédits prévus		Dépenses		Différence	
	au B. P. de 1945 1	au B. P. de 1946 2	en augment. ou nouvelles 3	en diminut. ou supprimées 4	en + col. 3-col. 4 5	en — col. 4-col. 3 6
CHAP. I. — Administration générale .	24.161.742	84.339.400	67.906.663	7.729.005	60.177.658	
CHAP. II. — Administration générale. Matériel	4.509.700	9.007.100	4.497.400		4.497.400	
CHAP. III. — Justice	107.200	282.200	175.000		175.000	
CHAP. IV. — Police. Personnel						
CHAP. V. — Police. Matériel	2.897.370	2.897.370				
CHAP. VI. — Sécurité. Personnel	5.585.525	11.031.000	5.900.695	455.220	5.445.475	
CHAP. VII. — Sécurité. Matériel	1.147.590	1.048.625	131.035	230.000		98.965
CHAP. VIII. — Salubrité et Santé Per- sonnel	2.714.782	3.772.268	1.766.398	708.912	1.057.486	
CHAP. IX. — Salubrité et Santé. Maté- riel	1.272.500	4.463.000	3.200.500	10.000	3.190.500	
CHAP. X. — Salubrité et Santé. Con- tingents	120.000	150.000	30.000		30.000	
CHAP. XI. — Voirie Urbaine. Person- nel	16.544.174	36.415.120	23.715.650	3.844.704	19.870.946	
CHAP. XII. — Voirie Urbaine. Maté- riel	6.076.300	20.814.400	14.759.000	20.900	14.738.100	
CHAP. XIII. — Voirie vicinale. Person- nel	12.802	30.272	17.470		17.470	
CHAP. XIV. — Voirie vicinale. Maté- riel	10.348	35.977	25.629		25.629	
CHAP. XV. — Abattoirs, halles, mar- chés, foires. Personnel	1.401.401	2.323.205	1.009.500	87.696	921.804	
CHAP. XVI. — Abattoirs, halles, mar- chés, foires. Matériel	115.000	167.800	60.800	8.000	52.800	

DÉPENSES — Récapitulation par chapitres (suite)

SECTION ORDINAIRE

	Crédits prévus		Dépenses		Différence	
	au B. P. de 1945	au B. P. de 1946	en augment. ou nouvelles	en diminut. ou supprimées	en + col. 3-col. 4	en — col. 4-col. 3
	1	2	3	4	5	6
CHAP. XVII. — Services industriels et commerciaux en régie	20.846.801	31.427.000	10.998.087	417.888	10.580.199	
CHAP. XVII bis. — Evacuation et traitement des ordures ménagères. Fourniture de matériel automobile pour la collecte des ordures ménagères et pour autres transports	6.200.000	12.000.000	5.800.000		5.800.000	
CHAP. XVIII. — Propriétés communales, urbaines et rurales. Personnel..	10.030.850	18.237.000	9.130.794	924.644	8.206.150	
CHAP. XIX. — Propriétés communales, urbaines et rurales. Matériel ..	16.543.000	31.350.000	15.615.000	808.000	14.807.000	
CHAP. XIX bis. — Cimetières. Personnel	2.415.046	3.903.000	1.828.166	340.212	1.487.954	
CHAP. XIX ter. — Cimetières. Matériel	43.000	135.000	95.000	3.000	92.000	
CHAP. XX. — Enseignement. Personnel	9.692.085	17.826.300	9.301.282	1.167.067	8.134.215	
CHAP. XXI. — Enseignement. Matériel et frais divers	8.151.609	16.973.470	8.881.361	59.500	8.821.861	
CHAP. XXI bis. — Enseignement Bourses et allocations pour études	249.460	514.150	284.700	20.010	264.690	
CHAP. XXI ter. — Bibliothèques et Musées. Personnel	1.114.874	2.017.800	1.885.825	982.899	902.926	
CHAP. XXI quater. — Bibliothèques et Musées. Matériel	186.000	840.500	655.500	1.000	654.500	
CHAP. XXII. — Sports. Personnel ...					250.000	
CHAP. XXIII. — Sports. Matériel		250.000	250.000			
CHAP. XXIV. — Travail et chômage..	759.552	100.000		659.552		659.552

DÉPENSES — Récapitulation par chapitres (suite)

SECTION ORDINAIRE

	Crédits prévus		Dépenses		Différence	
	au B. P. de 1945 1	au B. P. de 1946 2	en augment. ou nouvelles 3	en diminut. ou supprimées 4	en + col. 3-col. 4 5	en — col. 4-col. 3 6
CHAP. XXV. — Assistance, prévoyance et famille. Personnel	7.163.170	2.477.000	345.052	5.031.222		4.686.170
CHAP. XXVI. — Assistance, prévoyance et famille. Matériel	17.445.000	26.903.360	11.468.860	2.010.500	9.458.360	
CHAP. XXVII. — Assistance, prévoyance et famille. Contingents	9.565.218	14.388.548	4.823.330		4.823.330	
CHAP. XXVII bis. — Pensions. Allocations viagères. Secours. Participation à la Caisse de Retraites	11.966.500	24.047.500	12.096.000	15.000	12.081.000	
CHAP. XXVIII. — Subventions. Œuvres d'utilité communale	1.207.900	1.413.158	324.258	119.000	205.258	
CHAP. XXIX. — Fêtes et cérémonies .	200.000	1.100.000	900.000		900.000	
CHAP. XXX. — Dépenses diverses. Personnel	3.752.185	6.966.200	3.502.927	288.912	3.214.015	
CHAP. XXX bis. — Dépenses diverses. Matériel	4.150.000	8.750.000	4.600.000		4.600.000	
CHAP. XXX ter. — Autres dépenses diverses	14.029.479	21.437.578	7.952.739	544.640	7.408.099	
CHAP. XXXI. — Dépenses imprévues.	150.000	100.000		50.000		50.000
Total des dépenses - Section ordinaire	212.538.163	419.935.301	233.934.621	26.537.483	212.891.825	5.494.687

DÉPENSES — Récapitulation par chapitres (suite)

SECTION EXTRAORDINAIRE

	Crédits prévus		Dépenses		Différence	
	au B. P. de 1945 1	au B. P. de 1946 2	en augment. ou nouvelles 3	en diminut. ou supprimées 4	en + col. 3-col. 4 5	en — col. 4-col. 3 6
CHAP. XXXII. — Service des annuités d'emprunts	12.922.912	14.774.598	1.851.686		1.851.686	
CHAP. XXXII bis. — Frais relatifs aux emprunts et intérêts à divers	245.000	205.000	75.000	115.000		40.000
CHAP. XXXII ter. — Engagements divers	70.000	70.000				
CHAP. XXXIII. — Acquisitions mobilières	950.000	520.960	460.960	890.000		429.040
CHAP. XXXIV. — Acquisitions immobilières		2.950.000	2.950.000		2.950.000	
CHAP. XXXV. — Travaux neufs et grosses réparations	1.321.000	13.550.000	13.250.000	1.021.000	12.229.000	
CHAP. XXXVI. — Dépenses diverses extraordinaires	150.000	225.000	75.000		75.000	
CHAP. XXXVII. — Œuvres de solidarité sociale instituées en raison des circonstances	18.371.482	23.534.000	5.762.518	600.000	5.162.518	
CHAP. XXXVIII. — Dépenses résultant des événements de guerre	30.777.401	19.540.000	7.000.000	18.237.401		11.237.401
Total des dépenses - Section extraordinaire	64.807.795	75.369.558	31.425.164	20.863.401	22.268.204	11.706.441
Rappel des dépenses - Section ordinaire	212.538.163	419.935.301	233.934.621	26.537.483	212.891.825	5.494.687
Total général des dépenses	277.345.958	495.304.859	265.359.785	47.400.884	235.160.029	17.201.128

L'ensemble du Budget primitif pour 1946 est adopté.

En + 217.958.901

En + 217.958.901

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Le Conseil Municipal considérant que les nombreuses demandes effectuées par l'Office Municipal des Habitations à Bon Marché au Service de la Reconstruction pour l'obtention de matériaux destinés à remettre en état les maisons sinistrées n'ont pas abouti, à ce jour, demande que priorité soit donnée aux Offices Municipaux dans le seul but de fournir des logements à des familles nombreuses.

Le Conseil Municipal de Lille émet le vœu que les Services de la Reconstruction s'efforcent de fournir des matériaux aux Offices Municipaux d'Habitations à Bon Marché dans le plus bref délai possible.

Adopté.

N° 561¹

—
*Reconstruction
des logements
de l'Office
Municipal
d'Habitations
à Bon Marché*

—
Vœu
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Le Conseil Municipal de Lille unanime justement indigné par le verdict d'acquiescement dont a bénéficié l'ancien Maire Vichyste Dehove s'élève avec force contre ce scandale qui outrage indistinctement ceux qui ont lutté et souffert dans la dure période de clandestinité au cours de laquelle triomphait déjà avec insolence celui qu'un verdict d'acquiescement fait triompher une fois de plus.

Adopté.

N° 561²

—
*Procès
de l'ex-maire
Dehove*

—
Vœu
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Contraint pour équilibrer son budget de voter de nombreux centimes additionnels, le Conseil Municipal de Lille réuni le 9 Février 1946, s'élève contre les règles étroites d'une fiscalité surannée qui ne permet pas aux collectivités de trouver des recettes là où se trouve l'argent.

Le Conseil Municipal considère que le facteur essentiel pour assurer de saines finances communales et l'élargissement des libertés communales, le retour rapide à une plus grande autonomie administrative et financière, en particulier par la suppression des décrets-lois de 1935 et 1939, ainsi que de tout ce qui

N° 561³

—
*Budget de la Ville
de Lille*

—
Vœu
—

reste encore des décrets et ordonnances de Vichy restreignant les pouvoirs des maires et des municipalités.

Le Conseil Municipal demande que la réforme des conditions de gestion des communes soit rapidement entreprise, afin d'enlever aux municipalités de nombreuses charges qu'elles supportent actuellement et qui doivent revenir à l'Etat, en particulier les services qui ont été institués depuis 1939.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 561⁴

12^e Anniversaire
de la Victoire
des Forces
Républicaines
sur le fascisme

—
Vœu
—

Réuni le 9 Février 1946, le Conseil Municipal de Lille tient à marquer par la déclaration ci-après le 12^e anniversaire d'une première et grande victoire des forces républicaines sur le fascisme.

Il est certain d'être l'interprète de la très grande majorité des lillois et lilloises en s'inclinant devant la mémoire des combattants de la liberté et de la République tombés durant les journées de Février 1934 à Paris, précurseurs de tous les héros qui trouvèrent la mort durant la guerre contre le fascisme de l'extérieur.

Le Conseil Municipal de Lille se félicite que la Capitale du Nord ait été choisie par le Parti Socialiste, le Parti Communiste et la C. G. T. comme siège de la grande manifestation départementale qui aura lieu demain, 10 Février, au Palais Rameau pour commémorer Février 1934.

Vivante image de l'entente des deux grands partis se réclamant de la classe ouvrière, le Conseil Municipal est persuadé que des grands rassemblements qui se tiendront demain dans toute la France, les forces républicaines sortiront plus unies et décidées à marcher coude à coude pour écarter tout retour du fascisme, pour écarter la réaction et faire régner sur notre Pays renaissant une République plus juste et plus belle, une République laïque, démocratique et enfin sociale.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 562

—
Assistance
à la famille
—

Après examen de la liste préparatoire établie par le Bureau d'Assistance, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de l'Assistance à la Famille des familles suivantes qui présentent les conditions requises par le décret du 29 Juillet 1939.

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS	POINT DE DÉPART
Allart Oosterlinck	Rue Fg d'Arras, 44, Cité 4.	Gabrielle 150 Adolphe 432 1446 Jannine 864	P. U. 1-12-45
Buisine Menebo	Rue d'Arras, 159.	Gérard 150 Roger 432 Albert 864 Victor 1080 5766 Jeanne 1080 Thérèse 1080 Irène 1080	P. U. 1-1-46
De Bruyn François	Rue St.-André, 14.	Christiane 150 Francine 432 1446 Thérèse 864	P. U. 1-1-46
Delaire Vanden Abeele	Rue Lepelletier, 38.	Bruno 150 Nicole 432 582	P. U. 1-1-46
Demeyère Bartszak	Rue du Barbier-Maës, 4.	Thérèse 150 J. Claude 432 1446 Christiane 864	P. U. 1-1-46
Deraedt M. Louise	Rue de Flers, 48.	Robert 150 Jacques 432 582	P. U. 1-12-45
Deraeve Bauwens	Rue des Jasmins, 10.	Jean 150 Nicole 432 Robert 864 1446	P. U. 1-1-46
Desbois Sauvage	Rue du Pont Neuf ex- octroi.	Annick 150 Maryvonne 432 A. Mary 864 Mary A. 1080 2526	P. U. 1-1-46
Devaux Castel	Rue de la Prévoyance, 40 D.	Gisèle 150 Josette 432 582	P. U. 1-1-46
V ^{ve} Vanhove	Rue de la Concorde, 16.	Adrien 150 Pierre 432 582	P. U. 1-11-45
Haidon Pronier	Rue G. Cavaignac.	Désiré 150 Marcel 432 582	P. U. 1-1-46

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS			POINT DE DÉPART	
Hendrickx Loucke	Rue de Bailleul, 6.	Daniele Michel	150 432	582	P. U.	1-1-46
Herbaux Jeanne	Bd de Lorraine, 17.	Ginette Maurice	150 432	582	P. U.	1-1-46
Lelodey Laloy	Rue Montaigne, 24.	Roland Michel	150 432	582	P. U.	1-1-46
Lemahieu Gomille	Av. de Dunkerque, 175.	M. Thérèse Bernard	150 432	582	P. U.	1-12-45
Leroux Moerbeke	Rue Pierre-Légrand, 187.	Pierre Pierrette	150 432	582	P. U.	1-12-45
Lestoquoi Lelièvre	Rue de l'Alcazar, 19.	Charline		150	P. U.	1-1-46
Liebar Jean	Rue Paul-Lafargue, 125.	Aurore Raymonde Ginette Daniel	150 432 864 1080	2526	P. U.	1-12-45
Martin Grégoire	Rue Pierre Légrand, 58.	Georges		150	P. U.	1-12-45
Planque Georges	Rue Jules Guesde, 113.	Georges Valentine	150 432	582	P. U.	1-12-45
Sabre Baudelet	Rue S.-Verhulst, 56 bis.	Didier Danièle Marc	150 432 864	1446	P. U.	1-12-45

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

En exécution des prescriptions de la loi du 17 Juin 1913, relative à l'assistance des femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen des demandes d'inscription sur la liste des bénéficiaires éventuelles de la loi.

Nous vous proposons l'admission et l'inscription dans la 1^{ère} partie de la liste des personnes dont les noms suivent :

N° 563

—
Assistance
aux femmes
en couches

—
Loi du 17 juin 1913
—

NOMS	ADRESSES
353 Vve Baert-Pichon Emilie	5, rue Daguerre
371 Bibloque-Salingue Blanche ..	11, rue Mahieu
360 Blickx-Billiet Alfréda	11, rue du Maréchal-Mortier
368 Bossuyt Madeleine	11, rue des Archives
357 Brackman-Van Shoorisse Berthe	79, rue Claude-Lorrain
370 Branswyck-Vanhaecke Marie-Jeanne	14, rue Philippe-de-Comines
376 Brien-Vanhecke Jeanne	50, rue de Lyon
341 Caron Octavie	3, rue Molière
377 Castelain-Vanholderbeke Adrienne	27, rue Pline
336 Choquet Denise	33, rue d'Isly
378 Curnelle Louise	23, rue Saint-Etienne
350 Deledicq-Clément Fernande ..	5, rue des Vieux-Murs
337 Deléglise Jeanne	43, rue de l'Arc
361 Depecker-Fourmestraux Marie-Louise	37, rue de Longueil
345 Devulder-Brunelle Marie	43, rue Ste-Catherine
342 Dubiez-Gentot Carmen	29, rue du Curé-St-Sauveur
344 Dumoulin-Vilain Madeleine ..	30, rue Edouard-Vaillant
388 Vve Giard-Waxin Georgette ..	51, rue Jacquemars-Giélée
354 Hallaert-Campion Rolande ..	15, rue Ste-Catherine
365 Hallynck-Sol Albertine	13, rue Faidherbe
355 Henocque-Lambin Aline	56, rue de la Justice, C. 5
339 Lamblin-Evrard Olga	13, rue du Soleil-Levant
375 Vve Laurent-Schiettecatte Suzanne	16, rue Gosselin
364 Liébart-Duthoit Georgina	5, rue de Bailleul
363 Manesse-Cornu Marcelle	23, rue des Pénitentes
343 Maquerre-Rigault Henriette ..	108, rue Sylvère-Verhulst
373 Miéreau-Szeferowna Otylia ..	281, rue Pierre-Légrand
359 Pinchon Bertha	141, rue de l'Arbrisseau
369 Pontois-Lessart Henriette	Bd d'Alsace, Baraquement 15 B
356 Robyns Marie	13, rue Lutun
389 Savary-Legrin Marcelle	25, rue des Célestines
387 Schiettecatte-Hofman Marie ..	R. Em.-Vandenberghé, C. Crusoé, 4
367 Schoone-Moutier Gabrielle ...	50, rue de Condé
388 Sinsoulieu-Farnoux Marguerite	116, rue Gustave-Delory
346 Theurier Céline	18, rue Péterinck
340 Van Ceulebroeck-Vinatel Gisèle	32, rue du Chevalier-de-l'Espinard
362 Vandewalle-Declercq Louise ..	6, rue Bouguereau
374 Van grevelingue-Mathy Georgette	16, rue Brûle-Maison
347 Vasseur Blanche	213, rue Pierre-Légrand
380 Willery-Sanier Louisa	26, rue La Fontaine

Nous vous proposons d'émettre un avis défavorable pour les demandes présentées par les personnes ci-après désignées qui ne réunissent pas les conditions nécessaires pour bénéficier de l'Assistance aux femmes en couches.

NOMS	ADRESSES
352 Beauvois-Libbrecht Georgette.	102, rue des Sarrazins
382 Dehleermacker-Cloetens Louise	61, rue Désiré-Verhaeghe
348 Jammes-Elias Marthe	1, rue Descartes
372 Lyoen Nawozawa Olga	62, rue Arago
351 Mahieu-Leclusé Marie	2, rue Turgot
1 Marquette Vanden Brande Marguerite	18, rue du Gros-Gérard
333 Pauwelyn-Rousseau Renée ...	23, rue Voltaire
325 Peyker-Colin Germaine	79, rue de Dieppe
381 Pollart-Dubois Marie	9, rue Gustave-Delory
366 Verdonck-Surmont Lucienne.	133, Quai de l'Ouest, C. 25

Ces dossiers seront soumis aux Commissions cantonales pour décisions.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 564
—
*Assistance
médicale
gratuite*
—
Loi
du 14 Juillet 1893
—

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de l'Assistance médicale gratuite des personnes suivantes qui présentent les conditions requises par la loi conformément à la liste établie par le Bureau d'Assistance.

Indigents et assurés sociaux indigents

NOMS	ADRESSES	DOMICILE SECOURS	CAISSES	N°s
Aubin Jacques.	95, rue d'Esquermes.	Nord	Interplle	17.5918014-8
Bachelet Raymonde.	4, rue Davy.	P. d. c.		
Bachet Yves.	Maison universitaire.	S. Inf.		
Bastien Denise.	8, rue Charles Quint.	P. d. c.		
Baugnon Roger.	La Madeleine.	Meuse		
Ben Amar Mohamed.	s. d. f.	Etat		
Bernard Antoinette.	Valenciennes.	Nord		
Bertrand Jean.	95, rue d'Esquermes.	Etat		
Blériot Lucien.	95, rue d'Esquermes.	Etat		
Bloquet Jean.	s. d. f.	Nord		
Boidin Julius.	Calonne Liévin.	P. d. c.		
Bouchart Clairette.	251, rue du fg de Roubaix.	Nord		

NOMS	ADRESSES	DOMICILE DE SECOURS	CAISSES	N°
Bouckaert Clémentine.	St.-André.	Nord		
Bourgeois Marie.	St.-Amand.	Nord		
Bourguin André.	Nouzonville.	Etat	?	?
Bourreau Robert.	Cambrai.	Nord	Le Travail Lille	01.5915059-5
Calzas Paulette.	Sin-le-Noble.	Nord		
Carpentier Hortense.	Boussois.	Nord		
Catez Denise.	24, rue des Robleds.	P. d. c.		
Cohen Dora.	74, rue Alphonse Mercier.	Seine		
Cordonnier Maurice.	5, avenue Salomon.	Nord		
Courbet Elisa.	Loos.	Nord		
De Bue Geneviève.	Ronchin.	Nord		
Delattre Odette.	12, place Antoine Tacq.	P. d. c.	Travail	26.6208633-6
Denoyelle Angèle.	239, rue des Postes.	Nord	?	?
Depret Alice.	Loos.	Nord		
Devaux Fernand.	s. d. f.	P. d. c.		
Devigault Madeleine.	14, rue de Béthune.	B. du R.		
Dewilde Charlotte.	18, rue de la Cité.	S. et O.		
Dhoez Hélène.	Hospice Général.	Nord	Déple	05.75129215-3
Diontela Renée.	s. d. f.	Etat		
Diontela Jeannine.	s. d. f.	Etat		
Dubois Isabelle.	Bateau Joloyanne.	Seine		
Duez Marius.	Boussières 1, Cambrais.	Nord		
Duhamel Maurice.	95, rue d'Esquermes.	Nord		
Dumont Alice.	65, bd Louis XIV.	P. d. c.		
Dupont Suzanne.	La Madeleine.	Nord	C. de Maladie Lille	11.5911854-6
Duthoit Marthe.	St.-Omer.	P. d. c.		
Filleur Eugène.	Armentières.	Nord		
Famchon M. Louise.	251, rue fg de Roubaix.	Nord	?	27.5906686-7
Fossaert Renée.	Rosendaël.	Nord		
Froidure Jean-Louis.	s. d. f.	Nord		
Gens Jeanne.	Hazebrouck.	Nord		
Gracient Jean.	13, rue Philadelphie.	Nord	Mutualité	09.5901224-4
Grimoin Louise.	Liévin.	P. d. c.		
Grioché Michel.	Hesdin.	P. d. c.	Dle Arras	28.66200419-3
Griset Emilie.	Lomme.	Nord		
Guislain Charlotte.	s. d. f.	Nord		
Hallez Paulette.	251, rue du fg de Roubaix.	Nord		
Hamelle Yvonne.	54, rue Blanche.	Creuse		
Heinrich Claire.	Arras.	Bas-Rhin		
Hody Germaine.	43, rue St.-Gabriel.	Etat		
Hody Pierrette.	Hénin-Liétard.	P. d. c.		
Hoest Adolphe.	Ronchin.	Nord		
Hoez Alfréda.	Hôp. Calmette Lille.	I. et V.		
Hombert Ghislaine.	251, rue du fg de Roubaix.	Nord	Le Travail Lille	23.5906049-4
Honorez Georges.	Roubaix.	Nord		
Lapotre Jean-Marie.	251, rue du fg de Roubaix.	Nord		
Lavaine Madeleine.	Ascq.	Nord		
Lavaine Roger.	Ascq.	Nord		
Lecœuche Germaine.	Lambersart.	Nord		
Lecomte Yvonne.	Roubaix.	P. d. c.	Famille Roubaix	13.5931088-5
Lefebvre Raymonde.	Ronchin.	Nord	Le Travail Lille	11.5900385-2
Leschewick Joseph.	251, rue du fg de Roubaix.	Etat		
Letombe Jocelyne.	St.-André.	P. d. c.		
Logez Jeannine.	52, rue de Valmy.	P. d. c.		

NOMS	ADRESSES	DOMICILE DE SECOURS	CAISSES	N°
Losson Georges.	Fontaine-au-Bois.	Nord		
Maertens Bernard.	Nieppe.	Nord		
Magniez Louis.	Carvin.	P. d. c.		
Mahé Simone	Arras.	Etat		
Martin Irène.	29, rue Jemmapes.	Nord		
Mascllet Olga.	118, rue Gustave Delory.	P. d. c.		
Massy Blanche.	27, rue de la Halle.	Nord		
Matence Paulette.	73, rue Masséna.	Ch. Inf.		
Matjasce Marya.	251, rue du fg de Roubaix.	P. d. c.		
Mazingarbe Lucienne.	99, rue St.-Sauveur.	Nord	Combattants Tourcoing	22.5915521-10
Merlo Jeannine.	Wismes.	P. d. c.		
Meunier Désiré.	Rue Masséna.	Corrèze	Dle Limoges	21.1903353-1
Moufflier Henriette.	25, rue d'Ennetières.	P. d. c.		
Moulart Fernande.	251, rue du fg de Roubaix.	Nord		
Muteau Andrée.	95, rue d'Esquermes.	Nord		
Neuville Jacqueline.	251, rue du fg de Roubaix.	Nièvre	Ruche Familiale	23.6209018-7
Nowakowski Edwige.	s. d. f.	Nord	Famille Rx	23.5912133-6
Olak Wladyslawa.	1, rue Thionville.	Nord	Agricole	?
Ortu Jean.	82, rue Gustave Delory.	Aube	?	?
Osnani Rabah.	Jeumont.	Nord		
Oustier Lucien.	7, rue des Brigittines.	Hte Gar.		
Page Edouard.	95, rue d'Esquermes.	Nord		
Pappe Gysèle.	Willems.	Nord	Dple	08.5919388-7
Patfoort Jeanne.	Hellemmes.	Nord	Dple	?
Patris Georgette.	Billy-Montigny.	P. d. c.		
Pelletier Octave.	174, rue d'Artois.	Meuse		
Pepek Camille.	Méricourt sous Lens.	P. d. c.		
Plus Henri.	Haubourdin.	Nord		
Quintart Georgette.	s. d. f.	Nord		
Robert Anita.	95, rue d'Esquermes.	Nord		
Remfelds Janine.	Bruxelles.	Etat		
Samyn Suzanne.	Seclin.	S. et O.		
Sénicourt Claire.	251, rue du fg de Roubaix.	P. d. c.	Mutualité Calais	21.6202375-5
Sergent Germaine.	7, rue de l'Amidonnerie.	P. d. c.		
Skowrowski Eugène.	52, rue St.-Sauveur.	P. d. c.		
Stoll Jean.	17, rue de Bailleul.	Seine	Interdeple Paris	20.7502485-1
Strubbe Trérèse.	Troisvilles.	Nord	Flandre Marit.	87.5906535-10
Sueur Francis.	s. d. f.	Somme		
Szadel Antonina.	42, bd de la Liberté.	P. d. c.		
Tartare Odette.	Hellemmes.	P. d. c.		
Tily Gisèle.	Wasquehal.	Nord		
Vanhoutte Albert.	Cappelbrouck.	Nord	Agricole	93.5990166-9
Varupenne Alphonse.	59, rue St.-Sauveur.	Nord		
Vildaer Maria.	Bruxelles.	Etat		
Voët Emma.	Rue Philadelphie. Cour Wattecampes.	Nord		
Vouters Joëlo.	32 bis rue St.-Omer.	S. Inf.		
Vouters André.	32 bis rue St.-Omer.	S. Inf.		
Wandels Serge.	95, rue d'Esquermes.	P. d. c.		
Wasson Paulette.	Douai.	P. d. c.		
Wavelet Jeanne.	13, rue Basse.	P. d. c.		
Wissocq Jean-Claude.	20, rue du Metz.	Nord		
Avignon Gabrielle.	93, rue d'Esquermes.	P. d. c.	Déple ?	?
Bayart Félicia.	251, rue du fg de Roubaix	P. d. c.		
Bernardy Georges.	s. d. f.	Etat		

NOMS	ADRESSES	DOMICILE SECOURS	CAISSES	N°
Bohmed Bona.	s. d. f.	Etat		
Boucly Céline.	s. d. f.	Etat		
Bourseau Robert.	Cambrai.	Nord		
Delabassée Emilienne.	Roubaix.	Nord	La Famille Mutualité	? 12.5903504-8
Delassus Léontine.	84, rue du Calvaire.	Seine		
Deleu Marcelle.	Auchel.	P. d. c.		
Dascamps Thérèse.	65, bd Louis XIV.	P. d. c.		
Gavois Germain.	Hénin-Liétard.	P. d. c.		
Guichon Léonie.	121 bis, rue Solferino.	Nord	Départ.	?
Hainnovici Fanny.	s. d. f.	Nord		
Hanache Alice.	Bruay.	P. d. c.	La Famille Roubaix	24.5933379-10
Huygelier Florence.	251, rue du fg de Roubaix	Nord	Le Travail Lille	22.596662-12
Konieczkowiez Félix.	La Madeleine.	Nord	Départ.	21.5917842-11
Largovinci Claire.	La Madeleine.	A. marit.		
Leprêtre Armand.	Bourghelles.	Nord	Départ.	05.6200483-5
Magnier Lucien.	46, rue des Augustins.	Nord	Départ.	11.6201705-12
Malinska Hélène.	Tourcoing.	Etat		
Marlière Paulette.	251, rue du fg de Roubaix.	Nord		
Messéant Bérangère.	14, rue Léonard Danel.	Nord	?	
Moine Simone.	s. d. f.	Etat		
Seloy Jeannine.	22, rue de Londres.	B. du R.	Départ.	19.5909460-8
Tavernier Albert.	Orchies.	Nord		
Wacogne Hélène.	6, Square Ramponneau.	Nord		
Zugler Marie.	s. d. f.	Etat		

Ces dossiers seront transmis aux Commissions Cantonales d'Assistance pour décisions.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer les dossiers des demandes d'assistance à domicile.

Ces demandes ont été examinées par le Bureau d'assistance.

N° 565

—
Assistance
aux vieillards,
infirmes
et incurables
—

Loi
du 14 Juillet 1905

—
Assistance
à domicile
—

NOMS	ADRESSES	PROPOSITION ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION
<i>Procédure d'urgence</i>		
Bellangier Germaine.	12, rue Barbier-Maës	350 frs 1-12-1945
Brosse Benoit.	7, rue Montesquieu.	356 frs 1-12-1945
Couvreur Jeanne.	2, rue St.Eloi.	400 frs 1-1-1946
Dubar-Brévert.	37, rue des Robleds.	360 frs 1-12-1945

NOMS	ADRESSES	PROPOSITION ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION	
Dubrulle Marguerite.	114, rue St.-André.	360 frs	1-12-1945
V ^{ve} Fiévet-Roëtinck.	5, rue de Boufflers.	400 frs	1-1-1946
V ^{ve} Deswarte-Dely.	76, rue Gustave Delory.	400 frs	1-1-1946
V ^{ve} Génin-Lemaire.	3, rue Meurein.	400 frs	1-12-1945
V ^{ve} Hoker-Borniche.	34, rue Jules Guesde.	400 frs	1-12-1945
Joseph Jean Baptiste.	23, rue Magenta.	400 frs	1-12-1945
Joseph Ledroit Elise.	23, rue Magenta.	400 frs	1-12-1945
Lamarre Fernande.	89, rue du Four à Chaux.	400 frs	1-12-1945
Martel Marthe.	27, rue Colbert.	360 frs	1-1-1946
Piecq Julia.	3 ter rue de la Halle.	400 frs	1-12-1945
Roche-Carton.	57-58, Cité Philanthropi- que.	400 frs	1-12-1945
V ^{ve} Roffiaen-Desrumeaux.	34, rue de la Digue.	360 frs	1-1-1946
V ^{ve} Van de Wege Bernard.	16, rue de la Picquerie.	360 frs	1-1-1946
V ^{ve} Vanraes-Bohin.	85, bis, rue d'Austerlitz.	400 frs	1-1-1946
V ^{ve} Vanspranghe Arnold.	42, rue Newton.	290 frs	1-12-1945
V ^{ve} Wuilmotte Beyls.	57, rue des Sarrazins.	357 frs	1-12-1945
<i>Procédure normale</i>			
Alexandre Marie.	96, rue Colbert.	Rejet peut travailler.	
Baudouin Eugène.	45, rue des Meuniers.	Rejet enf. peuvent aider.	
Blancquaert-Cras.	207, av. de Dunkerque.	225 frs	15-10-1945
Blancquaert Frédéric.	207, av. de Dunkerque.	225 frs	15-10-1945
Buriez-Bonck.	113, rue des Postes.	222 frs	1-11-1945
Buriez Georges.	113, rue des Postes.	400 frs	1-11-1945
Buterne Fernand.	32, rue du Calvaire.	117 frs	1-12-1945
Butez Quetstroey.	77, rue Négrier, c. Dele- salle, 8.	293 frs	15-10-1945
V ^{ve} Capelle-Duthoit.	8, rue Jean Macé.	Rejet bénéficie R. V. T.	
V ^{ve} Crépin-Bomon.	38, rue Van Dyck	Rejet pas totalement inc.	
Debever Sidonie.	24, rue Roland.	Rejet bénéficie R. V. T.	
Decool-Decroq.	76, rue de Paris.	194 frs	1-12-1945
Déjardin Berthe.	46, rue J.-J. Rousseau.	287 frs	15-12-1945
Delacroix Liber.	2, Square Duthilleul.	234 frs	1-12-1945
Dalefortrie-Dhondt.	35, cité St.-Maurice.	Rejet pas totalement inc.	
V ^{ve} Dépinoy-Tison.	57, rue des Etaques.	90 frs	15-10-1945
Desprez Virginie.	Rue du Buisson, aven Duray, 5.	217 frs	15-11-1945
V ^{ve} Evrard-Lécluse.	21, rue de Poids.	Radiation peut subvenir à ses besoins.	
Gauthier Jeanne.	108, rue Gustave Delory.	Rejet ami travaille.	
V ^{ve} Genson-Créqui.	3 bis rue des Bouchers.	Rejet enf. peuvent aider.	
V ^{ve} Godderidges-Debette.	12, place Vanhoenacker.	Rejet pas totalement inc.	
Gossart-Delplace.	21, rue de Poids.	Rejet pas totalement inc.	
Hautecœur Stanislas René.	61, rue de Flandre, cour 19.	400 frs au lieu de 300 1-11-1945.	
V ^{ve} Hazebrouck-Couppé.	Rue Boucher de Perthes, cour Digue. 18.	Rejet enf. peuvent aider.	
Lalau-Leleu.	151 bis, rue d'Iéna.	Rejet ress. suffisantes.	
Leconte-Laborieux.	50, rue des Stations.	220 frs	1-9-1945
Leconte Honoré.	50, rue des Stations.	220 frs	1-9-1945
Lestienne-Prévost	22, rue du Maréchal Mor- tier.	234 frs	15-12-1945
V ^{ve} Nollet-Loore.	7, rue Charles Sanders.	Rejet vit en famille.	
Noullez-Lastecouères.	269, cité Philanthropique.	284 frs	15-10-1945

NOMS	ADRESSES	PROPOSITION ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION
V ^{ve} Peeters-Wattrelos.	145, bd Montebello.	Rejet perçoit allocation militaire.
V ^{ve} Petit-Mahieu.	49, rue Bourignon.	400 frs au lieu de 360 15-11-1945.
V ^{ve} Picavet-Lavigne.	1, rue Louis Spriet.	400 frs 15-8-1945
Prignon-Masquelier.	44, rue de la Monnaie.	106 frs 1-11-1945
Raes-Théret.	15, rue de Jemmapes.	234 frs 15-12-1945
V ^{ve} Rock-Verburgt.	132, rue Philadelphie.	Rejet bénéficie R. V. T.
Ruffelaere Marie.	165, rue de l'Arbrisseau.	Rejet vit en famille.
V ^{ve} Samson Maes.	12, rue du Chauffour.	Rejet pas totalement inc.
Savoy-Bacquet.	3, rue de Thionville.	136 frs 1-11-1945
Smit Gustave.	Rue des Poissonceaux, c. Trépassés, 36.	41 frs 1-11-1945
V ^{vo} Sprantels-Neufcourt.	Rue du Faubourg Béthune, c. Monthury, 12.	100 frs 1-10-1945
Thomann-Claeys.	40, rue de la Monnaie.	90 frs 15-10-1945
Van Cleemput Malchaire.	2 bis rue de Cronstadt.	Rejet enf. peuvent aider.
Van Craeynest-Marchand.	14, rue de Bailleul.	210 frs au lieu de 360 1-12-1945.
Vandaele-Vanderstock.	Groupe Gustave Delory, 117.	234 frs 15-10-1945
V ^{ve} Vandenhende- Claessens.	18, rue de Béthune.	Rejet enf. peut aider.
Vandoorne Maria.	26, rue d'Iéna.	154 frs 1-11-1945
V ^{ve} Vanhecke Degroote.	Rue Duguesclin, cour Mil- lerot, 24.	Rejet vit en famille.
V ^{ve} Vanquickenborne- Vandekerkove.	30, rue Neuve.	Rejet enf. peuvent aider.

Ces dossiers seront transmis aux Commissions Cantonales d'Assistance pour décisions.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes formulées en application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables.

Ces demandes ont été examinées par le Bureau de Bienfaisance et seront transmises à la Commission Départementale pour décision.

N° 566

—
Assistance
aux vieillards,
infirmes
et incurables

—
Loi
du 14 Juillet 1905

—
Allocations
complémentaires

M. de Mare Huey	Brous	P. Balle	M. de Mare
M ^{me} Desrumaux Marthodesrumaux	M. Ghys ghys	M. Lecante Dainimilcours	M. Picnard Picnard
M. Alfred Rousseau Rousseau	M. Gaston Rousseau Rousseau	M. Simonot Simonot	M ^{me} Eytgat Eytgat
M. Van Wolput Wolput	M. Balcan Balcan	M. Boone Boone	M. Bracke
M ^{me} Coiba Veloibe	M. de Rêve de Rêve	M. de Becker de Becker	M. Doyennette Doyennette
M ^{me} Dumanoir Dumanoir	M. Janssens Janssens	M. Laurent	M. Leblanc Leblanc
M. Lebon Lebon	M ^{me} Jeanne Leroy Jeanne Leroy	M. Gabriel Leroy Leroy	M. Louis Leroy Louis Leroy
M ^{lle} Liégeois D ^r D. Liégeois	M. Lussiez Lussiez	M. Pieters Pieters	M. Régnier Régnier
M. Roggeman Roggeman	M. Soulié Soulié	M. Wilson R. Wilson	